



Vingt-troisième session

La Haye, 2-7 décembre 2024

**Rapport du Comité du budget et des finances
sur les travaux de sa quarante-cinquième session**

Table des matières

Résumé analytique.....	5
I. Introduction	7
Ouverture de la quarante-cinquième session	7
II. Examen du projet de budget-programme pour 2025	7
Observations générales et macro-analyse.....	7
A. Grand Programme I : Branche judiciaire	8
Observations générales et analyse	8
Traitements et indemnités des juges pour 2025	8
Ressources en personnel.....	9
Programme 1100 : Présidence	9
Programme 1200 : Chambres	10
Ressources hors personnel.....	10
Budget recommandé pour le Grand Programme I	11
B. Grand Programme II : Bureau du Procureur.....	11
Observations générales et analyse	11
Ressources en personnel.....	12
1. Programme 2500 : Procureur.....	13
2. Programme 2600 : Procureur adjoint	14
3. Programme 2700 : Procureur adjoint	14
4. Programme 2800 : Division des services intégrés	15
5. Programme 2900 : Division des services d'administration du Bureau du Procureur	17
Budget recommandé au titre du Grand Programme II.....	20
C. Grand Programme III : Greffe.....	21
Observations générales et analyse	21
1. Programme 3100 : Greffier.....	22
2. Programme 3200 : Direction des services de gestion	22
3. Programme 3300 : Direction des services judiciaires	23
4. Programme 3800 : Direction des opérations extérieures	26
Aide judiciaire pour la Défense	29
Aide judiciaire pour les victimes.....	30
Budget recommandé pour le Grand Programme III.....	31
D. Grand Programme IV : Secrétariat de l'Assemblée des États Parties.....	31
Observations générales et analyse	31
Ressources en personnel.....	31
Ressources hors personnel.....	32
Budget recommandé pour le Grand Programme IV.....	32
E. Grand Programme V: Locaux	32
Ressources hors personnel.....	33
Budget recommandé pour le Grand Programme V	34
F. Grand Programme VI: Secrétariat du Fonds au profit des victimes.....	34
Ressources en personnel.....	35
Dépenses hors personnel	36
Budget recommandé pour le Grand Programme VI.....	37
G. Grand Programme VII-2: Locaux permanents – prêt de l'État hôte	37
Observations générales et analyse	37
Budget recommandé pour le Grand Programme VII-2	37
H. Grand Programme VII-5: Mécanisme de contrôle indépendant	37
Observations générales et analyse	37
Budget recommandé pour le Grand Programme VII-5	38
I. Grand Programme VII-6: Bureau de l'audit interne.....	38
Observations générales et analyse	38

	<i>Budget recommandé pour le Grand Programme VII-6</i>	39
III.	<i>Autres questions financières et budgétaires</i>	39
	A. Situations financières (état des contributions, États en situation d'arriérés et liquidités)	39
	B. Exécution du budget de la Cour au 30 juin 2024	39
	<i>Ressources en personnel</i>	40
	<i>Dépenses hors personnel</i>	40
	<i>Notifications du Fonds en cas d'imprévus</i>	41
	C. Représentations régionales de la Cour.....	42
	D. Fonds en cas d'imprévus.....	42
	<i>Détermination du niveau du Fonds en cas d'imprévus</i>	42
	<i>Détermination du mécanisme de reconstitution du Fonds en cas d'imprévus</i>	43
IV.	<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	43
	A. Fonds d'affectation spéciale du Bureau du Procureur pour les technologies avancées et les capacités spécialisées	43
	Experts nationaux détachés.....	44
	B. Fonds d'affectation spéciale du Bureau du Procureur pour la complémentarité et la coopération	44
	C. Fonds d'affectation spéciale du Bureau du Procureur pour la diversité géographique	45
	D. Fonds spécial pour la sécurité	45
V.	<i>Aide judiciaire</i>	45
	Application de la nouvelle Politique d'aide judiciaire de la Cour pénale internationale	45
VI.	<i>Réforme institutionnelle et questions administratives</i>	46
	TI et cybersécurité de la Cour	46
VII.	<i>Questions de ressources humaines</i>	48
	Modification du Statut et du Règlement du personnel.....	48
VIII.	<i>Locaux</i>	48
	Remplacement d'immobilisations	48
	Demandes d'accès des délégués des États Parties	48
IX.	<i>Questions d'audit</i>	49
	A. Mise à jour sur les travaux de la vingtième session du Comité d'audit.....	49
	B. États financiers de la Cour pour l'exercice clos le 31 décembre 2023	49
	C. États financiers du Fonds au profit des victimes pour l'exercice clos le 31 décembre 2023	50
	D. Rapport d'audit de performance sur la cybersécurité.....	50
X.	<i>Évaluation du Secrétariat de l'Assemblée des États Parties</i>	51
	Le Rapport du Mécanisme de contrôle indépendant sur l'Évaluation du Secrétariat de l'Assemblée ...	51
XI.	<i>Mise à jour sur toutes les affaires pendantes au Tribunal administratif de l'OIT et à la Commission de recours interne</i>	52
	Affaires pendantes à la Commission de recours interne	52
	Impact du médiateur	52
XII.	<i>Autres questions d'ordre organisationnel</i>	53
	Participation et services à la quarante-cinquième session.....	53
	Participation d'observateurs	53
	Prochaines sessions du Comité.....	53
	<i>Annexe I : Ordre du jour et organisation des travaux</i>	54
	<i>Annexe II : État des contributions au 31 août 2024 (en euros)</i>	56
	<i>Annexe III : Dépenses au titre de l'aide judiciaire (en euros) pour la Défense et les victimes, y compris Fonds en cas d'imprévus (2015-2024)</i>	59
	<i>Annexe IV : Lettre du CBF à la Présidente de l'Assemblée des États Parties sur l'Évaluation du Secrétariat</i> 60	
	<i>Annexe V : Incidences budgétaires des recommandations du Comité (en milliers d'euros)</i>	65
	<i>Annexe VI : Liste de documents</i>	92

Liste des tableaux

Tableau 1 : Hypothèse du projet de budget pour 2025	9
Tableau 2 : Augmentation brute des postes permanents 2024 à 2025	12
Tableau 3 : Synthèse des nouveaux effectifs demandés par le Bureau du Procureur et de ceux recommandés par le Comité	12
Tableau 4 : Hypothèse budgétaire et postes à temps plein approuvés au titre du personnel temporaire	21
Tableau 5 : Plan quadriennal d'investissement en immobilisations (2025-2028)	33
Tableau 6 : Liste des nouveaux postes temporaires demandés	35
Tableau 7 : Sommaire des notifications pour recourir au Fonds en cas d'imprévu en 2024	41
Tableau 8 : Fonds d'affectation spéciale du Bureau du Procureur pour les technologies avancées et les capacités spécialisées, Allocation, utilisation et exécution	44
Tableau 9: Fonds d'affectation spéciale du Bureau du Procureur pour les technologies avancées et les capacités spécialisées Contributions annoncées c/ contributions dépensées/engagées	44

Résumé analytique

1. La quarante-cinquième session du Comité du budget et des finances s'est tenue à La Haye du 2 au 13 septembre 2024. Le Comité a examiné une série de questions, notamment les liquidités, la gouvernance budgétaire, d'autres questions financières et budgétaires, les questions relatives aux ressources humaines, le Fonds au profit des victimes, ainsi que le plan directeur en matière de technologies de l'information et de cybersécurité.
2. La Cour a proposé un budget annuel de 202 612,4 milliers d'euros, ce qui représente une augmentation pour 2025 de 19 113,2 milliers d'euros (10,4 pour cent) par rapport au budget approuvé pour 2024. Cette augmentation est imputable à l'accroissement des besoins opérationnels, à l'inflation, aux défis en matière de sécurité et à l'augmentation des capacités, avec des allocations importantes pour les coûts inévitables tels que les obligations vis-à-vis des Nations Unies, le remplacement des immobilisations et le personnel temporaire pour le financement intégral des postes approuvés pour 2024.
3. Le Comité a examiné en détail les hypothèses budgétaires, les activités judiciaires, la charge de travail, les tensions inflationnistes et les tendances antérieures en matière de coûts. En conséquence, il recommande une réduction totale de 6 695,3 milliers d'euros par rapport au projet de budget-programme pour 2025 de 206 197,5 milliers d'euros (y compris le prêt de l'État hôte de 3 585,1 milliers d'euros). Cela porterait le budget-programme recommandé pour 2025 à 199 502,2 milliers d'euros, soit une augmentation totale de 12 417,9 milliers d'euros (6,6 pour cent) par rapport au budget approuvé pour 2024 de 187 084,3 milliers d'euros.
4. Les problèmes identifiés comprennent des faiblesses dans la gouvernance de la cybersécurité et l'évaluation des risques, des manques d'efficacité dans la gestion des frais de voyage, ainsi que la nécessité d'une plus grande coordination entre les unités de la Cour. Les efforts en matière de relations extérieures ont été mis en exergue afin qu'ils soient améliorés, en préconisant des approches plus centralisées et innovantes. En outre, des préoccupations ont été exprimées concernant la lenteur de la Cour à exécuter les mandats d'arrêt et à pourvoir les postes vacants de longue date dans le domaine des ressources humaines, certains fonds ayant été réaffectés à des engagements de courte durée et au recrutement de consultants.
5. Le Comité a demandé instamment le renforcement de la coopération entre les organes de la Cour et l'amélioration de l'engagement avec les États Parties afin d'assurer l'efficacité opérationnelle et judiciaire.
6. Le Comité a exprimé ses préoccupations concernant la charge financière substantielle que représente la prolongation des mandats des juges, ainsi que les effets négatifs possibles sur une transition judiciaire fluide. Toutefois, il a salué l'objectif des Chambres pour 2025 de réduire la durée des procédures par des réformes visant à optimiser les processus et s'est réjoui de voir ces améliorations s'appliquer également aux affaires en cours.
7. Le projet du Grand Programme II pour 2025 comportait plusieurs changements notables, notamment l'introduction d'un nouveau programme, la création de nouvelles unités et la réévaluation des postes existants. La Cour a souligné que la Section de la gestion des informations, des connaissances et des éléments de preuve doit évoluer pour gagner en rapidité, précision et adaptabilité, tout en suivant les progrès technologiques.
8. La Cour a continué à ne remplacer que les éléments vulnérables qui sont déjà tombés en panne ou qui montrent des signes de défaillance imminente, une approche qui n'est plus viable. Un investissement urgent de 1 600,0 milliers d'euros pour financer les remplacements directs d'immobilisations les plus urgents liés à la santé et la sécurité de son personnel est nécessaire.
9. Le Comité recommande que le Secrétariat du Fonds au profit des victimes élabore une politique de collecte de fonds stratégique et transparente, avec toutes les parties prenantes potentielles afin d'assurer la pérennisation du financement des réparations. Il s'est en outre déclaré préoccupé par l'écart important entre les dépenses escomptées pour les réparations et les recettes provenant de contributions volontaires.
10. Le Comité a constaté qu'au 31 août 2024, les perspectives en matière de liquidités de la Cour s'étaient considérablement améliorées et que le risque de manque de liquidité devrait être faible en 2024. Toutefois, le

Comité a souligné que cette situation positive était due en grande partie à un important paiement d'arriérés effectué plus tôt dans l'année. Étant donné le niveau actuel des arriérés, la situation financière ne restera viable que si les États Parties s'acquittent de leurs contributions dans leur intégralité et dans les délais impartis.

11. Après avoir examiné les données fournies par la Cour, le Comité recommande que le niveau nominal du Fonds en cas d'imprévu soit maintenu à 7,0 millions d'euros. S'agissant de la reconstitution du Fonds en cas d'imprévu, le Comité estime que, dans la mesure où le montant utilisé ne peut être absorbé par le budget ordinaire, il conviendrait d'envisager une reconstitution automatique de cette réserve financière jusqu'au niveau nominal de 7,0 millions d'euros au moyen de contributions mises en recouvrement.

12. Le Comité recommande à la Cour de continuer à administrer le Fonds d'affectation spéciale du Bureau du Procureur en vue de limiter l'incidence financière sur le budget ordinaire. S'agissant des experts nationaux détachés, le Comité réitère sa recommandation selon laquelle la Cour devrait atténuer son incidence sur le budget et assurer une transition sans heurts et un transfert de connaissances accru entre les experts détachés et le Bureau du Procureur.

13. Le Comité recommande à la Cour d'établir un budget d'investissement affecté au Plan de sécurité d'un montant total de 8 312,0 milliers d'euros pour la période 2025-2027, de la même façon que la stratégie quinquennale pour les technologies et la gestion de l'information a été financée. Pour la période 2025-2027, le Comité recommande de geler les dépenses vitales à un niveau total de 17,5 millions d'euros et de n'autoriser des ajustements que pour les coûts inévitables liés au Régime commun des Nations Unies et des prix contractuels effectifs. Afin de veiller à une imputabilité budgétaire, la Cour devrait continuer à présenter un rapport annuel (bien avant les sessions d'automne du Comité) sur l'utilisation des coûts informatiques dans l'ensemble de la Cour, ainsi qu'un rapport distinct sur la mise en œuvre du Plan de sécurité. Le Comité recommande à la Cour de modifier sa gouvernance informatique d'ici à 2025, afin de mettre le principe de Cour unique, en accordant au chef de l'Unité de la sécurité de l'information du Greffe le contrôle total des opérations de cybersécurité de la Cour.

14. Sur la base d'une évaluation approfondie du Rapport du Mécanisme de contrôle indépendant, le Comité conseille à l'Assemblée de ne pas mettre en œuvre la recommandation 3 du Rapport du Mécanisme de contrôle indépendant telle qu'elle a été formulée, afin de garantir que le Comité du budget et des finances (et le Comité de l'audit) disposent toujours d'un personnel spécialisé. En outre, le Comité prend note de la suggestion du Mécanisme de contrôle indépendant selon laquelle la structure exacte devrait de préférence être décidée en consultation avec le nouveau directeur du Secrétariat de l'Assemblée des États Parties.

I. Introduction

Ouverture de la quarante-cinquième session

1. La quarante-cinquième session du Comité du budget et des finances (« le Comité »), comprenant 20 séances, s'est tenue à La Haye du 2 au 13 septembre 2024¹.
2. La présidente de la Cour pénale internationale (« la Cour »), la juge Tomoko Akane, a souhaité la bienvenue à l'ouverture de la session.

II. Examen du projet de budget-programme pour 2025

Observations générales et macroanalyse

3. Conformément à l'article 9 de son Règlement intérieur, le Comité est chargé d'examiner le projet de budget-programme de la Cour et de formuler des recommandations pertinentes à l'intention de l'Assemblée. Le Comité a examiné en détail le projet de budget-programme pour 2025 et son résumé analytique, en fondant son évaluation des ressources budgétaires demandées sur le principe de l'intégrité budgétaire.
4. Le Comité a noté que le projet de budget-programme pour 2025 s'élevait à 206 197,5 milliers d'euros, dont 3 585,1 milliers d'euros pour le prêt de l'État hôte. Cela représente une augmentation de 19 113,2 milliers d'euros (soit 10,2 pour cent) par rapport au budget approuvé pour 2024 de 187 084,3 milliers d'euros, qui comprenait également le prêt de l'État hôte.
5. Le Comité a été informé que l'augmentation des besoins budgétaires était principalement due à l'évolution de l'environnement opérationnel de la Cour, notamment l'augmentation des activités d'enquête, de la phase préliminaire, des réparations et de la phase d'appel, l'inflation continue et la réponse aux défis opérationnels et de sécurité. Malgré les hypothèses et les paramètres pour 2025, la charge de travail de la Cour est restée stable, malgré une variation entre ses différents organes. Une partie de l'augmentation de 19 113,2 milliers d'euros, soit 4 980,3 milliers d'euros, a été nécessaire pour couvrir des coûts inévitables tels que les obligations au titre du Régime commun des Nations Unies et l'inflation contractuelle. Un montant supplémentaire de 1 234,7 milliers d'euros a été affecté aux coûts inévitables liés au renouvellement des équipements et un montant de 2 878,3 milliers d'euros au financement intégral du personnel temporaire approuvé pour 2024. Les 10 021,1 milliers d'euros restants ont été demandés pour soutenir le renforcement des capacités et de l'expertise dans l'ensemble des opérations de la Cour, notamment la cybersécurité et d'autres questions liées à la sécurité.

RECOMMANDATION

6. **Le Comité a examiné attentivement les hypothèses budgétaires, les activités judiciaires, la charge de travail, les pressions inflationnistes et les tendances passées en matière de coûts. En conséquence, il recommande une réduction totale de 6 695,3 milliers d'euros du projet de budget-programme pour 2025, qui s'élève à 206 197,5 milliers d'euros (dont le prêt de l'État hôte de 3 585,1 milliers d'euros). Cela porterait le budget-programme recommandé pour 2025 à 199 502,2 milliers d'euros, soit une augmentation totale de 12 417,9 milliers d'euros (6,6 pour cent) par rapport au budget approuvé pour 2024 de 187 084,3 milliers d'euros.**

7. Dans le cadre de son examen des questions relatives au Plan de sécurité de la Cour et aux technologies de l'information, le Comité a identifié plusieurs faiblesses en matière de gouvernance et d'évaluation des risques qui requièrent une attention urgente afin de garantir l'efficacité des investissements en matière de cybersécurité. Le Comité a souligné la nécessité d'améliorer la coopération et l'unité entre les organes de la Cour, en particulier pour établir de nouvelles mesures de résilience en matière de cybersécurité.

¹ Documents officiels de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, vingt-deuxième session, La Haye, 5-10 décembre 2022 (ICC-ASP/21/20 version avancée), vol. I, partie I, section B, par. 49 ; Res.2, annexe I, par. 19-a).

8. Le Comité a également noté que la gestion des frais de voyage et le respect des procédures opérationnelles devaient être améliorés dans l'ensemble de la Cour, compte tenu des besoins opérationnels différents des divers unités et programmes.

9. Les récents développements internationaux, ainsi que l'augmentation des activités d'enquête et des activités judiciaires, ont conduit les organes de la Cour à intensifier leurs efforts en matière de relations extérieures. Bien que les approches individuelles en matière de renforcement des capacités de relations extérieures aient été justifiées par des mandats et des groupes cibles différents, le Comité recommande une plus grande innovation, une consolidation et une centralisation de ces initiatives, conformément au principe de la Cour unique.

10. Le Comité a souligné l'importance pour la Cour d'améliorer ses résultats en matière d'exécution des mandats d'arrêt. Si la coopération interne est essentielle, la coopération des États Parties concernés est également cruciale dans la réussite de cette action.

11. Enfin, le Comité a pris note des problèmes persistants liés au recrutement, plusieurs postes étant restés vacants pendant plus d'un an dans les grands programmes. Dans certains cas, les ressources non dépensées de ces postes vacants ont été utilisées pour recruter des engagements de courte durée et des consultants, tandis que dans d'autres cas, les postes ont été simplement laissés vacants.

A. Grand Programme I : Branche judiciaire

Observations générales et analyse

12. Le budget proposé pour 2025 au titre de Grand Programme I : Branche judiciaire s'élève à 17 013,2 milliers d'euros, soit une augmentation de 1 569,7 milliers d'euros (10,2 pour cent), par rapport au budget approuvé pour 2024, qui s'élevait à 15 443,5 milliers d'euros.

13. Pour 2024, le taux d'exécution budgétaire du Grand Programme I devait, selon les estimations, s'élever à 96,3 pour cent, soit 14 876,4 milliers d'euros, par rapport au budget approuvé de 15 443,5 milliers d'euros.

14. Le Comité a noté que l'augmentation substantielle du budget proposé pour 2025 est principalement imputable à trois postes budgétaires clés :

- i. Les traitements et indemnités des juges pour un montant de 932,8 milliers d'euros (soit 15,2 pour cent) ;
- ii. Les dépenses au titre du personnel temporaire pour un montant de 499,3 milliers d'euros (soit 20,8 pour cent) ; et
- iii. Les voyages pour un montant de 30,6 milliers d'euros (soit 27,3 pour cent).

Traitements et indemnités des juges pour 2025

15. Lors de sa vingt-deuxième session, l'Assemblée a fait sienne la recommandation du Comité et a approuvé l'ouverture de crédits pour 2024 afin de couvrir les traitements de 18 juges à temps plein (12 en exercice, 3 avec un mandat prolongé et 3 nouvellement élus), ainsi que de trois nouveaux juges à temps partiel.

16. Il a également été rappelé à la Cour que, conformément à l'article 35-3) du Statut de Rome, la Présidence, en fonction de la charge de travail de la Cour et après avoir consulté ses membres, peut décider périodiquement dans quelle mesure les juges restants seront tenus d'exercer leurs fonctions à temps plein.

17. Lors de sa quarante-quatrième session en mai 2024, le Comité a souligné que l'affectation à plein temps des six juges nouvellement élus tout au long de l'année 2024 aurait des incidences financières importantes sur la demande de budget pour 2025.

18. Le Comité a examiné méticuleusement les hypothèses qui sous-tendent le projet de budget pour 2025 et a observé une réduction des procès en cours par rapport à 2024, comme le montre le tableau 1 ci-dessous. Plus précisément, le nombre d'équipes de première instance est passé de sept à quatre, une affaire est en instance d'appel final au titre de l'article 74 et le nombre de situations dont la Chambre est saisie reste constant.

Tableau 1 : Hypothèse du projet de budget pour 2025

Année	Situations en phase préliminaire	Nombre de procès	Jours d'audience escomptés	Affaires en phase d'appel	Réparations	Postes temporaires	Postes permanents au sein des Chambres
2017	11	3	500	2	3	13	40
2018	12	4	400	7	3	12	40
2019	15 / 1 CdC	3	294	5	3	10	40
2020	17 / 2 CdC	1	0	1	4	10	40
2021	18 / 1 CdC	3	200	4	4	10	40
2022	19 / 1 CdC	4	421	1	5	13	40
2023	21 / 1 CdC	4	400	0	4	18,5	40
2024	22 / 1 CdC	4	368	2 ²	4	18,5	40
Proposition pour 2025	22 / 1 CdC	3 ³	80	1	5	22	40
Recommandations du CBF pour 2025						19	40

19. Malgré cela, le Comité a noté que la demande de crédits du projet de budget pour 2025 s'élevait à 7 067,7 milliers d'euros au titre de la rémunération des juges, ce qui représente une augmentation de 15,2 pour cent. Ce montant couvre 21 juges à temps plein, dont trois dont le mandat a été prolongé au-delà de leur durée initiale conformément aux articles 36-10 et 39-3 du Statut de Rome, afin d'aller au terme de l'affaire *Yekatom et Ngaïssona*. La proposition de budget alloue environ 1,01 million d'euros pour ces trois mandats prolongés. Les aspects financiers et de gestion liés à la prolongation du mandat de trois juges, à la convocation de tous les nouveaux juges et à leur affectation à des procès ne peuvent être négligés.

20. Le Comité a une fois de plus⁴ exprimé ses préoccupations quant aux implications financières significatives de ces mandats prolongés, ainsi qu'à l'impact négatif potentiel sur le renouvellement régulier des juges. Toutefois, le Comité s'est félicité de l'objectif de la Chambre pour 2025 de réduire la durée des procédures grâce à des réformes visant à rationaliser les processus et attend avec impatience que les résultats de ces changements se reflètent également dans les affaires en cours.

RECOMMANDATION

21. **Afin de satisfaire aux obligations légales de la Cour concernant la rémunération des juges, le Comité recommande à l'Assemblée d'approuver un budget de 7 067,7 milliers d'euros pour les traitements des juges.**

Ressources en personnel

Postes permanents

22. Le Comité a observé qu'aucune demande de nouveaux postes permanents n'a été faite pour le projet de budget pour 2025. L'augmentation de 30,5 milliers d'euros (soit 2,1 pour cent) est entièrement due aux coûts associés au régime commun des Nations Unies.

Postes temporaires

Programme 1100 : Présidence

23. Le Comité a examiné la demande de la présidence concernant la création d'un nouveau poste temporaire pour un fonctionnaire adjoint de 1^{ère} classe chargé des relations extérieures (P-2) pour une période de 12 mois afin de soutenir ses activités de relations extérieures en pleine expansion. Le Comité a noté que l'équipe actuelle chargée des relations extérieures de la présidence comprend déjà deux postes permanents : un poste de niveau P-3 et un poste d'agent des services généraux (agent des services généraux, autre classe). Par conséquent, le Comité a estimé que la justification du poste supplémentaire au titre du personnel temporaire n'était pas suffisante.

² Au 29 août 2024. D'autres appels pourraient être interjetés dans l'affaire *Al Hassan*.

³ Affaires *Abd-Al-Rahman, Said, Yekatom et Ngaïssona*. Ce chiffre n'inclut pas les réparations qui sont indiquées dans une autre colonne.

⁴ CBF/44/5, par. 30.

RECOMMANDATION

24. Le Comité recommande à l'Assemblée de **ne pas** approuver le poste temporaire d'un fonctionnaire adjoint de 1^{ère} classe chargé des relations extérieures (P-2) au titre de la Présidence.

Programme 1200 : Chambres

25. Le Comité a examiné la demande de la Cour concernant deux nouveaux postes à temps plein au titre du personnel temporaire - un poste de niveau P-3 et un de niveau P-2, ainsi qu'une prolongation de six mois pour le poste temporaire existant (P-2), portant le total de 18,5 à 21 ETP. Cette demande représente une augmentation de 370,4 milliers d'euros (soit 15,4 pour cent).

26. Le Comité a examiné attentivement la demande de la Cour à la lumière des justifications fournies lors des cycles budgétaires précédents. La Cour a indiqué qu'en moyenne, 2,5 postes ETP⁵ sont nécessaires pour soutenir un procès en cours et 3,5 postes ETP pour un procès à affaires multiples, et que des postes supplémentaires sont nécessaires pour les activités préalables au procès, l'appel et les réparations.

27. Toutefois, le Comité a noté que la charge de travail globale des Chambres devrait rester conforme à celle de 2024. Par conséquent, la demande de deux postes ETP supplémentaires au titre du personnel temporaire ne correspond pas à la base de référence établie pour des dispositions budgétaires adéquates. Par conséquent, les postes supplémentaires demandés ne sont pas justifiés et la provision existante de 19 postes temporaires pour 2025 devrait être maintenue.

RECOMMANDATION

28. Le Comité recommande à l'Assemblée de **ne pas** approuver les ressources demandées pour un nouveau poste (P-3) et un nouveau poste (P-2) au titre du personnel temporaire, pour un montant total de 289,0 milliers euros au sein des Chambres.

29. Le Comité a souligné sa précédente recommandation aux Chambres d'adopter une politique d'affectation flexible pour les postes permanents et les postes temporaires. Cette approche permettrait aux Chambres de gérer le profil évolutif de leur charge de travail en réponse aux développements judiciaires anticipés.

Ressources hors personnel*Voyages*

30. Le Comité a noté que le projet de budget pour 2025 comprenait une demande de 142,5 milliers d'euros au titre des voyages, soit une augmentation de 30,6 milliers d'euros (27,3 pour cent) par rapport au budget approuvé pour 2024 de 111,9 milliers d'euros au titre des voyages de la Branche judiciaire.

31. Après examen, le Comité a constaté que le budget 2024 comprenait 36,3 milliers d'euros pour les frais de voyage non renouvelables liés à la présentation des juges nouvellement élus, qui a lieu tous les trois ans (voir l'annexe XIV du projet de budget-programme pour 2025). Ainsi, la base de référence ajustée pour les voyages en 2025 est de 75,6 milliers d'euros (111,9 milliers d'euros - 36,3 milliers d'euros), ce qui fait que l'augmentation demandée est de 48,0 pour cent.

32. Compte tenu de l'augmentation prévue des activités de relations extérieures de la présidence, le Comité estime que 90,0 milliers d'euros, soit une réduction de 52,5 milliers d'euros, ainsi qu'une planification minutieuse des voyages, suffiraient à couvrir toutes les activités de voyage nécessaires en 2025.

RECOMMANDATION

33. Le Comité recommande à l'Assemblée d'**approuver une réduction totale de 52,5 milliers d'euros et donc d'approuver un budget total de 90,0 milliers d'euros au titre des voyages dans le cadre du Grand Programme I : Branche judiciaire.**

⁵ ICC-ASP/14/10, page 27, par. 88-b-a.

Budget recommandé pour le Grand Programme I

RECOMMANDATION

34. Le Comité recommande à l'Assemblée d'approuver une réduction totale de 470,4 milliers d'euros au titre du Grand Programme I : Branche judiciaire par rapport au budget initial proposé pour 2025. Le Comité recommande donc à l'Assemblée d'approuver un total de 16 542,8 milliers d'euros, soit une augmentation de 1 099,3 milliers d'euros (7,1 pour cent).

B. Grand Programme II : Bureau du Procureur

Observations générales et analyse

35. Le budget proposé pour 2025 au titre du Grand Programme II : Bureau du Procureur s'élevait à 69 899,2 milliers d'euros, soit une augmentation de 9 306,0 milliers d'euros (15,4 pour cent), par rapport au budget approuvé pour 2024, qui était de 60 593,2 milliers d'euros. Les principaux inducteurs de coûts du Grand Programme II ont été l'augmentation des dépenses causée par le régime commun des Nations Unies et le financement intégral des postes temporaires approuvés dans le budget 2024, qui, au total, représentent 3 519,3 milliers d'euros (37,8 pour cent) de l'augmentation. L'augmentation au titre des frais de voyage de 1 353,2 milliers d'euros a été de loin la plus importante augmentation des dépenses hors personnel et représente environ 14,5 pour cent de l'augmentation totale.

Changements organisationnels au sein du Bureau du Procureur

36. Le projet de budget pour 2025 au titre du Grand Programme II est caractérisé par de nombreux changements, allant de l'établissement d'un nouveau programme à la création de nouvelles unités, en passant par la réévaluation des postes.

37. Selon la Cour, le Procureur a rationalisé les fonctions d'administration et de gestion en réponse à l'évolution rapide du paysage organisationnel et à la complexité croissante des opérations du Bureau du Procureur. Pour ce faire, un nouveau *Programme 2900 - Division des services d'administration du Bureau du Procureur* a été créé, comprenant quatre sections : 1. Unité de l'appui à l'administration ; 2. Section de la planification et des opérations (toutes deux transférées du Programme 2800, anciennement pôle C) ; 3. Section de la planification et du contrôle financiers ; et 4. Bureau des ressources humaines du Bureau du Procureur (toutes deux transférées du Programme 2500, anciennement pôle A). Cette restructuration vise à améliorer l'efficacité en regroupant les services administratifs et opérationnels au sein d'une seule division.

38. Afin d'améliorer et de renforcer les capacités du Bureau à atteindre ses objectifs stratégiques, le Programme 2800 - Division des services intégrés a été renforcé dans certains domaines avec la création, plus particulièrement, d'une nouvelle Section de la localisation des suspects et de la fusion des informations. Cette section donne la priorité à deux fonctions essentielles au sein du Bureau du Procureur : 1. la localisation des suspects et des fugitifs ; et 2. l'analyse spécialisée. La Cour considère que ces fonctions sont essentielles pour mener des enquêtes solides et faire en sorte que le Bureau soit mieux équipé pour atteindre ses objectifs opérationnels et stratégiques.

39. La modernisation de la Section de la gestion des informations, des connaissances et des éléments de preuve devrait contribuer de manière significative à la réalisation de ces objectifs. Selon la Cour, la Section de la gestion des informations, des connaissances et des éléments de preuve doit évoluer pour devenir plus rapide, plus précise et plus réactive, et suivre le rythme des avancées technologiques. Pour ce faire, une nouvelle Unité de l'appui technique fournira une assistance technique à l'ensemble de la Cour et des services audiovisuels spécialisés. Pour répondre à la nécessité de disposer d'un ensemble de compétences plus diversifié, la Section de la gestion des informations, des connaissances et des éléments de preuve a demandé la création de 19 nouveaux postes, chacun doté d'un profil amélioré et d'une classification actualisée. Pour maintenir la neutralité budgétaire, 19 postes existants et quatre postes seront supprimés pour financer les nouveaux rôles.

40. Le Rapport sur la Section des sciences criminalistiques du Bureau du Procureur souligne le rôle clé de la section dans la réalisation des objectifs stratégiques du Bureau. La Section des sciences criminalistiques

fournit une expertise interne et externe dans le domaine de la médecine légale, qui devient de plus en plus vitale pour les enquêtes préliminaires, les enquêtes approfondies et les poursuites du Bureau du Procureur. Le Comité a été informé que la Section des sciences criminalistiques joue un rôle de premier plan dans le renforcement de la capacité du Bureau du Procureur à collecter efficacement des preuves criminalistiques et soutient les autorités nationales dans ce domaine. En outre, la Section prévoit de continuer à moderniser ses installations de traitement des éléments de preuve médico-légales afin de répondre aux normes internationalement reconnues.

41. Au sein des Équipes unifiées, trois situations ont été réaffectées du Programme 2600 : Procureur adjoint (anciennement Pôle B1) : la situation en Palestine a été transférée au Programme 2500 : Procureur, tandis que les situations aux Philippines et au Venezuela ont été transférées au Programme 2700 : Procureur adjoint (anciennement Pôle B2).

42. Le Comité a noté, d'après l'annexe V-c du projet de budget-programme pour 2025, qu'à la suite de cette réorganisation, 97 postes (soit 27,4 pour cent) du total des postes du Bureau du Procureur ont été redéployés au sein du Grand Programme II entre 2024 et 2025.

Ressources en personnel

43. Au sein du Grand Programme II, les ressources en personnel représentent environ 91 pour cent des dépenses totales. Pour 2024, l'Assemblée a approuvé 340 postes permanents pour le Bureau du Procureur. Le tableau 2 ci-dessous montre l'augmentation brute demandée pour les postes permanents de 2024 à 2025. La réorganisation de la Section de la gestion des informations, des connaissances et des éléments de preuve entraîne l'annulation de 19 postes permanents, et de quatre postes au titre du personnel temporaire afin de financer les 19 postes permanents⁶ ayant des profils différents sans incidence sur le plan budgétaire.

Tableau 2 : Augmentation brute des postes permanents 2024 à 2025

Postes permanents	
Au 31 décembre 2024	340
Nouvellement demandés	28
Supprimés	-26
Convertis à partir du personnel temporaire	12
Escomptés au 1^{er} janvier 2025	354

44. Dans le budget proposé pour 2025 (y compris les postes et positions réaffectés), 28 nouveaux postes permanents et 55 nouveaux postes au titre du personnel temporaire (37,5 ETP) ont été demandés. Des conversions ont été demandées pour un total de 12 postes. Selon la Cour, les conversions répondent aux critères établis. Le tableau 3 ci-dessous récapitule les ressources en personnel nouvellement demandées par le Bureau du Procureur et celles dont l'approbation a été recommandée par le Comité sur la base des effectifs nominaux.

Tableau 3 : Synthèse des nouveaux effectifs demandés par le Bureau du Procureur et de ceux recommandés par le Comité

GPII	Postes permanents	Conversions	Postes temporaires
Demandés	21	12	55 (37,5 ETP)
Approbation recommandée	20	12	30 (11,75 ETP)

45. Outre les crédits alloués au budget ordinaire, le Procureur continue d'avoir accès à des ressources extrabudgétaires. Bien qu'il ait été prévu que le Fonds d'affectation spéciale du Bureau du Procureur pour les technologies avancées et les capacités spécialisées (« Fonds d'affectation spéciale du Bureau du Procureur ») soit progressivement supprimé, une part importante de ses ressources reste disponible, de même que les détachements de personnel de la part des autorités compétentes des États Parties.

46. Afin d'évaluer les besoins en ressources demandées, en particulier en personnel, le Comité a pris en compte la capacité du Bureau du Procureur à utiliser les ressources du Fonds d'affectation spéciale du Bureau

⁶ Ref. PPB 2025, page 85, para 439.

du Procureur, tant pour les activités opérationnelles que pour l'appui administratif. Il a également pris en compte les détachements effectués par les États Parties et le nombre de postes vacants à long terme qui ne font pas actuellement l'objet d'un recrutement. En conséquence, le Comité recommande que ces ressources soient partiellement utilisées pour financer de nouveaux postes de personnel temporaire, généralement pour une durée inférieure de deux mois à la norme des années précédentes.

47. Le Comité a également noté que la capacité de recrutement du Bureau à recruter du personnel reste insuffisante en termes d'efficacité et de rapidité. Il a souligné la nécessité de renforcer ses capacités.

48. Par conséquent, le Comité est d'avis que la priorité devrait être accordée aux postes qui renforcent la capacité des ressources humaines administratives et, dans une certaine mesure, contribuent à la modernisation du Bureau au siège, ainsi qu'aux postes sur le terrain pour soutenir les activités d'enquête.

49. En général, le Comité recommande que tous les postes temporaires récurrents et pourvus soient maintenus, à moins qu'ils ne soient annulés.

1. Programme 2500 : Procureur

Ressources en personnel

Postes permanents

50. Le Comité a examiné la demande de création de deux nouveaux postes au sein de la Section des avis juridiques 2560 : un conseiller juridique (P-3) et un conseiller juridique adjoint (P-2).

RECOMMANDATIONS

51. **Le Comité recommande à l'Assemblée d'approuver la création d'un poste de conseiller juridique (P-3) au sein de la Section des avis juridiques.**

52. **Le Comité recommande à l'Assemblée de ne pas approuver la création d'un poste de conseiller juridique adjoint (P-2) au sein de la Section des avis juridiques.**

Postes temporaires

53. Le Comité a également examiné la demande de création de 22 nouveaux postes au titre du personnel temporaire (13,0 ETP au total) :

- Au sein du Cabinet du Procureur, les postes temporaires suivants : un fonctionnaire adjoint de 1^{ère} classe, chargé des programmes (P-2), deux assistants spéciaux (P-1) et un assistant administratif (agent des services généraux, autre classe).
- Au sein de l'Unité des affaires extérieures, les postes temporaires suivants : deux conseillers adjoints de 1^{ère} classe en relations extérieures (P-2), un conseiller en coopération judiciaire (P-3), un conseiller adjoint de 1^{ère} classe en coopération judiciaire (P-2), un conseiller adjoint de 2^e classe en coopération judiciaire (P-1), un assistant en coopération judiciaire (G-6), et un juriste adjoint de 1^{ère} classe (P-2). En outre, pour le bureau de New York, un juriste adjoint de 1^{ère} classe (P-2).
- Dans les Équipes unifiées, deux enquêteurs (P-3), trois enquêteurs adjoints de 1^{ère} classe (P-2), deux analystes (P-3), deux analystes adjoints de 1^{ère} classe (P-2) et un assistant en matière d'analyse (agent des services généraux, autre classe).

RECOMMANDATIONS

54. **Le Comité recommande à l'Assemblée d'approuver :**

- a. un poste temporaire d'assistant spécial (P-1), pour huit mois seulement, au sein du Cabinet du Procureur ;**

- b. un poste temporaire de conseiller en coopération judiciaire (P-3), pour huit mois seulement, et un poste temporaire de conseiller adjoint de 1^{ère} classe en coopération judiciaire (P-2), pour quatre mois seulement, au sein de l'Unité des affaires extérieures ; et
- c. un enquêteur (P-3) pour quatre mois seulement, deux enquêteurs adjoints de 1^{ère} classe (P-2) pour l'Ukraine pour quatre mois chacun seulement, un analyste (P-3) pour quatre mois seulement, un analyste adjoint de 1^{ère} classe (P-2) pour quatre mois seulement et un assistant en matière d'analyse (agent des services généraux, autre classe) pour quatre mois seulement au sein des Équipes unifiées.

55. Le Comité recommande à l'Assemblée de ne pas approuver :

- a. un fonctionnaire adjoint de 1^{ère} classe, chargé des programmes (P-2), un assistant spécial (P-1) et un assistant administratif (agent des services généraux, autre classe) au sein du Cabinet du Procureur ;
- b. deux conseillers adjoints de 1^{ère} classe en relations extérieures (P-2), un conseiller adjoint de 2^e classe en coopération judiciaire (P-1), un assistant en coopération judiciaire (G-6) et un juriste adjoint de 1^{ère} classe (P-2) au sein de l'Unité des affaires extérieures ;
- c. un juriste adjoint de 1^{ère} classe (P-2) pour le bureau de New York ;
- d. un enquêteur (P-3), un enquêteur adjoint de 1^{ère} classe (P-2), un analyste (P-3) et un analyste adjoint de 1^{ère} classe (P-2) au sein des Équipes unifiées.

2. Programme 2600 : Procureur adjoint

Ressources en personnel

Postes permanents

56. Le Comité a noté que six nouveaux postes (quatre conversions et deux réaffectations) ont été demandés et que quatre postes ont été restitués.

- Au sein du Bureau du Procureur adjoint, la réaffectation d'un assistant spécial (P-3) et la conversion en un poste d'assistant personnel (agent des services généraux, autre classe) ont été demandées.
- Pour les Équipes unifiées, la redéfinition en un poste d'enquêteur adjoint de 1^{ère} classe (renseignement de sources ouvertes) (P-2) a été demandée, ainsi que la conversion en trois postes d'analystes (P-3).

RECOMMANDATIONS

57. Le Comité recommande à l'Assemblée d'approuver :

- a. la conversion en poste permanent d'un assistant personnel (agent des services généraux, autre classe) au Bureau du procureur adjoint et de trois analystes (P-3) au sein des Équipes unifiées ;
- b. la réaffectation d'un assistant spécial (P-3) au sein du Bureau du procureur adjoint et d'un enquêteur adjoint (renseignement de sources ouvertes) (P-2) au sein des Équipes unifiées.

3. Programme 2700 : Procureur adjoint

Ressources en personnel

Postes permanents

58. Le Comité a noté la demande de conversion d'un poste temporaire en poste permanent et la demande de réaffectation de deux postes au titre du Programme 2700 : Procureur adjoint :

- Au sein de la Section des appels et de la coordination juridique des poursuites, la conversion d'un poste temporaire de substitut adjoint de 1^{ère} classe du Procureur en appel (P-2).
- Au sein des Équipes unifiées, la réaffectation de deux postes d'enquêteur (P-3) et d'un poste d'analyste adjoint de 1^{ère} classe (P-2).

RECOMMANDATIONS

59. **Le Comité recommande à l'Assemblée d'approuver :**

- la transformation en poste permanent d'un poste de substitut adjoint de 1^{ère} classe du Procureur en appel (P-2) au sein de la Section des appels et de la coordination juridique des poursuites ; et**
- la réaffectation de deux postes permanents : un enquêteur (P-3) et un analyste adjoint de 1^{ère} classe (P-2) au sein des Équipes unifiées.**

Postes temporaires

60. Le Comité a examiné la demande de dix postes temporaires (8,25 ETP) : un nouveau poste temporaire (0,5 ETP), six nouveaux postes compensés par des suppressions de postes (4,75 ETP) et trois postes réaffectés (3,0 ETP) :

- Au sein des Équipes unifiées : un nouveau poste temporaire d'enquêteur adjoint de 1^{ère} classe (P-2), cinq assistants d'analyse redéployés (agents des services généraux, autres classes) et un assistant chargé du soutien aux substituts du Procureur (agent des services généraux, autre classe). Afin de financer les cinq postes d'assistants en matière d'analyse, quatre postes ont été supprimés : un poste de niveau P-4, un poste de niveau P-2 et deux postes d'agents des services généraux (G-6). En outre, des postes ont été réaffectés à un conseiller adjoint de 1^{ère} classe en coopération internationale (P-2), un analyste (P-3) et un chargé de la gestion des dossiers d'une affaire (P-1).

RECOMMANDATIONS

61. **Le Comité recommande à l'Assemblée d'approuver :**

- cinq postes temporaires d'assistants d'analyse (agents des services généraux, autres classes) pour sept mois chacun seulement et un poste d'assistant chargé du soutien aux substituts du Procureur (agent des services généraux, autre classe) pour huit mois seulement dans les Équipes unifiées ; et**
- la réaffectation de postes temporaires : un conseiller adjoint de 1^{ère} classe en coopération internationale (P-2), un analyste (P-3), et un chargé de la gestion des dossiers d'une affaire (P-1) pour huit mois chacun dans les Équipes unifiées.**

62. **Le Comité recommande à l'Assemblée de ne pas approuver la création d'un poste d'enquêteur adjoint de 1^{ère} classe (P-2) au sein des Équipes unifiées.**

4. Programme 2800 : Division des services intégrés

Ressources en personnel

Postes permanents

63. Le Comité a noté que 25 nouveaux postes ont été demandés, 53 postes ont été redéployés, 19 postes ont été restitués et trois postes ont été convertis en postes permanents :

- Au sein de la Section de la gestion des informations, des connaissances et des éléments de preuve, 19 postes ont été demandés : un fonctionnaire chargé de la gestion des informations et des éléments de preuve (P-3), un ingénieur Azure (P-3), un fonctionnaire chargé des solutions institutionnelles (P-3), un administrateur technique (P-3), un coordonnateur de la recherche de preuves

électroniques (P-3), quatre fonctionnaires de la recherche de preuves électroniques (P-3), un spécialiste des systèmes d'administration de la preuve électronique (P-3), un ingénieur logiciel (P-3), un administrateur technique adjoint de 1^{re} classe (P-2), un fonctionnaire adjoint de 1^{re} classe chargé des systèmes de recherche de preuves électroniques (P-2), un cyberenquêteur spécialisé en renseignement de sources ouvertes (P-2), deux assistants techniques principaux A/V (agents des services généraux, autres classes), deux assistants au traitement des éléments de preuve (agents des services généraux, autres classes) et un assistant des systèmes de recherche de preuves informatiques (agent des services généraux, autre classe).

- Au sein de l'Unité des services linguistiques, la conversion de trois postes en postes permanents a été demandée : un traducteur (P-3), un coordonnateur adjoint de 1^{re} classe des services d'interprétation (P-2), un assistant à la transcription (agent des services généraux, autre classe), ainsi que la réaffectation de trois postes : un traducteur adjoint (P-2) et deux assistants des services linguistiques (agent des services généraux, autre classe).

RECOMMANDATIONS

64. **Le Comité recommande à l'Assemblée d'approuver 19 postes permanents au sein de la Section de la gestion des informations, des connaissances et des éléments de preuve, comme demandé.**

65. **Le Comité recommande à l'Assemblée d'approuver :**

- la conversion en postes permanents d'un traducteur (P-3), d'un coordonnateur adjoint de 1^{re} classe des services d'interprétation (P-2) et d'un assistant à la transcription (agent des services généraux, autre classe) au sein de l'Unité des services linguistiques ; et**
- la reconversion d'un gestionnaire de traduction adjoint de 1^{re} classe (P-2) et de deux postes permanents d'assistants aux services linguistiques (agents des services généraux, autres classes) au sein de l'Unité des services linguistiques.**

Postes temporaires

66. Le Comité a examiné les 16 nouveaux postes temporaires demandés (14,75 ETP) :

- Au sein de la Section de la gestion des informations, des connaissances et des éléments de preuve, un fonctionnaire chargé de la transformation opérationnelle (P-3).
- Au sein de l'Unité des services linguistiques, un gestionnaire de traduction adjoint (P-2), deux assistants aux services linguistiques (agents des services généraux, autres classes), un spécialiste des technologies langagières/terminologue (P-3), un traducteur (russe) (P-3) et un traducteur (ukrainien) (P-3), ces deux derniers postes étant financés par l'annulation de deux postes P-4.
- Au sein de la Section de la localisation des suspects et de la fusion des informations, un enquêteur adjoint de 1^{re} classe (P-2), un assistant à la gestion de l'information (agent des services généraux, autre classe), deux analystes adjoints de 1^{re} classe (P-2), un assistant en matière d'analyse (agent des services généraux, autre classe), un analyste militaire principal (P-4), deux analystes militaires (P-3) et un analyste adjoint de 1^{re} classe (P-2).

RECOMMANDATIONS

67. **Le Comité recommande à l'Assemblée d'approuver :**

- un poste temporaire de spécialiste des technologies langagières/terminologue (P-3) pour quatre mois seulement, un poste temporaire de traducteur (russe) (P-3) réduit de deux mois, et un poste temporaire de traducteur (ukrainien) (P-3) pour huit mois seulement au sein de l'Unité des services linguistiques ;**
- un poste temporaire d'analyste adjoint (P-2) pour trois mois seulement, un poste temporaire d'analyste militaire (P-3) pour trois mois seulement, et un poste temporaire**

d'analyste militaire principal (P-4) pour trois mois seulement au sein de la Section de la localisation des suspects et de la fusion des informations ; et

- c. un poste temporaire d'enquêteur adjoint de 1^{re} classe (P-2) pour quatre mois seulement, un poste temporaire d'assistant à la gestion de l'information (agent des services généraux, autre classe) pour quatre mois seulement et un poste temporaire d'assistant en matière d'analyste (agent des services généraux, autre classe) pour quatre mois seulement au sein de la Section de la localisation des suspects et de la fusion des informations.

68. Le Comité recommande à l'Assemblée de **ne pas** approuver :

- a. un poste temporaire de fonctionnaire chargé de la transformation opérationnelle (P-3) au sein de la Section de la localisation des suspects et de la fusion des informations ;
- b. un poste temporaire de gestionnaire de traducteur adjoint (P-2) et deux postes temporaires d'assistants aux services linguistiques (agents des services généraux, autres classe) au sein de l'Unité des services linguistiques ; et
- c. deux postes temporaires d'analystes adjoints de 1^{re} classe (P-2) et un poste temporaire d'analyste militaire (P-3) au sein de la Section de la localisation des suspects et de la fusion des informations.

Prestataires de services

69. Le Comité a noté que la Division des services intégrés a demandé au titre des prestataires de services un montant total de 709,2 milliers d'euros, soit une augmentation de 90,8 milliers d'euros (14,7 pour cent) par rapport au budget approuvé pour 2024 de 618,4 milliers d'euros. Cependant, dans le budget-programme pour 2024, ce poste budgétaire contenait également des dépenses qui ont été allouées dans le projet de budget-programme pour 2025 au Programme 2900 pour un montant de 128,9 milliers d'euros. Par conséquent, le Comité a estimé que la réduction de 100,0 milliers d'euros était justifiée. La Cour a toujours fait appel à des prestataires de services pour fournir un large éventail de services linguistiques. Selon la Cour, ces arrangements permettent une plus grande flexibilité dans la fourniture d'un soutien aux équipes et constituent une utilisation rentable des ressources disponibles.

RECOMMANDATION

70. Le Comité recommande à l'Assemblée d'approuver une réduction totale de 100,0 milliers d'euros et donc d'approuver 609,2 milliers d'euros au titre des prestataires de services pour le Programme 2800 : Division des services intégrés.

5. Programme 2900 : Division des services d'administration du Bureau du Procureur

Ressources en personnel

Postes permanents

71. Le Comité a noté que la conversion en quatre nouveaux postes était demandée :

- Au sein de l'Unité de l'appui à l'administration, un fonctionnaire adjoint de 2^e classe chargé de la planification et du contrôle (P-1).
- Au sein de la Section de la planification et du contrôle financiers, trois fonctionnaires adjoints de 1^{re} classe chargés de la stratégie en matière de protection (P-2).

RECOMMANDATION

72. Le Comité recommande à l'Assemblée d'approuver la conversion en postes permanents de :

- a. un fonctionnaire adjoint temporaire de 2^e classe chargé de la planification et du contrôle (P-1) au sein de l'unité de l'appui à l'administration ; et

b. trois fonctionnaires adjoints temporaires chargés de la stratégie en matière de protection (P-2) au sein de la Section de la planification et des opérations.

Postes temporaires

73. Le Comité a examiné la demande de création de dix nouveaux postes temporaires (3,75 ETP) :
- Au sein de l'Unité de l'appui à l'administration, deux assistants administratifs (agents des services généraux, autres classes).
 - Au sein de la Section de la planification et des opérations, un responsable de projets (P-3), deux fonctionnaires adjoints de 1^{re} classe chargés de la planification et du contrôle (P-2), un fonctionnaire chargé des opérations (Centre des opérations liés aux situations) (P-3), un fonctionnaire chargé des opérations (sécurité) (P-3), et deux assistants chargés des opérations (agents des services généraux, autres classes).
 - Au sein du Bureau des ressources humaines du Bureau du Procureur, un fonctionnaire des ressources humaines adjoint de 1^{re} classe (P-2).

RECOMMANDATIONS

74. **Le Comité recommande à l'Assemblée d'approuver :**
- a. un poste temporaire de responsable de projets (P-3) pour quatre mois seulement ; un fonctionnaire chargé des opérations (Centre des opérations liés aux situations) (P-3), et un fonctionnaire temporaire chargé des opérations (sécurité) (P-3), s pour quatre mois chacun ; et un fonctionnaire adjoint de 1^{ère} classe chargé de la planification et du contrôle (P-2), et un assistant chargé des opérations (agent des services généraux, autres classes) au sein de la Section de la planification et des opérations ; et**
 - b. un poste temporaire de fonctionnaire des ressources humaines adjoint (P-2) réduit de quatre mois au sein du Bureau des ressources humaines du Procureur.**
75. **Le Comité recommande à l'Assemblée de ne pas approuver :**
- a. deux postes temporaires d'assistants administratifs (agents des services généraux, autres classes) dans l'Unité de l'appui à l'administration ; et**
 - b. un poste temporaire de fonctionnaire adjoint de 1^{re} classe chargé de la planification et du contrôle (P-2) et un poste temporaire de fonctionnaire chargé des opérations (agents des services généraux, autres classes) au sein de la Section de la planification et des opérations.**

Prestataires de services

76. Le Comité a reconnu que la Division des services d'administration du Bureau du Procureur a demandé un montant total de 128,9 milliers d'euros au titre des prestataires de services. Cette allocation comprend le financement des experts psychosociaux qui seront recrutés par le biais d'engagements individuels de courte durée. Les crédits demandés pour 2025 restent conformes au budget approuvé pour 2024, soit l'équivalent de 12 mois au niveau P-2.

RECOMMANDATION

- 77. Le Comité recommande à l'Assemblée d'approuver un montant total de 128,9 milliers d'euros au titre des prestataires de services du Programme 2900 : Division des services d'administration du Bureau du Procureur.**

Dépenses hors personnel du Grand Programme II

78. Le Comité a observé que les crédits hors personnel demandés s'élevaient à 6 497,7 milliers d'euros, soit une augmentation de 2 655,5 milliers d'euros (69,1 pour cent) par rapport au budget hors personnel approuvé pour 2024, qui s'élevait à 3 842,2 milliers d'euros.

Voyages

79. Le Comité a pris note de la demande du Bureau du Procureur de 3 244,4 milliers d'euros pour couvrir les frais de voyage en 2025, marquant une augmentation de 1 353,2 milliers d'euros (71,6 pour cent), par rapport au budget approuvé pour 2024 de 1 891,2 milliers d'euros. Cette augmentation significative est principalement imputable à deux sous-programmes : 2510 : Cabinet du Procureur et 2700 : Procureur adjoint, qui ont connu des augmentations de 98,2 pour cent et 247,0 pour cent, respectivement. Les dépenses de voyage prévues à la fin de 2024 étaient estimées à 2 563,7 milliers d'euros, soit un dépassement de 662,5 milliers d'euros (35,0 pour cent). Le Comité a noté que ces augmentations étaient en grande partie dues aux voyages en mission à l'appui des Équipes unifiées. Cependant, le Comité est d'avis que les frais de voyage pourraient être réduits à 2 820,7 milliers d'euros.

RECOMMANDATION

80. **Le Comité recommande à l'Assemblée d'approuver une réduction totale de 423,7 milliers d'euros et donc d'approuver un total de 2 820,7 milliers d'euros au titre des voyages pour le Grand Programme II : Bureau du Procureur.**

Services contractuels

81. Le Comité a observé que le Bureau du Procureur a demandé 390,0 milliers d'euros au titre des services contractuels, soit une augmentation de 235,0 milliers d'euros (151,6 pour cent) par rapport au budget approuvé pour 2024. Cette augmentation comprend 140,0 milliers d'euros pour des services de sécurité spécialisés pour le Procureur et le personnel qui l'accompagne lors de ses déplacements, 100,0 milliers d'euros pour des services linguistiques et 150,0 milliers d'euros pour couvrir les coûts d'infrastructure liés à la réinstallation du personnel - des dépenses non couvertes par l'Unité de la gestion des installations du Greffe. Le Comité a estimé que ces coûts d'infrastructure relèvent de la responsabilité du Greffier et ne devraient pas être inclus dans le Grand Programme II. Compte tenu des dépenses prévues pour les services linguistiques d'ici à la fin de 2024, soit 35,0 milliers d'euros, et de l'augmentation de 90,8 milliers d'euros pour les prestataires de services, le Comité recommande une réduction de 50,0 milliers d'euros de l'allocation au titre des services linguistiques au sein de l'Unité des services linguistiques.

RECOMMANDATION

82. **Le Comité recommande à l'Assemblée d'approuver une réduction totale de 200,0 milliers d'euros et donc d'approuver un total de 190,0 milliers d'euros au titre des services contractuels pour le Grand Programme II : Bureau du Procureur.**

Consultants

83. Le Comité a pris note de la demande de crédits au titre des consultants d'un montant total de 200,0 milliers d'euros, soit une augmentation de 100,0 milliers d'euros (100 pour cent). Le budget proposé au titre des consultants est alloué de manière centralisée dans le Programme 2500 : Bureau du Procureur. Les fonds sont censés financer les services de consultants dans divers domaines tels que les crimes sexistes, les crimes contre les enfants, l'esclavage, la cybercriminalité et les crimes contre l'environnement, ainsi que l'assistance d'experts spécifiques dans les activités d'enquête et d'appui aux procès. Le Comité est d'avis que l'expertise interne devrait être utilisée autant que possible et estime qu'une augmentation de 50 pour cent par rapport au niveau approuvé pour 2024 devrait être suffisante.

RECOMMANDATION

84. **Le Comité recommande à l'Assemblée d'approuver une réduction totale de 50,0 milliers d'euros et donc d'approuver un budget total de 150,0 milliers d'euros au titre des consultants pour le Grand Programme II : Bureau du Procureur.**

Frais généraux de fonctionnement

85. Le Comité a noté une augmentation des frais généraux de fonctionnement de 407,3 milliers d'euros (soit 31,8 pour cent), pour atteindre 1 688,3 milliers d'euros. Cette augmentation est principalement due aux crédits demandés pour les dépenses liées aux témoins et au soutien aux missions (par exemple, location de véhicules, sécurité et communication sécurisée) sur le terrain et au siège. En outre, une partie des dépenses concerne des accords en matière d'hébergement du Bureau du Procureur, comme en République centrafricaine. Par ailleurs, les coûts des logiciels informatiques de la nouvelle Section de la localisation des suspects et de la fusion des informations sont inscrits au budget au titre des frais généraux de fonctionnement. Le Comité a estimé que le montant demandé devait être réduit de 20 pour cent par rapport à l'augmentation demandée, en plus de la réduction de 50,0 milliers d'euros au titre des dépenses vitales nécessaires en matière informatique. Voir le paragraphe 297.

RECOMMANDATION

86. **Le Comité recommande à l'Assemblée d'approuver une réduction totale de 131,5 milliers d'euros (81,5 milliers d'euros de l'augmentation demandée et 50,0 milliers d'euros de dépenses vitales) et donc d'approuver un budget total de 1 556,8 milliers d'euros au titre des frais généraux de fonctionnement du Grand Programme II : Bureau du Procureur.**

Fournitures et accessoires

87. Le Comité a noté que le Bureau du Procureur avait demandé 680,0 milliers d'euros, ce qui représente une augmentation de 540,0 milliers d'euros (385,7 pour cent) du budget des fournitures et accessoires pour 2025, par rapport au budget approuvé pour 2024, qui s'élevait à 140,0 milliers d'euros. Le montant demandé est principalement nécessaire pour financer les abonnements et les licences de logiciels, la principale augmentation étant due aux nouvelles licences du système propre au Bureau du Procureur et aux frais d'utilisation du cloud de 540,0 milliers d'euros. Le Comité est d'avis que le montant demandé pourrait être réduit de 40,0 milliers d'euros.

RECOMMANDATION

88. **Le Comité recommande à l'Assemblée d'approuver une réduction totale de 40,0 milliers d'euros et donc d'approuver un montant total de 640,0 milliers d'euros au titre des fournitures et accessoires pour le Grand Programme II : Bureau du Procureur.**

Matériel, dont mobilier

89. Le Comité a noté que le Bureau du Procureur avait demandé 90,0 milliers d'euros au titre du matériel, dont mobilier, pour 2025, soit une augmentation de 20 milliers d'euros (28,6 pour cent) par rapport au budget approuvé pour 2024, qui s'élevait à 70,0 milliers d'euros. Ce montant correspond à la part des investissements informatiques financés par le budget du Bureau du Procureur.

RECOMMANDATION

90. **Le Comité recommande à l'Assemblée d'approuver le montant de 90,0 milliers d'euros au titre du matériel, dont mobilier, pour le Grand Programme II.**

Budget recommandé au titre du Grand Programme II

91. **Le Comité recommande à l'Assemblée d'approuver une réduction totale de 3 442,5 milliers d'euros au titre du Grand Programme II par rapport au budget proposé pour 2025. Le Comité a donc**

recommandé à l'Assemblée d'approuver un montant total de 66 456,7 milliers d'euros au titre du Grand Programme II, soit une augmentation de 5 863,5 milliers d'euros (9,7 pour cent).

C. Grand Programme III : Greffe

Observations générales et analyse

92. Le budget proposé pour 2025 au titre du Grand Programme III : Greffe s'élève à 100 930,9 milliers d'euros, soit une augmentation de 5 659,5 milliers d'euros (5,9 pour cent), par rapport au budget approuvé pour 2024 de 95 271,4 milliers d'euros.

93. L'augmentation proposée est imputable à trois principaux inducteurs de coûts :

- i. les exigences en matière de sécurité, notamment les investissements pour disposer des capacités de protection, de prévention et de résilience nécessaires en matière de sécurité de l'information (4,3 millions d'euros) ;
- ii. les investissements visant à renforcer l'efficacité institutionnelle et la culture sur le lieu de travail, notamment dans le domaine des ressources humaines et d'autres processus administratifs utiles à la Cour (1,3 million d'euros) ; et
- iii. les tensions inflationnistes inévitables découlant de l'application du régime commun des Nations Unies (2 millions d'euros) et de l'indexation des prix des biens, des services publics et des services pour lesquels le Greffe est un prestataire de services rendus à l'échelle de la Cour (1,5 million d'euros).

94. Le Greffe a informé le Comité de ses efforts visant à mettre en œuvre une réévaluation stricte de ses besoins, en s'adaptant aux niveaux d'activité prévus et en obtenant des réductions sur certains services du Greffe, en particulier ceux liés aux activités de la salle d'audience, ainsi que des réductions dues à une plus grande flexibilité du personnel pour un montant total de 3,4 millions d'euros. Le tableau 4 présente l'hypothèse budgétaire en tenant compte du nombre de procès, d'appels, de réparations, du nombre de langues requises et du nombre de victimes et de témoins, ainsi que des postes à temps plein approuvés au titre du personnel temporaire.

Tableau 4 : Hypothèse budgétaire et postes à temps plein approuvés au titre du personnel temporaire

Année	Nombre de procès	Appels*	Réparations	Nombre de langues**	Nombre de victimes et de témoins***	Postes permanents au Greffe	Personnel temporaire (ETP)	Langues du Greffe (Postes permanents)	Langues du Greffe (personnel temporaire) (ETP)
2016	4	1	4	21	100	574	29,1	49	5,81
2017	4	1	4	22	81	574	45,5	49	10,92
2018	3	1	3	29	132	573	44,61	49	9,61
2019	2	3	3	29	103	575	61,16	49	4,00
2020	2	2	4	33	0	575	55,47	49	8,97
2021	2	3	4	36	90	574	54,72	49	8,30
2022	4	1	5	36	131	574	79,79	49	18,43
2023	5	3	5	36	130	556	110,58	49	31,51
2024	4	4	5-6	32	99	549	98,94	49	21
2025	3	4	5	33	23			49	12,5
Supprimés en 2025						-9	-16,94	0	-8,5
Conversion de poste temporaire en poste permanent en 2025						(2,00)	-2,00	0	0
Nouveaux postes temporaires/permanents proposés						4	16,58	0	0
Réaffectés						0	-0,48	0	
Total en 2025						546 (dont 2 réaffectés)	96,09	49	12,5

* Phase finale d'appel. ** Nombre de langues liées aux affaires. *** Nombre de témoins comparissant pour déposer.

95. Le Comité a noté une demande totale de 67 423,7 milliers d'euros, ce qui représente une augmentation nette des Ressources en personnel de 665,2 milliers d'euros (soit une augmentation de 1,0 pour cent), par rapport aux 66 758,5 milliers d'euros approuvés pour le budget 2024.

96. Le projet de budget-programme pour 2025 pour les postes permanents s'élève à 57 297,5 milliers d'euros, soit une augmentation de 1 685,2 milliers d'euros (3,0 pour cent), par rapport aux 55 612,3 milliers d'euros du budget approuvé pour 2024.

97. Le Comité a noté que quatre nouveaux postes permanents, deux postes reclassés, neuf postes restitués et deux réaffectations de postes temporaires en postes permanents ont été demandés.

98. Le budget proposé au titre du personnel temporaire pour 2025 s'élevait à 8 713,3 milliers d'euros, soit une augmentation de 8,9 milliers d'euros par rapport au budget de 2024, qui était de 8 704,4 milliers d'euros.

99. Le Comité a noté que 16 nouveaux postes au titre du personnel temporaire (8,06 ETP) ont été demandés, ces postes représentant une réduction de 2,85 ETP (96,09 ETP par rapport à 98,94 ETP approuvés pour 2024), comme indiqué dans le tableau 24 du projet de budget-programme pour 2025.

1. Programme 3100 : Greffier

Ressources en personnel

Postes permanents

100. Le Comité a observé que le Bureau du Greffier n'a pas modifié le nombre de ses postes permanents, qui est resté à 14 comme dans le budget approuvé pour 2024. Une légère augmentation est entièrement due aux coûts associés au Régime commun des Nations Unies.

Postes temporaires

101. Le montant demandé au titre du personnel temporaire reflète une augmentation significative de 150,7 milliers d'euros (soit 352,9 pour cent) par rapport au budget approuvé pour 2024, qui s'élevait à 42,7 milliers d'euros. La Cour a expliqué que cette augmentation était due au maintien d'un assistant spécial adjoint de 1^{re} classe auprès du Greffier (P-2), et à la demande d'un nouvel assistant spécial adjoint pour la planification stratégique (P-2).

RECOMMANDATIONS

102. Le Comité recommande à l'Assemblée d'approuver le maintien d'un poste temporaire d'assistant spécial adjoint de 1^{re} classe auprès du Greffier (P-2).

103. Le Comité recommande à l'Assemblée de ne pas approuver la création d'un poste temporaire d'assistant spécial adjoint (planification stratégique) (P-2).

2. Programme 3200 : Direction des services de gestion

104. Le Comité a noté une augmentation de la demande de budget de la Division des services de gestion de 2 568,1 milliers d'euros (soit 10,5 pour cent), par rapport au budget approuvé pour 2024 de 24 449,0 milliers d'euros.

105. L'augmentation était principalement destinée à couvrir les pressions inflationnistes inévitables et à se concentrer sur le développement de produits pour l'ensemble de la Cour, tels que l'exercice relatif aux valeurs fondamentales et le Cadre de renforcement du leadership, ainsi que sur le renforcement de la Section des ressources humaines afin qu'elle soit en mesure de gérer systématiquement toute problématique à l'échelle de la Cour et de s'assurer d'un impact durable sur l'amélioration du bien-être du personnel, avec une attention particulière pour la représentation géographique et l'équilibre entre les genres. En outre, la Direction des services de gestion a échelonné la mise en œuvre des investissements nécessaires en matière de sécurité physique.

Ressources en personnel

Postes permanents

106. Le Comité a noté que la Direction des services de gestion n'a pas demandé de nouveaux postes permanents.

Postes temporaires

107. Le Comité a noté une augmentation de sept nouveaux postes, dont trois alloués à la Section des services généraux pour les achats, la gestion des installations et les services de transport, et quatre à la Section des ressources humaines pour rationaliser les processus de recrutement et soutenir les initiatives en matière de représentation géographique et d'égalité des genres.

108. Le nombre de postes demandés au titre du personnel temporaire reflète une augmentation de 537,3 milliers d'euros (soit 31,2 pour cent) par rapport au budget approuvé pour 2024, qui s'élève à 1 721,1 milliers d'euros. Cette augmentation comprend également la prolongation de deux postes permanents dans le domaine du budget et des finances de six mois en 2024 à 12 mois en 2025 : un fonctionnaire adjoint de 1^{re} classe, chargé de la planification et du contrôle du budget (P-2) au sein de la Section du budget et un assistant aux finances (agent des services généraux, autre classe) au sein de la Section des finances.

109. Le Comité a reconnu que la Cour avait mis en œuvre les recommandations formulées par les experts externes relatives à l'examen de la passation des marchés. Il a également reconnu la nécessité de soutenir la passation de marchés pour des améliorations essentielles et complexes en matière de sécurité informatique afin de garantir les investissements nécessaires à la suite de la cyberattaque de septembre 2023.

RECOMMANDATIONS

110. Le Comité recommande à l'Assemblée d'approuver :

- a. **Trois postes temporaires d'assistants aux ressources humaines (agent des services généraux, autre classe) pour une durée de six mois chacun au sein de la Section des ressources humaines, comme demandé ;**
- b. **un poste temporaire d'assistant aux ressources humaines (P-2) pour 0,7 mois au sein de la Section des ressources humaines, comme demandé ;**
- c. **un poste temporaire de fonctionnaire adjoint de 1^{re} classe, chargé des achats (P-2) pour quatre mois seulement au sein de la Section des services généraux ;**
- d. **un poste temporaire d'assistant chargé des achats (agent des services généraux, autre classe) pour quatre mois seulement, au sein de la Section des services généraux ; et**
- e. **un poste temporaire de responsable de la politique qualité (P-3), pour quatre mois seulement, au sein de la Section des services généraux.**

111. Le Comité recommande à l'Assemblée de **ne pas** approuver :

- a. **le financement intégral pour 12 mois d'un fonctionnaire adjoint de 1^{re} classe chargé de la planification et du contrôle du budget (P-2) et sa limitation à six mois au sein de la Section du budget ;**
- b. **le financement intégral pour 12 mois d'un poste temporaire d'assistant aux finances (agent des services généraux, autre classe), limité à six mois au sein de la Section des finances ; et**
- c. **un poste temporaire d'assistant aux ressources humaines (agent des services généraux, autre classe) au sein de la Section des ressources humaines.**

3. Programme 3300 : Direction des services judiciaires

112. Le Comité a noté une augmentation de la demande de budget de la Direction des services judiciaires de 2 952,4 milliers d'euros (soit 6,6 pour cent), par rapport au budget approuvé pour 2024 de 44 733,3 milliers d'euros.

113. Cette augmentation est exclusivement imputable à la mise en œuvre du Plan de sécurité en 2025, dans le cadre du budget de la Section des services de gestion de l'information. Au total, les besoins en matière de sécurité de l'information dans le cadre du Plan de sécurité pour 2025 s'élèvent à environ 5,3 millions d'euros, dont l'augmentation nette s'élève à 3 770,3 milliers d'euros pour les dépenses hors personnel et 84,6 milliers d'euros pour les Ressources en personnel, tous deux au sein de la Section des services de gestion de l'information. Voir la section sur le Plan de sécurité aux paragraphes 290 à 303.

Ressources en personnel

Postes permanents

114. Le Comité a examiné la proposition de la Cour visant à supprimer trois postes permanents : un coordonnateur des services aux utilisateurs (P-2) et deux assistants au développement (agents des services généraux, autres classes), tous au sein de la Section des services de gestion de l'information, et à demander deux nouveaux postes permanents d'un fonctionnaire adjoint de 1^{re} classe chargé des technologies et des communications (P-2) et d'un fonctionnaire adjoint de 1^{re} classe chargé des solutions institutionnelles (P-2) afin de répondre aux besoins opérationnels actuels de la Direction des services judiciaires et au projet de réaménagement proposé au sein de la Section de la détention. Le Comité a également pris note de la demande de conversion d'un poste temporaire d'assistant au traitement des données (agent des services généraux, autre classe) au sein de la Section de la participation des victimes et des réparations en poste permanent, et d'un poste temporaire de juriste adjoint de 1^{re} classe (P-2) au sein du Bureau du conseil public pour les victimes en poste permanent. Ces postes sont temporaires depuis 2015 et 2016 respectivement.

RECOMMANDATION

115. **Le Comité recommande à l'Assemblée d'approuver :**

- a. **la suppression de trois postes permanents : un coordonnateur des services aux utilisateurs (P-2) et deux assistants au développement (agents des services généraux, autres classes) au sein de la Section de l'administration judiciaire ;**
- b. **un nouveau poste de fonctionnaire adjoint de 1^{re} classe chargé des technologies et des communication (P-2) et un nouveau poste de fonctionnaire adjoint de 1^{re} classe chargé des solutions institutionnelles (P-2) au sein de la Section de l'administration judiciaire ;**
- c. **la conversion en poste permanent d'un assistant au traitement des données (agent des services généraux, autre classe) au sein de la Section de la participation des victimes et des réparations ; et**
- d. **la transformation en poste permanent d'un poste temporaire de juriste adjoint (P-2) au sein du Bureau du conseil public pour les victimes.**

Postes temporaires

116. Le Comité a examiné la demande de la Cour concernant cinq nouveaux postes temporaires et la demande de financement intégral de deux postes temporaires récurrents qui ont été approuvés pour 2024 :

- a) un assistant à la production audiovisuelle (agent des services généraux, autre classe) au sein de la Section de l'administration judiciaire ;
- b) un fonctionnaire chargé de la sécurité des systèmes informatiques (P-3) au sein de la Section des services de gestion de l'information ;
- c) un fonctionnaire adjoint de 1^{re} classe chargé de la coordination sur le terrain (P-2) au sein de la Section de la participation des victimes et des réparations ;
- d) un fonctionnaire de terrain (administrateur recruté sur le plan national, classe C) au sein de la Section de la participation des victimes et des réparations ;
- e) un juriste adjoint de 1^{re} classe (P-2) au sein du Bureau du conseil public pour la Défense ; et,
- f) deux juristes adjoints de 1^{re} classe (P-2) au sein de la Section de la détention pour un financement intégral.

RECOMMANDATIONS

117. Le Comité recommande à l'Assemblée d'approuver :
- a. un poste temporaire d'assistant à la production audiovisuelle (agent des services généraux, autre classe) pour quatre mois seulement au sein de la Section de l'administration judiciaire ;
 - b. un poste temporaire de fonctionnaire chargé de la sécurité des services informatiques (P-3) pour quatre mois seulement au sein de la Section des services de gestion de l'information ;
 - c. un poste temporaire de fonctionnaire adjoint de 1^{re} classe chargé de la coordination sur le terrain (P-2) au sein de la Section de la participation des victimes et des réparations, comme demandé ; et
 - d. deux postes temporaires de juristes adjoints de 1^{re} classe (P-2) au sein de la Section de la détention pour une durée de six mois seulement.
118. Le Comité recommande à l'Assemblée de ne pas approuver :
- a. un poste temporaire de fonctionnaire adjoint de 1^{re} classe chargé de la coordination sur le terrain (P-2) au sein de la Section de la participation des victimes et des réparations ; et
 - b. un poste temporaire de juriste de 1^{re} classe (P-2) au sein du Bureau du conseil public pour la Défense.

Reclassements

119. Le Comité a pris note du projet de réaménagement de la Section de la détention visant à combler les lacunes dans les descriptions de poste et les nouvelles fonctions du personnel en matière de gestion et de garde, ainsi qu'à administrer le Fonds d'affectation spéciale pour le financement des visites familiales. Dans le cadre du projet de réaménagement, le Comité a pris note de l'intention de la Cour de créer deux nouvelles unités au sein de la Section de la détention : une Unité des services informatiques et une Unité des questions juridiques qui, selon la Cour, nécessiteront davantage de personnel temporaire.

120. Le Comité a pris note de la demande de reclassement de la Cour concernant le poste de chef du quartier pénitentiaire de la Section de la détention du niveau P-4 à P-5, afin de l'aligner sur tous les autres chefs de section de la Direction des services judiciaires ; le poste de chef adjoint du quartier pénitentiaire du niveau P-2 à P-4 et un poste d'assistant linguistique et administratif du niveau agent des services généraux, autre classe à agent des services généraux, 1^{re} classe.

121. Le Comité a souligné que les reclassements devraient faire suite à l'identification de nouvelles responsabilités pour le poste reclassé et devraient être le résultat d'un processus de recrutement complet.

RECOMMANDATIONS

122. Le Comité recommande à l'Assemblée d'approuver le reclassement du poste de chef du quartier pénitentiaire de la Section de la détention de P-4 à P-5, comme demandé, afin de l'aligner sur tous les autres chefs de section de la Direction des services judiciaires.
123. Le Comité recommande à l'Assemblée de ne pas approuver les reclassement suivants :
- a. le poste de chef adjoint du quartier pénitentiaire au sein de la Section de la détention de P-2 à P-4 ; et
 - b. le poste d'assistant linguistique et administratif au sein de la Section de la détention du niveau agent des services généraux, autre classe à agent des services généraux, 1^{re} classe.

4. Programme 3800 : Direction des opérations extérieures

124. Le Comité a noté une diminution de la demande de budget de la Direction des opérations extérieures de 58,9 milliers d'euros (soit 0,2 pour cent), par rapport au budget approuvé pour 2024 de 23 724,3 milliers d'euros.

125. La Cour a indiqué que les réductions susmentionnées proposées par la Direction des opérations extérieures pour 2025 résultaient de la suppression de postes basés au siège, au Mali, en Côte d'Ivoire et à Bunia/RDC, ainsi que de la réaffectation de postes à d'autres lieux d'affectation dotés de barèmes de traitements moins élevés.

126. La Cour a proposé une augmentation de 104,1 milliers d'euros (soit 0,7 pour cent) par rapport au budget approuvé pour 2024 au titre des postes permanents, malgré une réduction de postes de 147 à 141 en raison du redéploiement de six postes vers différents lieux d'affectation en 2025. La Cour a proposé aussi la suppression de trois postes permanents⁷.

Ressources en personnels

Postes permanents

127. Le Comité a noté une augmentation de la demande de budget pour les postes permanents au sein de la Direction des opérations extérieures de 104,1 milliers d'euros (soit 0,7 pour cent) par rapport au budget approuvé pour 2024. Le Comité a noté que la Direction des opérations extérieures a supprimé six postes permanents : trois assistants à la gestion des affaires sur le terrain (agents des services généraux, autres classes) au Mali, deux assistants de gestion des affaires sur le terrain (agents des services généraux, autres classes) en Côte d'Ivoire, ainsi qu'un agent de nettoyage (agent des services généraux, autre classe) en RDC, et a redéployé six postes permanents (quatre au siège et deux dans les bureaux de pays) :

- un chef d'équipe adjoint de 1^{re} classe (P-2), deux fonctionnaires adjoints de 1^{re} classe chargés du bien-être (P-2) et un fonctionnaire adjoint de 1^{re} classe chargé des affaires sur le terrain (P-2) au siège pour une durée de 12 mois chacun ; et
- un assistant administratif (agent des services généraux, autre classe) à Kinshasa, en RDC, et un fonctionnaire d'administration chargé des opérations (P-3) à Kampala, en Ouganda.

128. Le Comité a noté que la différence dans le montant total des six postes redéployés a été obtenue en demandant des montants réduits au titre des services contractuels et des frais généraux de fonctionnement.

RECOMMANDATION

129. **Le Comité recommande à l'Assemblée d'approuver :**

- a. la suppression de six postes permanents : trois assistants à la gestion des affaires sur le terrain (agents des services généraux, autres classes) au Mali, deux assistants de gestion des affaires sur le terrain (agents des services généraux, autres classes) en Côte d'Ivoire, ainsi qu'un agent de nettoyage (agent des services généraux, autre classe) en RDC ;**
- b. le redéploiement de quatre postes permanents : un chef d'équipe adjoint de 1^{re} classe (P-2), deux fonctionnaires adjoints de 1^{re} classe chargés du bien-être (P-2) et un fonctionnaire adjoint de 1^{re} classe chargé des affaires sur le terrain (P-2) au siège pour une durée de 12 mois chacun, conformément à la demande ; et**
- c. le redéploiement de deux postes permanents vers les bureaux de pays : un assistant administratif (agent des services généraux, autre classe) à Kinshasa, en RDC, et un fonctionnaire d'administration chargé des opérations (P-3) à Kampala, en Ouganda.**

⁷ CBF-ASP/23/10, par 806, page 147.

Postes temporaires

130. Le Comité a noté une augmentation de 84,3 milliers d'euros (3,2 pour cent) de la demande de budget au titre du personnel temporaire au sein de la Direction des opérations extérieures, par rapport au budget approuvé pour 2024. La Direction a demandé la suppression de 10 postes temporaires, ainsi que des ressources pour trois nouveaux postes temporaires pendant six mois.

RECOMMANDATIONS

131. **Le Comité recommande à l'Assemblée d'approuver :**

- a. **un chauffeur (agent des services généraux, autre classe) (Ouganda) pour six mois, comme demandé ; et**
- b. **un fonctionnaire de terrain (sensibilisation) (administrateur recruté sur le plan national, classe C) (Ukraine) pour quatre mois seulement au sein de la Section de l'information et de la sensibilisation.**

132. **Le Comité recommande à l'Assemblée de ne pas approuver un chauffeur (agent des services généraux, autre classe) (Ouganda).**

Section de l'appui à la coopération judiciaire

133. La Section d'appui à la coopération judiciaire a été créée par le Greffe au début de l'année 2024 et vise à renforcer la capacité du Greffe à assumer ses responsabilités statutaires en matière de coopération et d'assistance judiciaires, notamment s'agissant de l'arrestation et de la remise de suspects ou d'accusés en liberté, la mise en œuvre de la mise en liberté provisoire ou définitive et le recouvrement des avoirs ordonnés par les Chambres, ainsi qu'à assurer la liaison avec les États Parties pour l'exécution des mandats d'arrêt.

134. Le Comité a noté que la Section d'appui à la coopération judiciaire a demandé une augmentation par rapport au budget approuvé pour 2024 au titre des voyages et des consultants de 26,3 milliers d'euros (soit 239,1 pour cent) et 20,0 milliers d'euros (soit 100,0 pour cent), respectivement. S'agissant des frais de voyage, l'ensemble du Greffe se verra appliquer une augmentation de 4 pour cent par rapport au budget de 2024. Voir le paragraphe 140.

RECOMMANDATION

135. **Le Comité recommande que l'augmentation prévue des dépenses au titre des consultants au sein de la Section de l'appui à la coopération judiciaire, d'un montant de 20,0 milliers d'euros, soit absorbée par les crédits alloués au titre des consultants au sein de la Direction des opérations extérieures.**

Dépenses hors personnel au sein du Greffe*Voyages*

136. Le Greffe a demandé une augmentation de 217,8 milliers d'euros (soit 14,2 pour cent) par rapport au budget approuvé pour 2024, pour un montant total du budget au titre des voyages de 1 748,7 milliers d'euros pour 2025.

137. Le Comité a pris note des raisons invoquées par la Cour pour justifier une telle augmentation, notamment le fait de permettre au responsable de la coordination pour l'égalité des genres et au médiateur d'effectuer des missions dans les bureaux de pays, la nécessité pour le Greffier de se rendre dans les bureaux de pays dans le cadre de la stratégie de motivation du personnel et de renforcer les relations avec les autorités nationales, ainsi que la nécessité pour d'autres autorités compétentes de la Cour d'assister à des conférences et à des réunions du système des Nations Unies. En outre, cette augmentation illustre le soutien en matière de sécurité des opérations sur le terrain et la mise en œuvre du Plan de sécurité dans les bureaux de pays, en particulier en République centrafricaine et en Ouganda.

138. Le Comité a souligné l'urgence d'adopter des méthodes de travail hybrides et a demandé aux fonctionnaires de la Cour d'examiner attentivement la nécessité de voyager, en tenant compte avant tout des conditions de sécurité.

RECOMMANDATIONS

139. Le Comité recommande à la Cour de continuer à mettre en œuvre des mesures visant à améliorer l'efficacité des conditions de travail, tout en accordant la priorité aux voyages essentiels.

140. Le Comité recommande à l'Assemblée d'approuver une augmentation de 4 pour cent seulement, soit 61,2 milliers d'euros, au titre des voyages par rapport au budget approuvé pour 2024.

Services contractuels

141. Le Comité a constaté l'augmentation demandée des crédits au titre des services contractuels de 662,0 milliers d'euros (23,1 pour cent) par rapport au budget approuvé de 2024, d'un montant total de 3 528,6 milliers d'euros pour 2025.

142. Le Comité a pris acte de l'explication de la Cour concernant l'augmentation du budget, qui met en évidence la nécessité de disposer de ressources supplémentaires pour soutenir diverses initiatives. Il s'agit notamment de la production de documents imprimés destinés à sensibiliser le personnel à l'égalité entre les hommes et les femmes, de la fourniture de services de sécurité sur le terrain en faisant appel à des sociétés de sécurité privées ou aux autorités locales pour garder les bureaux et soutenir les opérations, ainsi que de la prise en charge des périodes de congé, des services liés au système SAP, des exigences générales en matière de services et de la réalisation des évaluations obligatoires pour l'établissement d'états financiers conformes aux normes IPSAS. Cela couvre également les périodes de congé, les services liés au SAP, les exigences générales en matière de service et la réalisation des évaluations obligatoires pour les états financiers conformes aux normes IPSAS.

143. Le Comité a également noté une augmentation du budget de 600,0 milliers d'euros (54,6 pour cent), au sein de la Direction des services judiciaires, principalement en raison de l'amélioration de la mise en œuvre du Plan de sécurité. S'agissant de la Section des services de gestion de l'information, le montant demandé de 1 431,0 milliers d'euros correspond à une augmentation de 72,2 pour cent par rapport aux 831,0 milliers d'euros approuvés en 2024. Cette demande comprend 851,0 milliers d'euros pour les coûts renouvelables et 580,0 milliers d'euros pour les dépenses non renouvelables.

RECOMMANDATION

144. Le Comité recommande à l'Assemblée d'approuver un budget de 3 328,6 milliers d'euros pour le Greffe au titre des services contractuels, avec une réduction de 200,0 milliers d'euros au titre de la Section des services de gestion de l'information au sein de la Direction des services judiciaires correspondant au report du Plan de sécurité.

Formation

145. Le Comité a constaté l'augmentation demandée des ressources au titre de la formation de 38,3 milliers d'euros (soit 6,5 pour cent) par rapport au budget approuvé pour 2024.

146. Le Comité a noté une approche plus efficace de la Cour en matière de formation en ligne, englobant la formation interne de la Cour et le partage des connaissances. Différents domaines tels que la sécurité et la sûreté, les interventions d'urgence, la formation médicale, la formation technique et la formation linguistique ont bénéficié de cette approche.

RECOMMANDATION

147. Le Comité recommande à l'Assemblée d'approuver des ressources au titre de la formation d'un montant de 38,3 milliers d'euros (soit 6,5 pour cent) par rapport au budget approuvé pour 2024.

Consultants

148. Le Comité a noté une augmentation de la demande de crédits de 209,4 milliers d'euros (30,7 pour cent) au titre des consultants par rapport au budget approuvé pour 2024. Plus précisément, le Comité a observé que la Direction des services de gestion a demandé une augmentation de 112,0 milliers d'euros (soit 274,5 pour cent) par rapport à son budget approuvé pour 2024 pour cette même ligne budgétaire.

149. La Cour a expliqué que l'augmentation du budget au titre des consultants est principalement due à la nécessité d'apporter un soutien aux assistants de terrain pour les conseils basés dans les pays de situation, en particulier au sein de la Direction des services judiciaires. Le Comité a également noté que l'augmentation budgétaire significative de la Direction des services de gestion s'explique par la nécessité de réaliser une enquête sur la motivation du personnel et d'élaborer un projet de procédure de mobilité interne, tous deux conformes aux recommandations issues de l'examen des experts indépendants. En outre, l'augmentation soutiendrait la mise en œuvre du projet sur les valeurs fondamentales et la poursuite de l'automatisation du processus d'achat.

150. Le Comité a exprimé sa préoccupation constante quant à l'augmentation du budget au titre des consultants et la tendance à ne pas respecter les enveloppes budgétaires. Il a réitéré sa demande d'un examen interne et d'un contrôle plus strict du budget alloué aux consultants, en veillant à ce qu'il soit hiérarchisé pour répondre aux besoins du Greffe et à ce que les ressources internes soient utilisées de manière proportionnelle dans le cadre du budget alloué.

RECOMMANDATION

151. Le Comité recommande à l'Assemblée d'approuver une réduction de 50,0 pour cent des crédits demandés au titre des consultants, soit une réduction de 94,7 milliers d'euros sur les 189,4 milliers d'euros restants (209,4 milliers d'euros moins 20,0 milliers d'euros pour la Section de l'appui à la coopération judiciaire).

Aide judiciaire

152. Le Comité a noté que le budget proposé au titre de l'aide judiciaire pour 2025 s'élève à 6 178,4 milliers d'euros (4 338,2 milliers d'euros pour la Défense et 1 840,2 milliers d'euros pour les victimes), soit une diminution de 239,6 milliers d'euros (3,7 pour cent) par rapport au budget approuvé pour 2024, qui s'élevait à 6 418,0 milliers d'euros. Cette réduction est principalement due à la finalisation ou à la finalisation escomptée des phases de réparation en cours de longue date dans trois affaires -Lubanga, Katanga et Al Mahdi- mettant ainsi fin aux paiements de l'aide judiciaire pour les victimes impliquées dans ces affaires.

153. Le Comité a également noté que la demande de budget incluait une provision pour une augmentation des honoraires de 3,0 pour cent, s'élevant à 151,9 milliers d'euros, pour tenir compte des ajustements du coût de la vie pour toutes les équipes chargées de l'aide judiciaire. Cependant, le Comité a observé que la nouvelle politique en matière d'aide judiciaire ne prévoit pas d'augmentation des honoraires liée à l'inflation et que, par conséquent, l'augmentation proposée n'est pas pleinement justifiée.

Aide judiciaire pour la Défense

154. Le Comité a examiné le budget proposé au titre de l'aide judiciaire pour la Défense, d'un montant total de 4 338,2 milliers d'euros. Il a noté que la provision allouée pour sept équipes chargées de l'aide judiciaire s'élevait à 3 845,9 milliers d'euros. En outre, 266,2 milliers d'euros ont été alloués pour une potentielle nouvelle affaire qui, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière, si elle se concrétise, devrait être imputée au Fonds en cas d'imprévu car elle n'a pas été incluse dans les hypothèses budgétaires. Le Comité propose une réduction supplémentaire de 106,0 milliers d'euros de cette ligne budgétaire, correspondant à l'augmentation des honoraires de 3,0 pour cent.

Aide judiciaire pour les victimes

155. Le Comité a examiné le budget proposé de 1 840,2 milliers d'euros au titre de l'aide judiciaire pour les victimes et recommande une réduction de 45,9 milliers d'euros, correspondant à la provision pour l'augmentation des honoraires de 3,0 pour cent.

RECOMMANDATION

156. La Commission recommande à l'Assemblée d'approuver une réduction totale du budget au titre de l'aide judiciaire de 372,0 milliers d'euros (266,0 milliers d'euros + 106,0 milliers d'euros) pour la Défense et de 45,9 milliers d'euros pour les victimes, et donc d'approuver un total de 5 760,5 milliers d'euros au titre des conseils de la Défense et des victimes.

Frais généraux de fonctionnement

157. Le Comité a pris note de l'augmentation des ressources demandées au titre des frais généraux de fonctionnement de 2 016,1 milliers d'euros (soit 14,3 pour cent), par rapport au budget approuvé de 2024, pour un total de 16 162,0 milliers d'euros.

158. La Cour a constaté des tensions inflationnistes sur certains contrats, notamment les contrats d'électricité et les licences de logiciels, la maintenance des logiciels, les services liés à la sécurité, les frais de services bancaires et les charges correspondant à l'augmentation du budget annuel.

159. Le Comité a observé qu'au sein de la Direction des services judiciaires, un montant de 1 261,5 milliers d'euros est spécifiquement destiné à la mise en œuvre du Plan de sécurité, où la mise en œuvre des recommandations relatives à la sécurité des données, à la surveillance, à la détection et à l'intervention constitue un coût renouvelable.

160. Le Comité a noté que la Cour avait demandé un montant total de 6 689,8 milliers d'euros au titre des frais généraux de fonctionnement pour les composantes du Plan de sécurité (dépenses vitales).

RECOMMANDATION

161. Le Comité recommande à l'Assemblée d'approuver une réduction totale de 150,0 milliers d'euros correspondant aux dépenses vitales au titre des frais généraux de fonctionnement.

Fournitures et accessoires

162. Le Comité a constaté l'augmentation des ressources demandées au titre des fournitures et accessoires de 31,8 milliers d'euros (soit 2,9 pour cent) par rapport au budget approuvé de 2024, pour un total de 1 133,8 milliers d'euros.

163. La Cour a indiqué qu'une partie de l'augmentation est imputable à la hausse des indices de prix des biens liée à l'inflation.

RECOMMANDATION

164. Le Comité recommande à l'Assemblée d'approuver les ressources au titre des fournitures et accessoires pour un montant total de 1 133,8 milliers d'euros.

Matériel, dont mobilier

165. Le Comité a constaté l'augmentation demandée des ressources au titre du matériel, dont mobilier au sein du Greffe de 2 058,5 milliers d'euros (175,1 pour cent) par rapport au budget approuvé de 2024, pour un total de 3 233,8 milliers d'euros pour 2025.

166. Une partie de cette augmentation, 170,0 milliers d'euros au titre du matériel, dont mobilier de la Direction des services de gestion, reflète la nécessité de remplacer les anciens véhicules diesel par trois véhicules électriques afin de répondre à l'évolution des exigences du Gouvernement néerlandais pour accéder à certaines zones, telles que l'aéroport. En outre, la Cour a indiqué qu'il était nécessaire de remplacer

l'équipement audiovisuel obsolète et d'améliorer un studio pour la production de programmes sur les activités judiciaires et pour les déclarations faites par le porte-parole et les responsables de la Cour. En outre, il n'y a actuellement plus de mobilier de bureau en stock et le mobilier des espaces publics présente une usure visible et doit être remplacé.

167. Le Comité a observé l'augmentation demandée de 1 864,2 euros (soit 167,3 pour cent) au sein de la Direction des services judiciaires par rapport au budget approuvé de 1 114,0 milliers d'euros pour 2024. La totalité de l'augmentation est imputable à la mise en œuvre du Plan de sécurité de la Cour.

RECOMMANDATION

168. **Le Comité recommande à l'Assemblée d'approuver une réduction totale de 580,0 milliers d'euros du budget au titre du matériel, dont mobilier correspondant au remplacement du matériel en fin de vie dans deux salles d'audience et donc d'approuver une enveloppe de 2 653,8 milliers d'euros au sein de la Direction des services judiciaires du Greffe.**

Budget recommandé pour le Grand Programme III

169. **Le Comité recommande à l'Assemblée d'approuver une réduction totale de 2 350,4 milliers d'euros au titre du Grand programme III par rapport au budget initial proposé pour 2025. Le Comité recommande à l'Assemblée d'approuver le montant de 98 580,5 milliers d'euros pour le Grand programme III, soit une augmentation de 3 309,1 milliers d'euros (3,5 pour cent).**

D. Grand Programme IV : Secrétariat de l'Assemblée des États Parties

Observations générales et analyse

170. Le budget proposé pour 2025 au titre du Grand Programme IV s'élève à 3 880,2 milliers d'euros, soit une augmentation de 603,2 milliers d'euros (18,4 pour cent) par rapport au budget approuvé en 2024, qui était de 3 277,0 milliers d'euros.

171. Les dépenses les plus importantes sont principalement comptabilisées au titre du personnel temporaire pour les réunions et des services contractuels, ce qui s'explique par la tenue éventuelle d'une réunion/session de trois jours, consacrée sur l'examen des amendements relatifs au crime d'agression. Le Comité a été informé que le coût total de la réunion de révision est estimé à 405,2 milliers d'euros, bien que le montant final reste incertain puisqu'aucune décision n'a encore été prise quant au calendrier ou à la durée de la réunion. En outre, il a été nécessaire de comptabiliser 50,0 milliers d'euros supplémentaires au titre des voyages, principalement en raison de la décision de l'Assemblée d'augmenter le nombre de membres du Comité.

Ressources en personnel

Postes permanents

172. Aucune demande de postes supplémentaires pour 2025 n'a été soumise. Le montant des crédits demandés a augmenté de 31,7 milliers d'euros (2,1 pour cent), ce qui est entièrement dû aux dépenses liées au Régime commun des Nations Unies. Le Comité a observé qu'un poste d'agent des services généraux, autre classe n'avait pas été pourvu depuis 2022, et qu'un autre avait été proposé au moment de la session du Comité. Compte tenu de la durée des processus de recrutement, le Comité a estimé, à titre exceptionnel, qu'un taux de vacance de postes de 5,0 pour cent devait être appliqué au coût des postes permanents en 2025.

RECOMMANDATION

173. **Le Comité recommande à l'Assemblée d'appliquer à titre exceptionnel un taux de vacance de 5,0 pour cent (soit 75,6 milliers d'euros) aux coûts au titre des postes permanents pour 2025.**

Postes temporaires

174. Aucun poste supplémentaire au titre du personnel temporaire n'a été demandé pour 2025. Le montant demandé a augmenté de 12,3 millions d'euros (soit 2,0 pour cent), ce qui est entièrement dû aux dépenses liées au Régime commun des Nations Unies.

175. Le Comité a constaté qu'en règle générale, les postes temporaires sont demandés pour une courte période et constituent un moyen important d'assurer la flexibilité, en particulier avant la session de l'Assemblée.

Personnel temporaire pour les réunions

176. Une augmentation de 64,1 pour cent de l'enveloppe budgétaire au titre du personnel temporaire pour les réunions (de 98,0 millions d'euros à 160,8 millions d'euros) correspond à une réunion supplémentaire de trois jours dans le cadre de la conférence de révision qui se tiendra à La Haye. En l'espèce, le coût estimé au titre du personnel temporaire pour les réunions est de 46,2 millions d'euros.

Ressources hors personnel

Voyages

177. Le montant proposé pour les voyages a augmenté de 50,0 millions d'euros (soit 18,3 pour cent), principalement en raison des déplacements des cinq nouveaux membres du Comité.

Services contractuels

178. Les ressources nécessaires au titre des services contractuels ont augmenté de 446,4 millions d'euros (soit 58,3 pour cent), ce qui s'explique principalement par une réunion potentielle de trois jours de la conférence de révision à La Haye, pour laquelle aucune subvention de l'État hôte n'est envisagée. Le coût estimé à cette fin est de 405,2 millions d'euros (un total de 359,0 millions d'euros représentant le coût de location du lieu, des services, du salon des délégués, du personnel et de l'équipement de sécurité). Une augmentation supplémentaire de 87,4 euros (11,0 pour cent) correspond aux coûts plus élevés pour la location du centre de congrès World Forum qui n'est pas pris en charge par la subvention de l'État hôte et pour des réunions supplémentaires du Groupe de travail de New York.

RECOMMANDATION

179. Le Comité recommande à l'Assemblée d'approuver des ressources pour les dépenses hors personnel d'un montant de 1 565,3 millions d'euros, y compris le montant estimé de 359,0 millions d'euros pour une éventuelle réunion de trois jours de la conférence de révision à La Haye.

Budget recommandé pour le Grand Programme IV

RECOMMANDATION

180. Le Comité recommande à l'Assemblée d'approuver une réduction totale de 75,6 millions d'euros pour le Grand programme IV par rapport au budget original proposé pour 2025. Le Comité recommande à l'Assemblée d'approuver un montant total de 3 804,6 millions d'euros pour le Grand Programme IV, soit une augmentation de 527,6 millions d'euros (16,1 pour cent).

E. Grand Programme V: Locaux

181. Le budget du Grand Programme V a augmenté de 1 442,8 millions d'euros (soit 55,5 pour cent), passant de 2 599,4 millions d'euros à 4 042,2 millions d'euros. Cette augmentation est principalement due au remplacement des principaux composants des bâtiments. Des inspections et des enquêtes seront requises à titre consultatif avant tout remplacement.

Ressources hors personnel

Consultants

182. Un montant de 80,0 milliers d'euros est estimé nécessaire pour mener une inspection minutieuse du système de chauffage et de ventilation (CVC) de la Cour ainsi qu'une enquête de sécurité électrotechnique légalement requise, toutes deux recommandées dans le Rapport d'experts indépendants concernant les locaux de la Cour.

183. Selon le consultant externe, il est impératif d'entreprendre, sans plus attendre, une inspection et un recalibrage du système de CVC qui devraient être effectués tous les cinq ans. Les lois néerlandaises exigent de mener, tous les cinq ans, une enquête de sécurité électrotechnique en vue de garantir une utilisation sécuritaire des installations électriques. Cette enquête est également requise par la police d'assurance pour assurer la couverture du bâtiment, et pour conformité aux règles de construction locales.

Dépenses générales de fonctionnement

184. Le budget proposé de 3 962,2 milliers d'euros comporte deux volets principaux :

- Le contrat de maintenance préventive et corrective récurrent. Le montant proposé de 2 362,2 milliers d'euros contient une augmentation prévue de 6,5 pour cent en raison de l'inflation.
- Les remplacements des immobilisations planifiés qui s'élèvent à 1 600,0 milliers d'euros, représentant une augmentation d'environ 1 250,0 milliers d'euros par rapport aux ressources approuvées pour les remplacements des immobilisations en 2024.

185. Le cabinet d'évaluation foncière externe Brink a conclu que, même si les bâtiments de la Cour étaient en général en bon état après huit ans de fonctionnement, il existe un besoin croissant, en raison du vieillissement des composants des bâtiments, des installations et des logiciels relatifs, de remplacer ceux qui ont atteint la fin de leur vie utile ou de leur fonctionnement fiable. À la lumière des résultats de cette évaluation indépendante et fondée sur les risques, un plan de remplacement des immobilisations s'étalant sur vingt ans a été recommandé. Ce plan de remplacement des immobilisations se divise en trois phases, à court, moyen et long termes.

186. En attendant les décisions sur la stratégie de remplacement des immobilisations à long terme, la Cour a continué à remplacer seulement les composants à risque qui sont déjà détériorés ou qui présentent des signes de détérioration imminente. Cette approche comporte un risque accru et engendrera potentiellement des coûts plus élevés à long terme; elle n'est donc plus viable et les interventions susmentionnées concernant le système de CVC et la sécurité ne peuvent plus attendre.

187. Le budget pour 2025 inclut le plan à court terme seulement, consistant en un investissement urgent de 1 600,0 milliers d'euros pour le remplacement direct d'immobilisations présentant des signes alarmants en matière de santé et de sécurité du personnel et de conformité légale aux lois, et des risques directs liés à la continuité des opérations de la Cour. Voir le Tableau 5 pour le plan quadriennal d'investissement en immobilisations (2025-2028).

Tableau 5 : Plan quadriennal d'investissement en immobilisations (2025-2028)

Investissement en immobilisations	2025	2026	2027	2028
Remplacement d'immobilisations dans les locaux de la Cour à La Haye	1 600 000,0 €	3 000 000,0 €	3 000 000,0 €	3 000 000,0 €

188. Selon la Cour, le plan de remplacement des immobilisations à court terme se rapporte à deux zones d'opération principales :

- Le système de CVC, la distribution de froid et de chaleur et le traitement de l'air au sein du bâtiment. Il est urgent de traiter et de réparer les tuyaux corrodés et autres éléments connexes en vue de prolonger leur durée de vie utile et de se conformer aux normes de santé et de sécurité au sein du bâtiment.

- La mise à niveau et le remplacement des systèmes de gestion de la sécurité pour que l'équipement et le logiciel de sécurité, qui sont dépassés ou à la fin de leur cycle de vie, soient remplacés, évitant ainsi tout risque de perturbation majeure des activités de la Cour.

189. Le Comité a pris note des inspections et enquêtes qui doivent être effectuées par les consultants ainsi que du besoin d'investir urgemment dans le remplacement des immobilisations, notamment des systèmes de CVC et de gestion de la sécurité. Cependant, le Comité a rappelé à la Cour le principe selon lequel le remplacement d'immobilisations devrait être entièrement justifié et limité seulement aux éléments absolument nécessaires.

RECOMMANDATION

190. **Le Comité a recommandé à la Cour d'évaluer attentivement les recommandations formulées à la suite des inspections, et lui a demandé d'identifier en conséquence les ressources nécessaires pour les mettre en œuvre et de l'en informer lors de sa quarante-septième session en 2025.**

Budget recommandé pour le Grand Programme V

191. **Le Comité a recommandé à l'Assemblée d'approuver le montant de 4 042,2 milliers d'euros, ce qui représente une augmentation de 1 442,8 milliers d'euros (soit 55,5 pour cent) par rapport au budget approuvé de 2024 pour le Grand Programme V.**

F. Grand Programme VI: Secrétariat du Fonds au profit des victimes

Observations générales et analyse

192. Le Comité a examiné le projet de budget du Secrétariat du Fonds au profit des victimes pour 2025 qui s'élève à 4 799,7 milliers d'euros et inclut une augmentation demandée de 475,7 milliers d'euros (soit 11,0 pour cent) par rapport au budget approuvé pour 2024.

193. Le Comité a observé que cette augmentation dans le projet de budget de 2025 reflète les besoins supplémentaires en ressources humaines, consultants, services contractuels et voyages pour accélérer les activités de réparation et de collecte de fonds. Le Comité a accueilli favorablement les informations sur la mise en œuvre complète des réparations dans l'affaire Katanga, marquant ainsi la première affaire close de la Cour. Le Comité a également accueilli favorablement les informations concernant les réparations dans les affaires Lubanga et Al-Mahdi, prévues d'être closes vers la fin de 2025 et en 2026.

194. Le Comité a été informé que le montant payé à titre de réparations accordées aux victimes dans l'affaire Katanga était de 993,7 milliers d'euros, alors que le montant versé à titre d'aide judiciaire lors de la phase de réparations (de 2017 à 2023) s'est élevé à 3 743,1 milliers d'euros.⁸ Le Comité a noté ce déséquilibre entre la compensation aux victimes et les frais d'aide judiciaire, et s'attend que la mise en œuvre de la nouvelle politique en matière d'aide judiciaire et la coordination étroite entre les Chambres, le Greffe et le Fonds au profit des victimes empêcheraient que cela ne se reproduise.

195. Le Comité a de plus noté qu'en date du 28 février 2024, la Chambre préliminaire avait émis une ordonnance de réparation dans l'affaire *Ongwen*, dont le montant accordé aux victimes était de 52 429,0 milliers d'euros. De plus, en date du 14 juillet 2023, la Chambre préliminaire dans l'affaire *Ntaganda* avait émis une ordonnance de réparation, fixant le montant accordé aux victimes à 31,3 millions de dollars américains.

196. Le Comité a également reconnu que les contributions volontaires au Fonds au profit des victimes en 2022 et 2023 s'élevaient à 3,5 millions d'euros par année.⁹ Cependant, il a exprimé ses préoccupations concernant l'écart important entre le futur décaissement prévu attribuable aux réparations (un montant d'environ 80,0 millions d'euros dans les deux affaires susmentionnées) et l'afflux des contributions volontaires.

⁸ Aide judiciaire à la Défense, 1 516,5 milliers d'euros; Aide judiciaire aux victimes, 2 226,6 milliers d'euros.

⁹ Voir les États financiers de la Cour pénale internationale pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

RECOMMANDATION

197. Le Comité a recommandé au Secrétariat du Fonds au profit des victimes de développer une politique de collecte de fonds stratégique et transparente, en impliquant toutes les parties prenantes pour assurer la durabilité du financement des réparations.

Ressources en personnel

198. Le Comité a noté une demande totale de 4 154,5 milliers d'euros, représentant une augmentation nette en Ressources en personnel de 329,4 milliers d'euros (soit 8,6 pour cent) par rapport au montant approuvé de 3 825,1 milliers d'euros dans le budget de 2024.

Postes permanents

199. Le Comité a noté la demande de convertir trois postes temporaires - un poste de Juriste (P-2) et deux postes de Fonctionnaires adjoints de 1^{re} classe chargés des programmes sur le terrain (P-2) - en postes permanents.

RECOMMANDATION

200. Le Comité a recommandé à l'Assemblée de **ne pas approuver la demande de convertir les trois postes temporaires - un poste de Juriste (P-2) et deux postes de Fonctionnaires adjoints de 1^{re} classe chargés des programmes sur le terrain (P-2) - en postes permanents et de les garder à titre de postes temporaires d'une durée déterminée de douze mois chacun.**

Postes temporaires

201. Un montant de 1 885,7 milliers d'euros est proposé dans le projet de budget de 2025 pour les postes temporaires dans le Grand Programme VI, ce qui représente une baisse nette de 52,8 milliers d'euros (soit 2,7 pour cent) par rapport au budget approuvé pour 2024, résultant de la demande de convertir les trois positions temporaires en postes permanents, comme indiqué sous « postes permanents » ci-haut.

202. Le Comité a soigneusement examiné les postes temporaires existants ci-après, qui sont demandés en 2025 :

- Un poste de Fonctionnaire chargé de la collecte de fonds et de la visibilité (P-3), pour douze mois;
- Deux postes de Juristes adjoints de 1^{re} classe (P-2) pour douze mois;
- Un poste de Fonctionnaire adjoint de 1^{re} classe chargé du développement de partenariats et des achats (P-2) pour douze mois;
- Un poste d'Assistant au suivi et à l'évaluation (GS-OL) pour douze mois;
- Six postes de Fonctionnaires adjoints de 1^{re} classe chargés des programmes sur le terrain (P-2) pour douze mois;
- Deux postes d'Assistants aux programmes sur le terrain (GS-OL) pour douze mois;
- Un poste de Fonctionnaire chargé de la planification et de la coordination, reclassé en poste d'Assistant administratif (GS-OL) pour douze mois.

203. Le Comité a revu et soigneusement examiné la demande de nouveaux postes temporaires demandés en 2025, comme indiqué dans le Tableau 6 ci-après.

Tableau 6 : Liste des nouveaux postes temporaires demandés

Qté	Titre	Grade	Mois	Continuité
1	Coordonnateur des affaires extérieures	P-4	12 mois	Nouveau
1	Fonctionnaire adjoint de 1 ^{re} classe chargé des programmes	P-2	12 mois	Nouveau
1	Fonctionnaire adjoint de 1 ^{re} classe chargé des programmes sur le terrain	NO-B	3 mois	Nouveau
1	Assistant aux finances	GS-OL	6 mois	Nouveau
1	Assistant chargé des programmes sur le terrain	G-5	6 mois	Nouveau

RECOMMANDATIONS

204. Le Comité a recommandé à l'Assemblée d'approuver :

- a. Les postes temporaires existants qui sont demandés;
- b. La demande des nouveaux postes temporaires suivants :
 - Un poste de Coordonnateur des affaires extérieures (P-4) pour six mois seulement;
 - Un poste de Fonctionnaire adjoint de 1^{re} classe chargé des programmes (P-2) pour six mois seulement;
 - Un poste d'Assistant aux finances (GS-OL) pour trois mois seulement.

205. Le Comité a recommandé au Secrétariat du Fonds au profit des victimes de l'informer, lors de sa quarante-huitième session, de ses efforts en matière de collecte de fonds, comprenant ses conclusions et ses études de faisabilité sur les collectes de fonds.

206. Le Comité a recommandé à l'Assemblée de ne pas approuver :

- Un poste temporaire de Fonctionnaire adjoint de 1^{re} classe chargé des programmes sur le terrain (NO-B) pour trois mois;
- Un poste temporaire d'Assistant chargé des programmes sur le terrain (G-5) pour six mois.

Vacataires

207. Un montant de 36,9 milliers d'euros est proposé dans le projet de budget de 2025 pour les vacataires dans le Grand Programme VI, ce qui représente une augmentation de 2,2 milliers d'euros (soit 6,3 pour cent) par rapport au budget approuvé pour 2024.

RECOMMANDATION

208. Le Comité a recommandé à l'Assemblée d'approuver les ressources allouées aux vacataires au même niveau qu'en 2024, soit un montant de 34,7 milliers d'euros.

Dépenses hors personnel***Frais de voyage***

209. Un montant de 291,4 milliers d'euros est proposé dans le projet de budget de 2025 au titre des voyages, ce qui représente une augmentation de 72,5 milliers d'euros (soit 33,1 pour cent) par rapport au montant approuvé de 218,9 milliers d'euros dans le budget de 2024. En tenant compte des priorités et des programmes du Fonds au profit des victimes pour 2025, le Comité a considéré que le Fonds au profit des victimes pouvait maintenir ses dépenses de voyage dans les limites des paramètres existants du budget approuvé pour 2024.

RECOMMANDATION

210. Le Comité a recommandé à l'Assemblée d'approuver les ressources allouées aux voyages au même niveau qu'en 2024, soit un montant de 218,9 milliers d'euros.

Services contractuels

211. Un montant de 267,1 milliers d'euros est proposé dans le projet de budget de 2025 pour les services contractuels, ce qui représente une augmentation de 43,2 milliers d'euros (soit 19,3 pour cent). Cette augmentation est due aux projets stratégiques en matière d'égalité des genres, de mobilisation de fonds, de visibilité et de gestion de fonds, y compris les phases II et III du site Web du Fonds au profit des victimes et les activités visant à terminer les programmes d'aide et de réparation.

RECOMMANDATION

212. Le Comité a recommandé à l'Assemblée d'approuver le budget des services contractuels de 267,1 milliers d'euros.

Consultants

213. Un montant de 60,0 milliers d'euros est proposé dans le projet de budget de 2025 pour les consultants, ce qui représente une augmentation de 30,0 milliers d'euros (soit 100,0 pour cent). Le montant proposé est à utiliser pour des initiatives liées aux normes de collectes de fonds et de gestion des ressources, et à l'égalité des genres.

RECOMMANDATION

214. Le Comité a recommandé à l'Assemblée d'approuver une réduction totale de 15,0 milliers d'euros et donc d'approuver un montant de 45,0 milliers d'euros pour les consultants.

Budget recommandé pour le Grand Programme VI

215. Le Comité a recommandé à l'Assemblée d'approuver une réduction totale de 296,4 milliers d'euros pour le Grand Programme VI par rapport au projet de budget initial pour 2025. Le Comité a ainsi recommandé à l'Assemblée d'approuver un montant de 4 503,3 milliers d'euros pour le Grand Programme VI, ce qui constitue une augmentation de 179,3 milliers d'euros (soit 4,1 pour cent).

G. Grand Programme VII-2: Locaux permanents – prêt de l'État hôte**Observations générales et analyse**

216. Un montant de 3 585,1 milliers d'euros est proposé dans le projet de budget de 2025 pour le Grand Programme VII-2 : Locaux permanents, ce qui correspond au même niveau du budget approuvé pour 2024.

217. Le Comité a noté qu'au 31 août 2024, il restait un montant de 1,1 million d'euros dû par certains États qui avaient opté pour le paiement du prêt de l'État hôte en 2023 et dans les années précédentes.

RECOMMANDATION

218. Le Comité a exhorté les États Parties qui doivent contribuer au paiement du prêt de l'État hôte de payer l'entièreté de leurs versements échelonnés au plus tard à la fin du mois de janvier de chaque année.

Budget recommandé pour le Grand Programme VII-2

219. Le Comité a recommandé à l'Assemblée d'approuver un budget total de 3 585,1 milliers d'euros pour le Grand Programme VII-2 – prêt de l'État hôte.

H. Grand Programme VII-5: Mécanisme de contrôle indépendant**Observations générales et analyse**

220. Un montant de 1 117,2 milliers d'euros est proposé dans le projet de budget de 2025 pour le Grand Programme VII-5: Mécanisme de contrôle indépendant, ce qui représente une augmentation de 15,0 milliers d'euros (soit 1,4 pour cent) par rapport au montant approuvé de 1 102,2 milliers d'euros dans le budget de 2024. Cette augmentation est entièrement due aux coûts associés au Régime commun des Nations Unies.

221. Le Mécanisme de contrôle indépendant a demandé un poste de Volontaire des Nations Unies (VNU) Spécialiste à travers le Programme Évaluateurs jeunes et émergents des VNU en vue d'améliorer la fonction et la capacité d'évaluation du Mécanisme de contrôle indépendant à un coût approximatif de 50,0 milliers

d'euros. L'amélioration de la capacité d'évaluation du Mécanisme de contrôle indépendant contribuerait à mettre en œuvre la recommandation du Rapport d'experts indépendants d'accorder au Mécanisme de contrôle indépendant de meilleures ressources pour pouvoir exercer ses fonctions qui, comme indiqué plus haut, relèvent en ce moment entièrement d'un seul administrateur à temps plein.

222. Tout en sachant qu'il est important d'améliorer la capacité du Mécanisme de contrôle indépendant, il convient de noter que la Cour n'a pas encore signé un Protocole d'accord avec les Nations Unies concernant la mission du VNU Spécialiste. Pour cela, inscrire les Ressources en personnel VNU à titre de dépenses hors personnel sous le Grand Programme VII-5 constituerait une mauvaise classification de l'allocation des dépenses.

223. Un montant supplémentaire de 30,0 milliers d'euros a été demandé pour fournir une assistance technique au Mécanisme de contrôle indépendant dans le cadre d'une évaluation qui pourrait nécessiter les services d'un expert technique externe. Le montant restant de 10,0 milliers d'euros est nécessaire pour permettre au Mécanisme de contrôle indépendant de retenir des experts ayant une expertise spécifique en vue de toute enquête qu'il pourrait mener en 2025.

RECOMMANDATIONS

224. Le Comité a recommandé à l'Assemblée de **ne pas** approuver le montant de 50,0 milliers d'euros pour couvrir les dépenses hors personnel de VNU (les Volontaires des Nations Unies) avant que la Cour ne signe le Protocole d'accord avec le VNU.

225. Le Comité a recommandé à l'Assemblée de **ne pas** approuver le montant demandé de 10,0 milliers d'euros pour les frais de consultation, en l'absence d'une activité d'enquête confirmée pour appuyer une telle demande.

Budget recommandé pour le Grand Programme VII-5

226. Le Comité a recommandé à l'Assemblée d'approuver une réduction totale de 60,0 milliers d'euros pour le Grand Programme VII-5 par rapport au projet de budget initial pour 2025. Le Comité a donc recommandé à l'Assemblée d'approuver le montant de 1 057,2 milliers d'euros pour le Grand Programme VII-5, ce qui constitue une baisse de 45,0 milliers d'euros (soit 4,1 pour cent).

I. Grand Programme VII-6: Bureau de l'audit interne

Observations générales et analyse

227. Un montant de 929,8 milliers d'euros est proposé dans le projet de budget de 2025 pour le Grand Programme VII-6: Bureau de l'audit interne, ce qui représente une augmentation de 41,3 milliers d'euros (soit 4,6 pour cent) par rapport au montant approuvé de 888,5 milliers d'euros dans le budget de 2024.

228. Le Comité a noté que cette augmentation était essentiellement due aux coûts associés au Régime commun des Nations Unies et aux frais de consultation, et à la demande de convertir un poste temporaire en un poste permanent.

229. La conversion du poste temporaire de longue date d'Auditeur (Technologies de l'information) (P-3) au Bureau de l'audit interne, initialement de nature temporaire (créé en 2013) mais devenu depuis un rôle permanent, permettrait d'assurer une évaluation continue, efficace et indépendante de l'environnement global de contrôle du système des technologies de l'information.

230. À la suite des résultats de l'évaluation externe de la qualité des activités du Bureau de l'audit interne en 2024, le Bureau de l'audit interne a l'intention d'engager un consultant externe en vue d'apporter à son équipe de nouvelles perspectives et lui présenter les meilleures pratiques de mettre en œuvre les recommandations de l'Institut des Auditeurs internes aux Pays-Bas.

RECOMMANDATION

231. Le Comité a recommandé à l'Assemblée d'approuver la conversion du poste temporaire d'Auditeur (Technologies de l'information) (P-3) en un poste permanent.

Budget recommandé pour le Grand Programme VII-6

232. Le Comité a recommandé à l'Assemblée d'approuver un montant de 929,8 milliers d'euros pour le Grand Programme VII-6, ce qui constitue une augmentation de 41,3 milliers d'euros (soit 4,6 pour cent).

III. Autres questions financières et budgétaires**A. Situations financières (état des contributions, États en situation d'arriérés et liquidités)**

233. La Cour a signalé que le montant des contributions au fonds général pour le budget de 2024 s'élevait à 187,1 millions d'euros.

234. Au 31 août 2024, la Cour a présenté des tableaux détaillés exposant l'état des contributions au fonds général non acquittées, du prêt de l'État hôte et d'autres obligations.

235. À cette date, le total des contributions non acquittées était de 15,8 millions d'euros, ce qui représente 18,8 pour cent des contributions statutaires pour 2024. Quatorze États en situation d'arriérés devaient un total de 19,4 millions d'euros, portant le montant global dû à 35,2 millions d'euros, dont 14,8 millions d'euros sont constitués de contributions impayées par treize États non éligibles pour voter. Ces pays non éligibles, notamment, n'ont pas fait usage de la possibilité de convenir d'un échéancier de paiement avec la Cour.

236. Le Comité a observé que, au 31 août 2024, la Cour avait élaboré des prévisions de trésorerie basées sur les tendances en 2023, tenant compte des contributions reçues et des indications de paiements potentiels par les États Parties. Si ces tendances se confirment, cela suppose que les perspectives des liquidités de la Cour se sont considérablement améliorées et qu'aucun déficit de liquidités n'est donc prévu en 2024. Cependant, le Comité a souligné que cette situation positive est largement due à un paiement important des arriérés de contributions au début de l'année et qu'elle serait maintenue seulement si les États Parties continuent de payer intégralement et à temps leurs contributions.

RECOMMANDATION

237. Le Comité a réitéré ses recommandations précédentes et encouragé les États Parties à continuer de payer à temps leurs contributions et le plus tôt possible dans l'année, car cela permet à la Cour d'éviter toute crise de liquidités.

B. Exécution du budget de la Cour au 30 juin 2024

238. Le Comité a examiné le « Rapport sur l'exécution du budget de la Cour pénale internationale au 30 juin 2024 », ¹⁰ et noté que le taux d'exécution du budget-programme de la Cour était de 51,2 pour cent, représentant des dépenses totales de 93,9 millions d'euros par rapport au budget approuvé de 183,5 millions d'euros, à l'exclusion du prêt de l'État hôte de 3,6 millions d'euros. Le taux d'exécution était de 52,1 pour cent, y compris le prêt de l'État hôte, représentant 97,5 millions d'euros par rapport au budget approuvé de 187,1 millions d'euros.

239. Le taux d'exécution prévu pour 2024 en fin d'exercice s'élève à 99,1 pour cent, ou 185,4 millions d'euros par rapport au budget approuvé de 187,1 millions d'euros, y compris le prêt de l'État hôte.

¹⁰ Rapport sur l'exécution du budget de la Cour pénale internationale au 30 juin 2023 (CBF/42/9).

240. Bien que l'exécution totale du budget semble demeurer dans les limites de ce qui a été budgétisé, le Comité a observé que certaines lignes budgétaires relatives aux Ressources en personnel et aux dépenses hors personnel devraient dépasser le budget approuvé.

241. Le Comité a observé que le taux de vacance de postes permanents, au 30 juin 2024, était de 15,7 pour cent, avec une prévision de 13,95 pour cent au 31 décembre 2024.

242. Le Comité a observé que le processus de recrutement de la Cour n'a pas contribué à pourvoir les postes permanents et temporaires vacants, ce qui pourrait avoir des incidences sur l'atteinte par la Cour de ses objectifs stratégiques et opérationnels.

Ressources en personnel

243. Le Comité a observé que le taux d'exécution des Ressources en personnel, au 30 juin 2024, était de 46,7 pour cent ou 65 587,7 milliers d'euros par rapport au budget approuvé de 140 530,5 milliers d'euros, et que le taux d'exécution prévu dans les estimations de Ressources en personnel était de 97,1 pour cent, soit 136 454,5 milliers d'euros.

244. Le Comité a, en particulier, observé un taux d'exécution pour les vacataires de 97,7 pour cent ou 1 366,7 milliers d'euros au 30 juin 2024, par rapport au budget approuvé de 1 398,3 milliers d'euros. Le taux d'exécution prévu pour les vacataires était de 153,4 pour cent, ou 2 144,5 milliers d'euros. La Cour a indiqué que l'exécution prévue était due au soutien requis par le Bureau du Procureur pour les activités d'enquêtes et de poursuites des équipes unifiées.

Dépenses hors personnel

245. Le Comité a pris note du taux d'exécution élevé des dépenses hors personnel, tel qu'il est souligné dans le rapport de sa quarante-quatrième session. Un montant de 25 076,4 milliers d'euros a été utilisé par rapport au budget approuvé de 36 833,8 milliers d'euros, représentant 68,1 pour cent. De plus, les prévisions des dépenses hors personnel totales devraient dépasser le budget approuvé, atteignant 39 200,2 milliers d'euros.

246. Le Comité a reconnu que certaines des dépenses supplémentaires ont été engagées pour remédier à la cyberattaque qui avait eu lieu au dernier trimestre de 2023, ainsi qu'aux coûts inflationnistes imprévus au cours de 2024. Ceux-ci ont touché différentes catégories, y compris les dépenses générales de fonctionnement, les services contractuels, les consultants et les frais de voyage.

Voyage

247. Le Comité a noté le taux d'exécution du budget des voyages, au 30 juin 2024, qui a atteint 62,3 pour cent, ou 2 526,9 milliers d'euros, du budget approuvé de 4 058,3 milliers d'euros. Le Comité a observé le taux d'exécution prévu du budget des voyages de 120,4 pour cent, soit 4 879,8 milliers d'euros, dépassant le budget approuvé. La Cour a expliqué que cette prévision élevée est essentiellement due aux missions du Bureau du Procureur liées aux situations en Ukraine, au Soudan et au Bangladesh/Myanmar, ainsi qu'aux missions en appui aux équipes unifiées. Des voyages additionnels ont également été nécessaires pour des raisons de sécurité à la suite de la cyberattaque et de la délivrance des mandats d'arrêt dans la situation en Palestine en mai 2024.

Consultants

248. Le Comité a noté que, au 30 juin 2024, le budget pour les services de consultants a atteint un taux d'exécution de 105,5 pour cent, avec 956,6 milliers d'euros dépensés, dépassant déjà le budget approuvé de 906,9 milliers d'euros. Le taux d'exécution prévu pour 2024 devrait s'élever à 137,0 pour cent, avec des dépenses totales prévues de 1 242,1 milliers d'euros par rapport au budget approuvé.

249. La Cour a expliqué que cette augmentation dans la ligne budgétaire relative aux services de consultants provient surtout du Bureau du Procureur dont le taux d'exécution du budget pour les services de consultants était de 200,4 pour cent au 30 juin 2024. Il est prévu que l'exécution du budget du Bureau du Procureur en fin d'exercice atteindra 220,3 pour cent, en raison principalement des besoins en expertise technique dans les missions d'établissement des faits et en spécialisation juridique et d'enquête. Le taux d'exécution du budget du Greffe pour les services de consultants était de 106,5 pour cent et devrait atteindre 140,7 pour cent en fin

d'exercice, en raison principalement du recrutement de consultants spécialisés en cybersécurité et de personnel médical supplémentaire pour couvrir l'absence des médecins.

Services contractuels

250. Le budget pour les services contractuels a été exécuté à un taux de 71,0 pour cent au 30 juin 2024. Le taux d'exécution prévu en fin d'exercice devrait s'élever à 96,8 pour cent, représentant des dépenses de 3,9 millions d'euros par rapport au budget approuvé de 4,0 millions d'euros. Le taux d'exécution du budget du Bureau du Procureur pour les services contractuels devrait atteindre 172,2 pour cent d'ici décembre 2024, en raison de la demande d'appui croissante de la part des équipes unifiées, pour, entre autres, les activités logistiques et de gestion des témoins dans les pays de situation.

Fournitures

251. Le taux d'exécution des fournitures et matériels était de 91,7 pour cent au 30 juin 2024. Le taux d'exécution prévu en fin d'exercice devrait s'élever à 112,9 pour cent, représentant des dépenses totales de 1 412,4 milliers d'euros par rapport au budget approuvé de 1 251,3 milliers d'euros. Le taux d'exécution prévu du budget du Bureau du Procureur pour le matériel d'enquête et médico-légal et pour la stratégie en matière de TI/GI de la Cour devrait atteindre 144,7 pour cent en fin d'exercice. Le taux d'exécution prévu du budget Greffe pour les fournitures et matériels devrait atteindre 111,1 pour cent en fin d'exercice, en raison de l'achat de postes de travail et de matériels informatiques.

RECOMMANDATIONS

252. **Le Comité a recommandé à la Cour d'identifier des gains d'efficience là où possible et de procéder à une priorisation efficace en vue de s'assurer que les ressources allouées sont utilisées d'une manière contrôlée et réfléchie.**

253. **Le Comité a recommandé à la Cour d'examiner la question du dépassement prévu au niveau de certaines lignes budgétaires relatives aux Ressources en personnel et hors personnel, de planifier avec diligence et de gérer prudemment ses ressources financières, en s'efforçant de ne pas dépasser le budget approuvé de 2024.**

254. **Le Comité a recommandé à la Cour d'améliorer son processus de recrutement pour réduire le taux de vacance et garantir un rendement de travail plus efficace, tout en maintenant un équilibre entre les Ressources en personnel et les besoins opérationnels pertinents.**

255. **Le Comité a réitéré que la Cour devrait prendre des mesures proactives pour prioriser efficacement ses tâches à la fois au sein de l'organisation et à l'échelle de tous ses effectifs approuvés. Le Comité a souligné la nécessité de contrôler les dépenses et d'éviter de s'engager à payer des frais de services de consultants ou de dépasser le budget approuvé de 2024.**

Notifications du Fonds en cas d'imprévu

256. La Cour a soumis deux notifications pour recourir au Fonds en cas d'imprévu en 2024, comme détaillé dans le Tableau 7.

Tableau 7 : Sommaire des notifications pour recourir au Fonds en cas d'imprévu en 2024

Date	Justification	Montant notifié
13 juin 2024	Notification du Fonds en cas d'imprévu pour des dépenses inévitables qui ne pouvaient pas être précisément estimées au moment de l'adoption du budget, associées à l'affaire <i>Le Procureur c. Al Hassan Ag Abdoul Aziz Ag Mohamed Ag Mahmoud</i> , dans la situation au Mali.	200,8 milliers d'euros
18 juin 2024	Notification du Fonds en cas d'imprévu pour des dépenses inévitables qui ne pouvaient pas être précisément estimées au moment de l'adoption du budget, associées à l'affaire <i>Le Procureur c. Joseph Kony</i> , et des dépenses imprévues et inévitables liées à l'affaire <i>Le Procureur c. Ongwen</i> , toutes deux dans la situation en Ouganda, ainsi que d'autres dépenses y afférentes touchant d'autres situations.	2 461,8 milliers d'euros
Total		2 662,6 milliers d'euros

RECOMMANDATION

257. Le Comité a réitéré sa recommandation à la Cour de déployer tous les efforts possibles pour absorber les dépenses liées aux activités judiciaires supplémentaires dans les limites de l'enveloppe budgétaire approuvée pour 2024.

C. Représentations régionales de la Cour

258. Le Comité a reçu un rapport sur les paramètres budgétaires généraux des représentations régionales daté du 27 juillet 2024,¹¹ contenant des estimations des Ressources en personnel, hors personnel et de voyages, basées sur le Bureau de Liaison de l'Union africaine (BLUA) proposé, le Bureau de Liaison à New York (BLNY) existant, et les dépenses hors personnel des bureaux de pays au Mali et en Côte d'Ivoire, et du Bureau du Procureur au Venezuela.

259. Les dépenses du BLNY et du BLUA proposé sont d'environ 450,0 milliers d'euros, dont les Ressources en personnel d'environ 320,0 milliers d'euros pour un Chef de bureau (P-5) et un agent administratif (GS-OL) représentent la grande partie. Le loyer du BLNY est d'environ 100,0 milliers d'euros, tandis que les coûts de loyer pour le BLUA n'ont pas encore été calculés. Les dépenses hors personnel des bureaux au Mali et en Côte d'Ivoire sont d'environ 40,0 milliers d'euros.

260. La Cour a informé le Comité qu'elle pourrait lui présenter des estimations de coûts détaillées lorsque les États fourniraient plus d'informations sur les fonctions de tels bureaux, leur emplacement et les conditions offertes par les États hôtes prospectifs. Les exigences et les besoins spécifiques varieront selon les paramètres uniques de chaque emplacement, affectant ainsi les dépenses globales.

D. Fonds en cas d'imprévus

261. Lors de sa vingt-deuxième session, l'Assemblée :

- a décidé de maintenir le Fonds en cas d'imprévus au niveau notionnel de 7,0 millions d'euros pour 2024; et
- a demandé que la Cour examine les pratiques en place dans d'autres organisations internationales pour (i) déterminer automatiquement le niveau de réserves opérationnelles similaire à celui du Fonds en cas d'imprévus; et (ii) identifier les mécanismes permettant de reconstituer celui-ci afin d'assurer une plus grande durabilité au Fonds, et a en outre demandé à la Cour de soumettre un rapport comprenant ses propositions au Comité à sa quarante-quatrième session.

262. À sa quarante-quatrième session, le Comité a pris note du rapport et de la proposition faite par la Cour concernant les questions susmentionnées et a demandé des informations supplémentaires sur deux sujets liés mais distincts : (i) le niveau du Fonds en cas d'imprévus et (ii) les mécanismes de reconstitution du Fonds en cas d'imprévus.

263. Dans son dernier rapport,¹² la Cour a fourni les informations supplémentaires suivantes :

Détermination du niveau du Fonds en cas d'imprévus

264. La Cour a fourni au Comité des données historiques sur une période de 14 ans, de 2010 à 2023, détaillant les niveaux des budgets approuvés, toutes les notifications au Fonds en cas d'imprévus et les montants potentiellement requis en cas de nouvelles situations et de développements imprévus dans les situations existantes. Les notifications au Fonds en cas d'imprévus ont totalisé en moyenne 3,6 pour cent du budget-programme approuvé. Le taux d'exécution annuel était d'environ 70,0 pour cent.

¹¹ CBF/45/2.

¹² CBF/45/10.

265. La Cour a proposé un mécanisme pour lier le niveau du Fonds à un pourcentage fixe du budget total, comme c'est le cas du Fonds de roulement.

266. Le Comité était d'avis qu'il n'est pas approprié de lier le volume du Fonds en cas d'imprévus à celui du budget précédent, car même si le Fonds en cas d'imprévus et le Fonds de roulement servent tous deux de réserves financières, ils remplissent des buts différents. Le Fonds de roulement a été créé pour garantir à la Cour la disponibilité de suffisamment de fonds pour régler des problèmes de liquidités à court terme en attendant de recevoir les contributions statutaires. Quand le budget de la Cour augmente graduellement, le niveau du Fonds de roulement devrait aussi augmenter (et en effet il augmente) pour combler l'écart entre l'encaissement des contributions et les obligations financières au début d'un exercice financier.

267. Le Fonds en cas d'imprévus à un but différent. Il autorise et finance possiblement des dépenses inattendues et inévitables. Les statistiques indiquent une tendance stable ou à la baisse relativement aux montants qui sont notifiés comme potentiellement requis de la part du Fonds en cas d'imprévus. Compte tenu de cette tendance, il ne serait pas convenable d'augmenter automatiquement le niveau du Fonds en cas d'imprévus en fonction uniquement du budget approuvé.

268. La Cour estime qu'elle a besoin d'un montant annuel de réserves financières d'environ 7,7 millions d'euros, y compris les provisions nécessaires pour la tenue d'une session exceptionnelle de l'Assemblée. Cependant, le Comité était d'avis que le niveau notionnel du Fonds en cas d'imprévus à 7,0 millions d'euros était suffisant et pouvait être maintenu. Un examen périodique du niveau du Fonds en cas d'imprévus, tous les cinq ans par exemple, pourrait être envisagé.

Détermination du mécanisme de reconstitution du Fonds en cas d'imprévus

269. La Cour a proposé une reconstitution automatique du niveau fixé du Fonds en cas d'imprévus au moyen de contributions statutaires ou/et d'excédents de trésorerie, le cas échéant. Au 30 juin 2024, les réserves de trésorerie du Fonds en cas d'imprévus sont au niveau de 1,54 millions d'euros mais devraient atteindre le niveau notionnel. Le Comité estime qu'une reconstitution automatique du niveau fixé du Fonds en cas d'imprévus jusqu'au niveau notionnel de 7,0 millions d'euros, au moyen de contributions statutaires ou/et d'excédents de trésorerie, le cas échéant, devrait être envisagée. Cependant, la pratique courante consistant à compenser les dépenses du Fonds en cas d'imprévus par les fonds budgétaires non dépensés devrait être maintenue.

270. Le Comité a observé que, sur une période de 14 ans, les notifications annuelles soumises par la Cour pour recourir au Fonds en cas d'imprévus soulignent l'importance centrale de cet instrument financier qui offre une flexibilité et une sécurité financière aux activités de la Cour. Le niveau réel devrait toutefois être égal au niveau notionnel pour offrir la flexibilité nécessaire requise lors de situations imprévues.

RECOMMANDATIONS

271. **Après avoir étudié les données fournies par la Cour, le Comité a recommandé que le niveau notionnel du Fonds en cas d'imprévus soit maintenu à 7,0 millions d'euros.**

272. **Quant à la reconstitution du Fonds en cas d'imprévus, le Comité était d'avis que, dans la mesure où le montant utilisé ne pouvait pas être absorbé dans le budget ordinaire, une reconstitution automatique de cette réserve financière jusqu'au niveau notionnel de 7,0 millions d'euros, au moyen de contributions statutaires, devrait être envisagée, pour assurer la flexibilité nécessaire requise pour les situations imprévues.**

IV. Fonds d'affectation spéciale

A. Fonds d'affectation spéciale du Bureau du Procureur pour les technologies avancées et les capacités spécialisées

273. Le Comité a été informé que les contributions totales reçues/annoncées au Fonds d'affectation spéciale du Bureau du Procureur pour les technologies avancées et les capacités spécialisées s'élevaient à 33 772,0 milliers d'euros de la part des États Parties et de l'Union européenne. Le Fonds d'affectation spéciale du Bureau

du Procureur a reçu un montant total de 31 151,0 milliers d'euros au 31 août 2024, dont 13 901,0 milliers d'euros ont déjà été engagés et dépensés, et 27 445,5 milliers d'euros, alloués. Les 2,6 millions d'euros restants seront reçus quand toutes les étapes administratives auront été accomplies avant la fin de 2024. Voir le Tableau 8 pour l'allocation, l'utilisation et l'exécution, et le Tableau 9: Contributions annoncées c/ contributions dépensées/engagées.

Tableau 8 : Fonds d'affectation spéciale du Bureau du Procureur pour les technologies avancées et les capacités spécialisées : Allocation, utilisation et exécution

Domaine prioritaire	Allocation (millions d'euros)	Utilisation (millions d'euros)	Taux d'exécution %
TI	19,85	10,3	51,8
PSE	3,77	0,7	26,5
Crimes sexuels et à caractère sexiste	8,08	2,5	30,9
PSC	2,06	0,4	19,4
Total	33,76	13,9	41,1

Tableau 9: Fonds d'affectation spéciale du Bureau du Procureur pour les technologies avancées et les capacités spécialisées : Contributions annoncées c/ contributions dépensées/engagées

Fonds d'affectation spéciale du Bureau du Procureur	Montant (en milliers d'euros)
Montant total annoncé	33 772,0
Montant total reçu à la fin août 2024	31 151,0
Montant disponible pour allocation	31 151,0
Montant total alloué à la fin août 2024	27 445,0
Montant engagé et dépensé à la fin août 2024	13 901,0

(a) Montant total des contributions annoncées, dont 7,2 millions d'euros de l'Union européenne.

(b) Fonds reçus des donateurs sur le compte bancaire de la Cour pour le Fonds d'affectation spéciale du Bureau du Procureur.

(c) Fonds pouvant être dépensés, comme l'atteste la correspondance officielle entre les donateurs et le Bureau du Procureur.

(d) Fonds alloués (mis à disposition) aux lignes budgétaires dans le cadre de la mise en œuvre des plans de dépenses.

274. Ce Fonds d'affectation spéciale a spécifiquement permis au Bureau, tel qu'il a été signalé précédemment, de remédier efficacement aux défis fondamentaux liés à son infrastructure technologique en modernisant ses systèmes et en transitionnant à un environnement basé dans le *nuage* informatique.

Experts nationaux détachés

275. Le Comité a été informé que le Bureau du Procureur a reçu 62 personnes détachées en février 2023. Il a également été informé que la nouvelle Note Verbale demandant des profils spécialisés a été publiée en mars 2024, et que le nombre de personnes détachées en septembre 2024 était de 52. Le Comité a enfin été informé que le nombre de personnes détachées devrait se stabiliser à 28 en décembre 2025.

B. Fonds d'affectation spéciale du Bureau du Procureur pour la complémentarité et la coopération

276. Le Comité a été informé de la création du Fonds d'affectation spéciale du Bureau du Procureur pour la complémentarité et la coopération le 25 avril 2024. Ce Fonds a été institué pour mettre en œuvre la politique révisée du Bureau, l'accent étant mis sur des activités programmatiques de complémentarité positive en appui aux procédures nationales dans les situations principales. Selon le Bureau du Procureur, les contributions seront utilisées pour soutenir les activités au titre de ces instruments, ainsi que de plus vastes initiatives non couvertes par le budget ordinaire du Bureau en matière de complémentarité positive/dynamique.

277. Jusqu'à présent, les fonds annoncés pour le Fonds d'affectation spéciale du Bureau du Procureur pour la complémentarité et la coopération s'élèvent à 125,0 milliers d'euros. Le montant des contributions reçues est de 105,0 milliers d'euros, et le montant dépensé est de 53,6 milliers d'euros.

278. Le Comité a été informé que le Bureau a mis en place des cadres juridiques avec un grand nombre d'États pour appuyer de telles activités de complémentarité. Ces cadres comprennent des ententes de types variés avec la RDC, le Venezuela, la Colombie et la RCA.

279. Deux initiatives ont été planifiées en 2024:

- i. Renforcement des capacités en matière de justice pénale internationale des acteurs dans le système judiciaire et des magistrats en RDC, et celles des acteurs nationaux dans le domaine des droits de l'homme à Kinshasa, en RDC (complétée en août 2024); et
- ii. renforcement des capacités du Tribunal pénal spécial pour la RCA en matière de coopération judiciaire, crimes sexuels et à caractère sexiste, protection des témoins, etc. (octobre 2024).

C. Fonds d'affectation spéciale du Bureau du Procureur pour la diversité géographique

280. Le Fonds d'affectation spéciale du Bureau du Procureur pour la diversité géographique a été créé en décembre 2023 et vise à offrir une indemnisation financière aux États Parties éligibles en vue de contribuer aux frais de subsistance et autres dépenses du personnel détaché conformément aux normes applicables dans les lieux d'affectation dûment assignés de la CPI. Le montant des contributions annoncées et reçues à ce jour est de 702,0 milliers d'euros.

281. À travers cette contribution, le Fonds d'affectation spéciale vise à attirer un personnel spécialisé des États Parties éligibles pour renforcer la diversité régionale, culturelle et linguistique au sein des effectifs du Bureau. L'intégration d'experts à travers ce Fonds d'affectation spéciale est prévue pour début 2025.

RECOMMANDATIONS

282. **Le Comité a recommandé à la Cour de continuer à gérer les Fonds d'affectation spéciale du Bureau du Procureur de manière à en limiter les incidences financières sur le budget-programme ordinaire.**

283. **Concernant les experts nationaux détachés, le Comité a réitéré sa recommandation à la Cour d'en atténuer l'incidence sur le budget et d'assurer une transition facile et un transfert de connaissances accru entre les personnes détachées et le Bureau du Procureur.**

D. Fonds spécial pour la sécurité

284. À la fin août 2024, les contributions annoncées au Fonds spécial pour la sécurité, géré par le Greffe, étaient de 2,8 millions d'euros. Ce montant inclut un don en nature (services de conseil) d'une valeur de 300,0 milliers d'euros et 357,0 milliers d'euros annoncés par un État Partie mais non encore reçus. Du montant susmentionné, 2,4 millions d'euros ont été reçus et un montant total de 903,0 milliers d'euros a été dépensé.

285. Le taux d'exécution du montant total des fonds alloués est de 42,1 pour cent à la fin août. Le Fonds spécial pour la sécurité, une fois épuisé, sera supprimé.

V. Aide judiciaire

Application de la nouvelle Politique d'aide judiciaire de la Cour pénale internationale

286. Le Comité a rappelé que la nouvelle Politique d'aide judiciaire est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Depuis cette date, le Greffe a mis en œuvre des mesures transitoires afin de prévenir toute incidence négative sur les droits des accusés et la représentation efficace des victimes durant la phase initiale de sa mise en œuvre.

287. Le Comité a noté que plusieurs éléments clés de la nouvelle Politique d'aide judiciaire ont déjà été mis en œuvre, y compris l'indemnité de soutien social et l'indemnité de cherté de vie versée sous forme de paiements forfaitaires mensuels. Cependant, certains outils et lignes directrices de cette politique restent à finaliser. Le Comité a aussi observé que le Comité mixte pour l'aide judiciaire est complètement opérationnel

et remplit son rôle consultatif. Il a enfin souligné que tout changement proposé à la Politique d'aide judiciaire doit être approuvé par l'Assemblée.

288. Le Comité a reconnu que la nouvelle Politique d'aide judiciaire¹³ a amélioré les conditions de travail et la rémunération des conseils, des représentants légaux des victimes et des membres de leurs équipes. Le Comité a aussi reconnu que la Cour est la seule juridiction internationale active qui a mis en œuvre des mesures de soutien social pour ses équipes juridiques.

RECOMMANDATION

289. Le Comité a encouragé le Greffe à continuer de mettre en œuvre la Politique d'aide judiciaire, en travaillant étroitement avec le mécanisme du Comité mixte pour l'aide judiciaire et en tenant compte de l'expérience acquise pendant son application jusqu'à présent. Le Comité a également demandé à être informé, à sa quarante-septième session, des nouveaux progrès dans le cadre du rapport sur la mise en œuvre des recommandations de l'auditeur externe à la suite de l'audit des performances de l'Aide judiciaire.

VI. Réforme institutionnelle et questions administratives

TI et cybersécurité de la Cour

290. Le Comité a noté que la sécurité de la Cour, et en particulier la protection de son information, infrastructure et personnel, est l'une des priorités de la Présidence actuelle de la Cour. Le Comité a reçu un aperçu du Plan directeur pour la sécurité ainsi que sa source, son contenu et des estimations de coûts. L'incident de cybersécurité de 2023 et les tentatives continues visant à compromettre les systèmes d'information de la Cour ont démontré que l'architecture des systèmes d'information qui a été installée depuis que les nouveaux locaux sont devenus opérationnels n'est pas en fait sécuritaire et doit donc être redéfinie. Cette redéfinition aboutira à la mise en place d'un nouveau concept de cybersécurité et les changements à l'infrastructure des technologies de l'information, aux applications et aux politiques auront un coût. Ce coût résultera premièrement de l'investissement dans la modernisation du système et deuxièmement de l'augmentation des coûts de fonctionnement récurrents des systèmes TI de la Cour à un nouveau niveau.

291. Les changements ne peuvent plus être retardés. Grâce aux contributions volontaires des États Parties et à la réponse rapide de la Cour après l'incident, des mesures essentielles ont été mises en place pour sauvegarder les infrastructures numériques de base de la Cour et leurs exploitations. Ce progrès constitue une opportunité pour planifier de manière complète les actions futures. Le Comité a favorablement accueilli la consolidation de la planification et de la gestion de la stratégie actuelle des TI, ainsi que la priorisation du remplacement des immobilisations TI, dont la plupart seront supervisés dans le cadre plus vaste du Plan directeur pour la sécurité.

292. Le Comité a noté que la mise en œuvre du Plan directeur pour la sécurité est prévue pour 2025-2026, et que la première phase commencera en 2024. Ce projet nécessitera des investissements non récurrents de 3 437,0 millions d'euros en 2025 et de 4 875,0 millions d'euros en 2026. En 2024, l'investissement est de 5 050,7 millions d'euros du Fonds spécial pour la sécurité, et de 3 419,6 millions d'euros et 1 631,1 millions d'euros du budget ordinaire, portant les dépenses totales du Plan directeur pour la sécurité à 13 362,7 millions d'euros.

293. À la suite de ces investissements, la Cour estime que les dépenses de fonctionnement de ses systèmes de TI augmenteront de 1,791 millions d'euros en 2025 et de 550,0 millions d'euros en 2026. Tout en notant que ces dépenses auront une incidence sur les soumissions du budget général de la Cour, le Comité les considère inévitables. Cependant, les augmentations peuvent être gérées sur une période légèrement prolongée en raison de l'approche de mise en œuvre échelonnée.

¹³ [ICC-ASP-22-9-FRA.pdf \(icc-cpi.int\)](#), par. 16 à 18.

294. Le Comité a pris note du rapport d'audit de performance sur la cybersécurité de l'Auditeur externe, qui a souligné la gouvernance insuffisante de la Cour en matière de cybersécurité et la lourde gestion de ses systèmes d'information.

295. Le Comité a revu le Plan directeur pour la sécurité et a noté qu'une partie des dépenses est allouée pour le remplacement de matériels en fin de vie, y compris 580,0 milliers d'euros pour remplacer le matériel en fin de vie dans deux salles d'audience. Cependant, le Comité était d'avis que, étant donné que le plan actuel est d'utiliser une seule salle d'audience en 2025 et qu'une des trois salles d'audience est déjà entièrement équipée, les mises à niveau des deux autres salles d'audience peuvent être ajournées jusqu'à ce que les activités liées aux procès nécessitent l'utilisation de plus d'une salle d'audience en parallèle; voir aussi le paragraphe 168 à ce sujet. De plus, les initiatives d'une valeur de 200,0 milliers d'euros dans le cadre du Plan directeur devraient aussi être mises en suspens, avec la possibilité de réintégrer ce montant dans le projet de budget-programme de 2026. Cela dépendra de la modification de la gouvernance de la Cour en matière des TI – notamment la modification de sa gestion des risques de cybersécurité – d'ici 2025, dans le but d'établir le principe d'unicité de la Cour, en accordant au responsable de l'Unité de la Sécurité de l'information au sein du Greffe le contrôle total sur les activités de cybersécurité de la Cour; voir aussi le paragraphe 144 à ce sujet.

296. Compte tenu des charges de travail, du budget et des estimations des performances de recrutement pour 2024 et 2025, le Comité a recommandé de créer un budget d'investissement spécifiquement réservé, pour la période 2025-2027, pour le Plan directeur pour la sécurité de 8 312,0 milliers d'euros, similaire au modèle de financement de la stratégie quinquennale en matière des TI/GI. Vu la dynamique de la mise en œuvre d'anciens projets TI de la Cour, il est souhaitable de prolonger les échéanciers de ce projet et de lui allouer des fonds réservés pour la période de 2025-2027. Le niveau recommandé du budget devrait être à la fois total et final, strictement réservé aux projets du Plan directeur pour la sécurité. Étant des fonds non récurrents, les montants non dépensés pourraient être reportés sur l'exercice suivant, avec une période d'utilisation maximale prolongée d'une année supplémentaire (N+1 an; par ex. 2028). Cette approche offre de la flexibilité tout en assurant un cadre financier clair pour l'achèvement réussi du projet. Dans le cas où il n'y a aucune amélioration dans la gestion de la cybersécurité et surtout dans le cas où la gestion centralisée de la cybersécurité par la Section des services de gestion des systèmes d'information, tel que décidé par le Conseil de coordination, n'est pas mise en place en 2025, les investissements planifiés dans le cadre du Plan directeur pour 2026 ne devraient pas être approuvés. De plus, tous les remplacements d'immobilisations TI qui vont au-delà de la mise en œuvre du Plan directeur devront faire l'objet d'un examen budgétaire annuel rigoureux et être planifiés séparément, en prenant en considération la durée de vie anticipée des systèmes d'information et les politiques de gouvernance des TI après l'achèvement du Plan directeur.

297. En vue de gérer les coûts de base croissants des opérations quotidiennes des systèmes de TI de la Cour, le Comité recommande de geler ces coûts à 17,5 millions d'euros pour la période de 2025-2027. Les ajustements devraient être autorisés seulement pour des facteurs inévitables, tels que les changements au Régime commun des Nations Unies et les révisions des prix basées sur des contrats réels et vérifiées par rapport aux dépenses réelles. En outre, les dépenses basées sur la consommation dans le cadre du budget de base devraient être transparentes et rigoureusement examinées séparément. Le Comité a considéré que les dépenses équivalant à 200,0 milliers d'euros du budget de base au titre des dépenses générales de fonctionnement devraient être réduites et divisées entre les GPIII et GPII à raison de 75,0 et 25,0 pour cent, respectivement. Voir les paragraphes 161 et 86, respectivement, à ce sujet.

298. Aucune dépense automatique de fin de vie ou autre dépense relative à un remplacement d'immobilisations TI ne devraient être incluses dans les dépenses de base (y compris les licences des systèmes atteignant la fin de leur cycle de vie). Cette approche permet de fournir une incitation financière continue à tous les organes de la Cour pour démanteler les systèmes périmés dès que possible.

299. Pour améliorer la transparence des coûts liés aux TI dans le budget de base, les éléments basés sur la consommation et les dépenses y afférentes devront être présentés clairement. Quoique ces dépenses puissent ressembler à des dépenses de fonctionnement récurrentes, les usagers ont un certain degré de contrôle sur ces coûts qui peuvent être associés à des fonctions ou à des sections spécifiques au sein de la Cour. Étant les vrais

centres de coûts de ces dépenses, ces sections devraient assumer la responsabilité de budgétiser et de gérer ces dépenses.

RECOMMANDATIONS

300. Le Comité a recommandé à la Cour d'établir un budget d'investissement spécifiquement réservé au Plan directeur pour la sécurité d'un montant de 8 312,0 milliers d'euros pour la période de 2025-2027, similaire au modèle de financement de la stratégie quinquennale de TI/GI, et d'en rendre compte au Comité à sa quarante-septième session.

301. Pour la période de 2025-2027, le Comité a recommandé de geler les coûts de base à un niveau total de 17,5 millions d'euros et de permettre des ajustements seulement en raison de coûts inévitables dus au Système Commun des Nations Unies et aux prix contractuels réels.

302. Pour garantir la responsabilité budgétaire, la Cour devrait continuer à rendre compte annuellement (bien en avance des sessions du Comité à l'automne) sur l'utilité des coûts liés aux TI dans l'ensemble de la Cour, et à rendre compte, séparément, sur la mise en œuvre du Plan directeur pour la sécurité.

303. Le Comité a recommandé à la Cour de modifier sa gouvernance en matière des TI – notamment sa gestion des risques de cybersécurité – d'ici 2025, en vue de mettre en place le principe d'unicité de la Cour, en accordant au responsable de l'Unité de la Sécurité de l'information au sein du Greffe le contrôle total sur les activités de cybersécurité de la Cour.

VII. Questions de ressources humaines

Modification du Statut et du Règlement du personnel

304. La Cour a présenté au Comité, pour examen, le Rapport sur les modifications proposées au Statut et au Règlement du personnel. Ces modifications visent à aligner les droits à un congé parental avec les normes du Régime commun des Nations Unies et à mettre à jour l'ensemble des prestations offert pour les envois non accompagnés, y compris des mises à jour concernant l'excédent de bagages, les envois et l'assurance.

305. Le Comité a noté qu'aucune information concernant les incidences financières des modifications proposées n'a été soumise pour examen. Cependant, au cours de la session du Comité, la Cour a rassuré que toute incidence potentielle résultant de ces modifications serait absorbée dans le projet de budget pour 2025.

RECOMMANDATION

306. Le Comité a recommandé à l'Assemblée d'approuver les modifications proposées au Statut et au Règlement du personnel sur le congé parental, le congé spécial sans traitement et les envois non accompagnés.

VIII. Locaux

Remplacement d'immobilisations

307. Les informations détaillées sur le remplacement d'immobilisations se trouvent sous la partie « Grand Programme V: Locaux ».

Demandes d'accès des délégués des États Parties

308. Le Comité a examiné le « Rapport de la Cour concernant l'accès des délégués des États Parties à la cafétéria du personnel ». ¹⁴ La demande de l'Assemblée se centrait sur les incidences qu'auraient sur le budget les changements aux plans de l'édifice requis pour donner accès aux délégués à la cafétéria du personnel.

¹⁴ CBF/45/9.

D'autres demandes concernaient l'allocation à ces délégués d'espaces de travail qu'ils pourraient utiliser entre leurs réunions, ainsi que des places de stationnement pour leurs voitures et vélos.

309. La Cour a souligné que les principes régissant l'utilisation et l'accès aux locaux permanents de la Cour se basent sur des consultations extensives avec les États Parties effectuées lors de la phase de conception. Le Comité a noté que donner accès à la cafétéria requiert des changements fondamentaux aux locaux permanents de la Cour et engendrera des coûts d'environ 500,0 milliers d'euros. Aussi, six à neuf mois au moins seront nécessaires pour les travaux d'installation avec des perturbations considérables. Selon le Greffe, un nombre encore plus important d'agents de sécurité pourrait être également nécessaire.

310. À travers un exercice d'évaluation comparative, la Cour a comparé ses politiques et pratiques à celles d'organisations similaires ayant un profil à risque élevé et a conclu qu'elle donne aux délégués un plus grand accès à ses locaux – et un droit d'utilisation plus étendu – que toute autre organisation consultée.

311. La Cour a donc conclu que cette demande n'était pas compatible avec l'évaluation stratégique la plus récente de la menace de sécurité de la Cour ni avec les nouvelles mesures de mitigation des risques qui seront prises par la Cour et l'État hôte. Les Chefs des organes de la Cour ont par conséquent pris la décision politique de ne pas accorder aux délégués des États Parties l'accès à la cafétéria du personnel. D'autres demandes, toutefois, ont été positivement reçues.

IX. Questions d'audit

A. Mise à jour sur les travaux de la vingtième session du Comité d'audit

312. Le Comité a été informé des principales conclusions de la vingtième session du Comité d'audit (CA), concernant les éthiques, la gouvernance, la surveillance des questions d'audit internes et externes et le suivi de la mise en œuvre des recommandations.

313. Le CA a été informé par la Cour des valeurs fondamentales et de l'élaboration d'une charte d'éthique à l'échelle de la Cour. La Cour a indiqué que les Chefs des organes de la Cour ont adopté ces valeurs fondamentales – intégrité, responsabilité, inclusion et équité – et travaillent à les intégrer dans les cadres de travail, les stratégies et les activités de la Cour. Le CA a reconnu cette perspective mais a réitéré sa position selon laquelle la création et l'approbation d'une charte d'éthique formelle constituent le fondement d'une culture de travail favorable et d'un système de justice interne efficace. Le CA a demandé à la Cour de lui soumettre la première proposition à sa vingt et unième session en février 2025.

RECOMMANDATION

314. Le Comité a souligné l'importance d'avoir une charte d'éthique formelle et a soutenu la demande du Comité d'audit à ce sujet. Il a recommandé à la Cour de finaliser sa charte d'éthique.

315. Concernant les discussions sur le projet de charte du Comité d'audit par l'entremise de la facilitation pour le contrôle de la gestion budgétaire, le CA a réitéré sa position selon laquelle le projet de charte qu'il avait présenté est approprié et s'inspire des meilleures pratiques.

316. Le CA a pris note du Rapport d'évaluation du Secrétariat de l'Assemblée par le Mécanisme de contrôle indépendant et a soumis sa position au moyen d'une lettre de son Président adressée au Président de l'Assemblée.

B. États financiers de la Cour pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

317. Le Comité a noté que l'Auditeur externe a formulé des opinions d'audit non modifiées. L'Auditeur externe s'est centré en particulier sur les frais de voyage, le Fonds d'affectation spéciale du Bureau du Procureur et la gestion des actifs, et a formulé une série de recommandations.

RECOMMANDATIONS

318. Le Comité a recommandé à l'Assemblée d'approuver les états financiers de la Cour pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

319. **Le Comité a demandé à la Cour de le tenir informé de la mise en œuvre des recommandations de l’Auditeur externe à sa quarante-septième session.**

C. États financiers du Fonds au profit des victimes pour l’exercice clos le 31 décembre 2023

320. Le Comité a noté que l’Auditeur externe a formulé une opinion non modifiée.

321. Le Comité a revu le rapport de l’Auditeur externe sur les états financiers du Fonds au profit des victimes. Le Comité approuve la recommandation de l’Auditeur externe selon laquelle le Fonds au profit des victimes devrait élaborer et mettre en œuvre un plan de collecte de fonds stratégique à court et long termes.

RECOMMANDATION

322. **Le Comité a recommandé à l’Assemblée d’approuver les états financiers du Fonds au profit des victimes pour l’exercice clos le 31 décembre 2023.**

D. Rapport d’audit de performance sur la cybersécurité

323. L’Auditeur externe a informé le Comité de la version expurgée du « Rapport d’audit de performance sur la cybersécurité ». L’audit avait pour objectif d’évaluer et d’analyser le statut de la sécurité de l’information de la Cour dans le but de renforcer la confidentialité, l’intégrité et la disponibilité de l’information. L’examen s’est essentiellement centré sur la gouvernance, la gestion du risque et l’efficacité des contrôles de sécurité, tout en mettant moins l’accent sur les aspects techniques.

324. Le rapport a identifié de multiples faiblesses présentant un risque pour la confidentialité, l’intégrité et la disponibilité de l’information. Il a également mis l’accent sur la nécessité pour la Cour de déployer davantage d’efforts pour mettre en œuvre des plans d’action basés sur les recommandations de l’audit précédent effectué par le Mécanisme de contrôle indépendant. Huit recommandations au total ont été formulées.

325. Le CA a félicité le Bureau de l’audit interne pour le rapport détaillé sur la cybersécurité, notant que celui-ci apportera une contribution précieuse aux initiatives en cours visant à éliminer les risques cybernétiques de la Cour.

RECOMMANDATION

326. **Le Comité a recommandé à la Cour de présenter un rapport sur la mise en œuvre des recommandations de l’Auditeur externe à sa quarante-septième session.**

327. Durant l’audit des états financiers de la Cour, l’Auditeur externe a proposé que « les fonds d’affectation spéciale » fassent l’objet du prochain audit de performance. Les conclusions initiales de l’audit des fonds d’affectation spéciale, conduit en même temps que l’examen des états financiers, a révélé des questions méritant un audit plus étendu. Il est prévu que le rapport d’audit de performance, une fois l’audit achevé, sera présenté au CA en juillet 2025.

RECOMMANDATION

328. **Le Comité a recommandé à l’Auditeur externe d’inclure « les incidences budgétaires des fonds d’affectation spéciale sur le budget ordinaire » dans son audit de performance sur les fonds d’affectation spéciale.**

X. Évaluation du Secrétariat de l'Assemblée des États Parties

Le Rapport du Mécanisme de contrôle indépendant sur l'Évaluation du Secrétariat de l'Assemblée

329. Le Comité a discuté en détail du Rapport du Mécanisme de contrôle indépendant sur l'Évaluation du Secrétariat de l'Assemblée (« Secrétariat ») et a noté les nombreuses lacunes identifiées au niveau de la gestion du Secrétariat. Étant donné qu'il est principalement touché par la recommandation 3: Restructuration de l'organigramme du Secrétariat, le Comité s'est limité à commenter la restructuration proposée du Secrétariat. Le Président par intérim du Comité a informé en conséquence le Président de l'Assemblée (voir l'annexe IV).

330. L'Assemblée avait reconnu en 2011 que le Secrétariat était limité, en raison de ses tâches prioritaires, dans sa capacité à fournir un soutien professionnel à ses organes subsidiaires. Différentes options ont été considérées alors, à savoir, entre autres, l'augmentation de la fréquence des sessions ou une présence permanente accrue du Président du Secrétariat à La Haye. À sa dixième session, en 2011, l'Assemblée avait approuvé la recommandation du Comité de créer le poste de Secrétaire exécutif au niveau (P-5) comme étant le moyen le plus efficace pour atteindre cet objectif. Les qualifications essentielles du poste comprenaient un diplôme universitaire supérieur en finance, comptabilité, gestion des affaires ou administration. Le poste a été pourvu en 2012.

331. La mise en œuvre de cette décision a permis d'améliorer considérablement le travail du Comité, tel que le démontre l'appréciation exprimée à maintes reprises par les États Parties et l'Assemblée. L'absorption proposée de l'unité risque de compromettre la capacité du Comité à exercer son travail de manière aussi efficace et efficiente que possible. Par ailleurs, le Secrétariat retournera ainsi à sa structure antérieure à 2012, que l'Assemblée elle-même avait précédemment reconnue comme étant inadéquate.

332. Le rapport propose également la création d'un poste de Directeur adjoint au niveau (P-5) avec des responsabilités globales. Le Secrétaire exécutif actuel, qui est le seul poste de niveau (P-5) au Secrétariat, assumait le rôle de Fonctionnaire en charge en l'absence du Directeur. Cette proposition permettrait au Secrétaire exécutif d'endosser des responsabilités additionnelles sans compromettre à l'avenir le soutien apporté à la fois au Comité et au Comité d'audit.

333. Une structure spécifique de soutien aux CBF/CA avec des lignes hiérarchiques clairement définies est essentielle; celle-ci n'entrave pas la collaboration avec d'autres parties du Secrétariat ni augmente le risque de duplication du travail. Les deux Comités conviennent unanimement de la nécessité de maintenir une unité dédiée à leur soutien dans toute réorganisation future du Secrétariat.

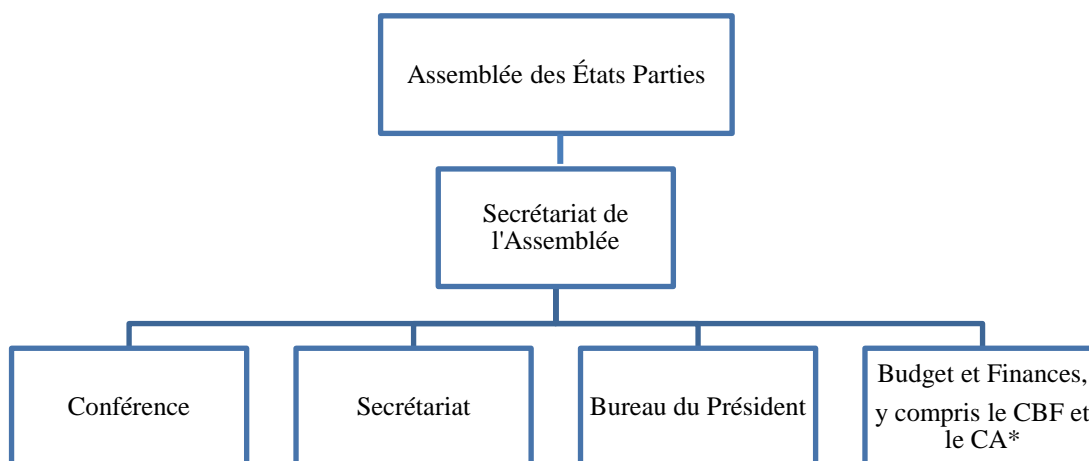
RECOMMANDATIONS

334. **Après avoir profondément évalué le rapport du Mécanisme de contrôle indépendant, le Comité conseille à l'Assemblée de ne pas mettre en œuvre la recommandation 3 de ce rapport telle qu'elle est formulée, afin de garantir que le Comité et le Comité d'audit continueront d'être appuyés à l'avenir par un personnel dédié.**

335. **De plus, le Comité a noté la suggestion du Mécanisme de contrôle indépendant selon laquelle il serait préférable que l'Assemblée décide de la structure exacte, en consultation avec le prochain nouveau Directeur du Secrétariat.**

336. Le Comité est d'avis que l'organigramme suivant du Secrétariat reflète plus étroitement la distribution réelle des tâches/fonctions au sein du Secrétariat que l'organigramme actuel dans le projet de budget-programme.

Figure 1: Organigramme



* Pour les questions relevant du CBF et du CA, le Secrétaire exécutif rend compte directement aux Comités à travers leurs Présidents.

XI. Mise à jour sur toutes les affaires pendantes au Tribunal administratif de l'OIT et à la Commission de recours interne

337. La Cour a présenté les dernières informations relatives à l'état des affaires pendantes devant le Tribunal administratif de l'Organisation internationale du travail (TAOIT) et aux affaires en cours à différentes étapes des procédures internes, et elle a informé le Comité sur les développements importants au 31 juillet 2024.

338. Le Comité a noté que sur les 25 affaires pendantes au moment de sa quarante-deuxième session, huit sont terminées, toutes ayant été rejetées sans aucune réparation pécuniaire ordonnée. Les dix-sept affaires restantes sont encore en instance et six autres requêtes ont été introduites.

339. Au 31 juillet 2024, il y avait 23 affaires pendantes au TAOIT, avec des provisions pour de nouvelles affaires d'un montant de 885,0 milliers d'euros. Le Comité a exprimé ses préoccupations quant à l'augmentation des provisions, qui sont passées de 394,0 milliers d'euros au 1^{er} janvier 2023 à 929,0 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

Affaires pendantes à la Commission de recours interne

340. Le Comité a pris note qu'il y avait 12 affaires pendantes à différentes étapes des procédures internes, ce qui représente une diminution de cinq affaires par rapport aux 17 affaires pendantes au moment de sa quarante-deuxième.

Impact du médiateur

341. Le Comité a accueilli la nomination du médiateur à la Cour et s'est dit confiant de l'impact positif éventuel de cette nomination sur la réduction des requêtes introduites par le personnel.

RECOMMANDATION

342. Le Comité a encouragé la Cour à continuer de poursuivre les règlements à l'amiable dans la mesure du possible et a exhorté la gestion de la Cour à mettre en place toutes les mesures nécessaires pour atténuer les risques de litige.

XII. Autres questions d'ordre organisationnel

Participation et services à la quarante-cinquième session

343. Les membres suivants ont participé à la quarante-cinquième session du Comité:

1. Mme Sanyu Awori (Kenya);
2. M. Werner Druml (Autriche);
3. M. Fawzi A. Gharaibeh (Jordanie);
4. M. Sahr Jusu (Sierra Leone);
5. M. Urmet Lee (Estonie);
6. M. Daniel McDonnell (Royaume-Uni);
7. Mme Elena Sopková (Slovaquie);
8. M. Klaus Stein (Allemagne);
9. M. Pascual Tomás Hernández (Espagne);
10. Mme Ana Patricia Villalobos Arrieta (Costa Rica); et
11. M. Jun Yamada (Japon).

344. Le Secrétaire exécutif du Comité du Budget et des Finances, M. Fakhri Dajani, a fait office de Secrétaire du Comité et a contribué, avec les membres de son équipe, à assurer le soutien technique et logistique nécessaire au Comité.

Participation d'observateurs

345. Conformément au Règlement intérieur de l'Assemblée,¹⁵ les Chefs des organes de la Cour et les représentants de la Présidence, du Bureau du Procureur et du Greffe ont été invités à participer aux réunions du Comité. De plus, Mme l'Ambassadrice Ana Cristina Rodriguez Pineda (Guatemala), Facilitateur pour le budget, s'est adressée au Comité. En outre, la Présidente du Fonds au profit des victimes, Mme Minou Tavárez Mirabal, ainsi que la Directrice exécutive du Fonds au profit des victimes se sont adressées au Comité. Le Comité a accepté la demande du Conseil du syndicat du personnel, de la Coalition pour la Cour pénale internationale et de l'Association du Barreau près la Cour pénale internationale, à s'adresser au Comité. Le Comité a invité le médiateur à l'informer sur ses activités. Le Comité tient à remercier tous les observateurs qui ont participé à sa quarante-cinquième session.

Prochaines sessions du Comité

346. Le Comité a décidé de tenir sa quarante-sixième session virtuellement le 27 janvier 2025 pour l'élection du Président et du Vice-président et pour examiner d'autres questions; sa quarante-septième session se tiendra du 5 au 9 mai 2025 et sa quarante-huitième session du 1^{er} au 12 septembre 2025 à La Haye.

* * *

¹⁵ Les règles 42, 92 et 93 du Règlement intérieur de l'Assemblée concernant les observateurs et autres participants sont applicables à la session. À l'invitation du Président et sous réserve de l'approbation du Comité, les observateurs peuvent participer aux réunions du Comité.

Annexe I : Ordre du jour et organisation des travaux

Lors de sa première réunion, le Comité a adopté l'ordre du jour suivant pour la quarante-cinquième session :

(a) Ouverture de la session

- (a) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
- (b) Participation d'observateurs
- (c) Discussion interne
- (d) Mot de bienvenue du Président de la Cour

(b) Projet de budget-programme pour 2025

- (a) Examen du projet de budget- programme pour 2025

(c) Autres questions financières et budgétaires

- (a) Statut des contributions
- (b) États présentant des arriérés
- (c) Question de liquidité
- (d) Réserves de précaution
- (e) Réserves de précaution
 - i. Analyse approfondie et informations complémentaires à l'appui de la proposition de la Cour de reconstitution automatique du Fonds de réserve
 - ii. Mise en œuvre de postes budgétaires réservés pour des augmentations salariales inconnues
- (f) Rapport sur l'exécution du budget de la Cour au 30 juin 2024
- (g) Rapport sur les incidences budgétaires de la nouvelle Section d'appui à la coopération judiciaire
- (h) Faisabilité de représentations régionales de la Cour

(d) Fonds d'affectation spéciale du BdP

- (a) Mise à jour sur les Fonds d'affectation spéciale du BdP et les personnes détachées
- (b) Précisions sur la Section des sciences judiciaires en ce qui concerne la structure, le nombre d'employés et leurs niveaux et le budget total

(e) Aide judiciaire

- (a) Mise à jour sur le coût de l'aide judiciaire
- (b) Point sur la réforme de l'aide judiciaire

(f) Réforme institutionnelle et questions administratives

- (a) Mise à jour sur la mise en œuvre de la nouvelle stratégie et les coûts liés aux technologies de l'information

(g) Fonds au profit des victimes

- (a) Projets et activités du Conseil d'administration du FPV (1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024)

(h) Fonds d'affectation spéciale pour la sécurité

- (a) La version finale du Plan directeur

(i) Questions de ressources humaines

- (a) Évaluation du Secrétariat de l'Assemblée des États parties
- (b) Propositions d'amendements au Statut et au Règlement du personnel

(j) Locaux

- (a) Mise à jour sur le remplacement des immobilisations : configuration future des contrats et plan de financement pluriannuel Évaluation de l'immeuble du Siège et examen de ses plans de remplacement des immobilisations

- (b) Rapport sur les changements de sécurité pour permettre aux délégués d'accéder à la cafétéria du personnel

(k) Questions d'audit

- (a) Rapport du Comité d'audit pour sa vingtième session
- (b) États financiers 2023 de la Cour et du FPV (aspects budgétaires et financiers)
- (c) Rapport du vérificateur externe des comptes sur la cybersécurité

(l) Autres questions

- (a) Mise à jour sur toutes les affaires pendantes devant le Tribunal administratif de l'OIT et le Conseil de recours interne
- (b) Rencontre avec le Groupe de Travail de La Haye (HWG)
- (c) Rencontre avec le facilitateur du budget
- (d) Présentation par le Greffier
- (e) Présentation par le Conseil du Syndicat du personnel
- (f) Présentation par la CICC
- (g) Présentation par l'ICC BA
- (h) Présentation par l'Ombuds de la CPI
- (i) Dates des quarante-sixième, quarante-septième et quarante-huitième sessions du Comité

Annexe II : État des contributions au 31 août 2024¹⁶ (en euros)Contributions non-acquittées¹

	État Partie	Fonds de roulement	Fonds Général				Autres Fonds ²	Grand Total/ Total des Fonds	Période ouverte
			Exercices précédents		Exercice 2024				
			Prêt État hôte	Budget hors prêt État hôte	Prêt État hôte	Budget hors prêt État hôte			
1	Afghanistan	-	2,117	46,559	706	18,350	-	67,732	2021-2024
2	Afrique du Sud	-	-	-	-	-	-	-	-
3	Albanie	-	-	-	-	-	-	-	-
4	Allemagne	-	-	-	-	-	-	-	-
5	Andorre	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Antigua-et-Barbuda	-	1,116	44,845	186	6,973	-	53,120	2015-2024
7	Argentine	-	-	3,948,762	-	2,527,334	-	6,476,096	2022-2024
8	Arménie	-	-	-	-	-	-	-	-
9	Australie	-	-	-	-	-	-	-	-
10	Autriche	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Bangladesh	-	-	-	-	-	-	-	-
12	Barbade	-	-	-	-	-	-	-	-
13	Belgique	-	-	-	-	-	-	-	-
14	Belize	-	-	-	-	-	-	-	-
15	Bénin	-	-	-	430	17,616	-	18,046	2024
16	Bolivie	-	-	61,752	-	66,794	-	128,546	2023-2024
17	Bosnie-Herzégovine	-	-	-	-	-	-	-	-
18	Botswana	-	-	-	-	-	-	-	-
19	Brésil	-	-	-	-	759,089	-	759,089	2024
20	Bulgarie	-	-	-	-	-	-	-	-
21	Burkina Faso	-	-	-	-	-	-	-	-
22	Cabo Verde	-	-	-	-	-	-	-	-
23	Cambodge	-	-	-	-	-	-	-	-
24	Canada	-	-	-	-	-	-	-	-
25	Chili	-	-	-	-	1,476,251	-	1,476,251	2024
26	Chypre	-	-	-	-	-	-	-	-
27	Colombie	-	-	-	-	-	-	-	-
28	Comores	8	1,086	35,500	143	3,486	46	40,269	2007-2024
29	Congo	335	5,362	154,524	706	17,616	73	178,616	2012-2024
30	Costa Rica	-	-	-	-	-	-	-	-
31	Côte d'Ivoire	-	-	-	-	5,831	-	5,831	2024
32	Croatie	-	-	-	-	-	-	-	-
33	Danemark	-	-	-	-	-	-	-	-
34	Djibouti	-	-	-	-	-	-	-	-
35	Dominique	-	429	8,701	143	3,486	-	12,759	2021-2024
36	El Salvador	-	-	42,243	-	45,691	10,168	98,102	2023-2024
37	Équateur	-	-	-	-	256,687	-	256,687	2024
38	Espagne	-	-	-	-	-	-	-	-
39	Estonie	-	-	-	-	-	-	-	-
40	État de Palestine	-	-	-	-	-	-	-	-
41	Fidji	-	-	-	262	14,129	-	14,391	2024
42	Finlande	-	-	-	-	-	-	-	-
43	France	-	-	-	-	-	-	-	-
44	Gabon	-	7,172	159,608	1,793	45,691	-	214,264	2020-2024
45	Gambie	-	-	414	143	3,486	-	4,043	2023-2024
46	Géorgie	-	-	-	-	-	-	-	-
47	Ghana	-	-	70,716	1,986	84,410	-	157,112	2023-2024
48	Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-

¹⁶ As per the Monthly financial situation report prepared by the Court.

Contributions non-acquittées ¹

	État Partie	Fonds de roulement	Fonds Général				Autres Fonds ²	Grand Total/ Total des Fonds	Période ouverte
			Exercices précédents		Exercice 2024				
			Prêt État hôte	Budget hors prêt État hôte	Prêt État hôte	Budget hors prêt État hôte			
49	Grenade	-	143	3,223	143	3,486	-	6,995	2023-2024
50	Guatemala	-	-	-	-	38,713	-	38,713	2024
51	Guinée	134	1,086	66,351	143	10,459	84	78,257	2011-2024
52	Guyana	-	-	-	-	-	-	-	-
53	Honduras	-	-	17,613	1,136	31,562	-	50,311	2023-2024
54	Hongrie	-	-	-	-	-	-	-	-
55	Îles Cook	-	-	-	-	-	-	-	-
56	Îles Marshall	-	-	-	-	-	-	-	-
57	Irlande	-	-	-	-	-	-	-	-
58	Islande	-	-	-	-	-	-	-	-
59	Italie	-	-	-	-	-	-	-	-
60	Japon	-	-	-	-	4,669,814	-	4,669,814	2024
61	Jordanie	-	-	-	-	-	-	-	-
62	Kenya	-	-	-	1,850	105,512	-	107,362	2024
63	Kiribati	-	-	-	-	3,486	385	3,871	2024
64	Lesotho	-	-	-	143	3,486	-	3,629	2024
65	Lettonie	-	-	-	-	-	-	-	-
66	Libéria	-	977	18,913	143	3,486	-	23,519	2016-2024
67	Liechtenstein	-	-	-	-	-	-	-	-
68	Lituanie	-	-	-	-	-	-	-	-
69	Luxembourg	-	-	-	-	-	-	-	-
70	Macédoine du Nord	-	-	-	-	-	-	-	-
71	Madagascar	-	860	24,711	430	14,129	-	40,130	2022-2024
72	Malawi	-	-	-	287	6,973	-	7,260	2024
73	Maldives	-	-	-	-	-	-	-	-
74	Mali	-	1,048	30,808	574	17,616	-	50,046	2022-2024
75	Malte	-	-	-	-	-	-	-	-
76	Maurice	-	-	-	-	-	-	-	-
77	Mexique	-	-	-	-	3,022,527	-	3,022,527	2024
78	Mongolie	-	-	-	-	-	-	-	-
79	Monténégro	-	-	-	-	-	-	-	-
80	Namibie	-	-	-	-	31,562	-	31,562	2024
81	Nauru	-	-	-	3	3,486	-	3,489	2024
82	Niger	-	-	-	231	10,459	-	10,690	2024
83	Nigéria	-	-	114,731	12,785	639,678	-	767,194	2023-2024
84	Norvège	-	-	-	-	-	-	-	-
85	Nouvelle-Zélande	-	-	-	-	-	-	-	-
86	Ouganda	-	-	-	-	-	-	-	-
87	Panama	-	749	293,067	749	316,353	-	610,918	2022-2024
88	Paraguay	-	1,423	86,594	1,423	91,383	-	180,823	2022-2024
89	Pays-Bas	-	-	-	-	-	-	-	-
90	Pérou	-	-	-	-	143,457	-	143,457	2024
91	Pologne	-	-	-	-	-	-	-	-
92	Portugal	-	-	-	-	-	-	-	-
93	République centrafricaine	8	1,058	21,885	143	3,486	-	26,580	2015-2024
94	République de Corée	-	-	-	-	-	-	-	-
95	République de Moldova	-	-	-	-	-	-	-	-
96	République démocratique du Congo	-	96	46,559	32	18,350	-	65,037	2021-2024
97	République dominicaine	-	-	-	-	20,215	-	20,215	2024
98	République tchèque	-	-	-	-	-	-	-	-
99	République-Unie de Tanzanie	-	-	553	893	18,350	-	19,796	2023-2024

Contributions non-acquittées ¹

	État Partie	Fonds de roulement	Fonds Général				Autres Fonds ²	Grand Total/ Total des Fonds	Période ouverte
			Exercices précédents		Exercice 2024				
			Prêt État hôte	Budget hors prêt État hôte	Prêt État hôte	Budget hors prêt État hôte			
100	Roumanie	-	-	-	-	-	-	-	
101	Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-	
102	Saint Kitts-et-Nevis	-	-	-	-	-	-	-	
103	Saint Vincent-et-les-Grenadines	-	-	143	3,486	-	3,629	2024	
104	Sainte-Lucie	-	-	-	-	-	-	-	
105	Saint-Marin	-	-	-	-	-	-	-	
106	Samoa	-	-	-	3,456	-	3,456	2024	
107	Sénégal	-	-	-	23	-	23	2024	
108	Serbie	-	-	-	-	-	-	-	
109	Seychelles	-	-	-	-	-	-	-	
110	Sierra Leone	-	-	-	-	-	-	-	
111	Slovaquie	-	-	-	-	-	-	-	
112	Slovénie	-	-	-	-	-	-	-	
113	Suède	-	-	-	-	-	-	-	
114	Suisse	-	-	-	-	-	-	-	
115	Suriname	-	441	9,670	441	10,459	21,011	2023-2024	
116	Tadjikistan	-	-	-	-	-	-	-	
117	Tchad	-	462	28,853	154	10,459	39,928	2021-2024	
118	Timor-Leste	-	-	38	-	3,486	3,524	2023-2024	
119	Trinité-et-Tobago	-	-	-	-	130,101	130,101	2024	
120	Tunisie	-	-	-	-	-	-	-	
121	Uruguay	-	-	-	-	323,326	323,326	2024	
122	Vanuatu	-	-	-	143	3,486	3,629	2024	
123	Venezuela	-	676,466	13,394,746	89,087	615,089	14,775,388	2014-2024	
124	Zambie	-	-	-	-	-	-	-	
	Total	485	702,091	18,731,939	117,574	15,684,319	10,756	35,247,164	

Notes: tous les montants sont en euros.

- 1) Le montant des contributions non acquittées à la fin du mois ne correspond pas nécessairement au montant total des contributions mises en recouvrement pour l'année en cours ou les années précédentes car des paiements partiels peuvent avoir été effectués par les États parties. Les montants pour l'année 2024 sont les mêmes qu'après les ajustements du 1^{er} février 2024 après l'adhésion de l'Arménie au Statut de Rome. Des informations plus détaillées sont disponibles sur le lien : <https://iccxtranet.sharepoint.com/sites/AssessedContributions>
- 2) Y compris les encours de contributions mises en recouvrement au i) Fonds en cas d'imprévus et ii) locaux permanents par nouveaux États Parties qui ont adhéré après 2015.

Annexe III : Dépenses au titre de l'aide judiciaire (en euros) pour la Défense et les victimes, y compris Fonds en cas d'imprévus (2015-2024)¹⁷

		Aide judiciaire Défense	Conseil ad- hoc	FCI Défense	Sous-total aide judiciaire pour la Défense	Aide judiciaire pour les victimes	FCI victimes	Sous-total aide judiciaire pour les victimes	Total aide judiciaire, dont FCI
2015	BA 2015 dont FCI	€ 2,155,600.00	€ 200,000.00	€ 1,551,100.00	<i>€ 3,906,700.00</i>	€ 1,862,100.00	€ -	€ 1,862,100.00	€ 5,768,800.00
	Dépenses 2015 dont FCI	€ 2,786,737.00	€ 244,642.00	€ 1,847,290.00	<i>€ 4,878,669.00</i>	€ 1,233,556.00	€ -	€ 1,233,556.00	€ 6,112,225.00
	TE 2015 dont FCI	129.30%	122.30%	119.10%	<i>124.90%</i>	66.20%	0.00%	66.20%	106.00%
2016	BA 2016 dont FCI	€ 4,339,900.00	€ 181,500.00	€ -	<i>€ 4,521,400.00</i>	€ 1,963,200.00	€ -	€ 1,963,200.00	€ 6,484,600.00
	Dépenses 2016 dont FCI	€ 4,770,824.00	€ 179,179.00	€ -	<i>€ 4,950,003.00</i>	€ 1,344,596.00	€ -	€ 1,344,596.00	€ 6,294,599.00
	TE 2016 dont FCI	109.90%	98.70%	0.00%	<i>109.50%</i>	68.50%	0.00%	68.50%	97.10%
2017	BA 2017 dont FCI	€ 3,328,190.00	€ 200,000.00	€ 926,200.00	<i>€ 4,454,390.00</i>	€ 1,002,800.00	€ 425,260.00	€ 1,428,060.00	€ 5,882,450.00
	Dépenses 2017 dont FCI	€ 3,628,583.00	€ 284,678.00	€ 925,221.00	<i>€ 4,838,482.00</i>	€ 942,750.00	€ 398,660.00	€ 1,341,410.00	€ 6,179,892.00
	TE 2017 dont FCI	109.00%	142.30%	99.90%	<i>108.60%</i>	94.00%	93.70%	93.90%	105.10%
2018	BA 2018 dont FCI	€ 2,883,000.00	€ 500,000.00	€ 262,700.00	<i>€ 3,645,700.00</i>	€ 1,165,000.00	€ -	€ 1,165,000.00	€ 4,810,700.00
	Dépenses 2018 dont FCI	€ 3,628,307.00	€ 352,975.00	€ 250,693.00	<i>€ 4,231,975.00</i>	€ 1,466,223.00	€ -	€ 1,466,223.00	€ 5,698,198.00
	TE 2018 dont FCI	125.90%	70.60%	95.40%	<i>116.10%</i>	125.90%	0.00%	125.90%	118.40%
2019	BA 2019 dont FCI	€ 3,187,800.00	€ 300,000.00	€ 822,200.00	<i>€ 4,310,000.00</i>	€ 1,101,500.00	€ 173,000.00	€ 1,274,500.00	€ 5,584,500.00
	Dépenses 2019 dont FCI	€ 3,249,073.00	€ 195,327.00	€ 674,000.00	<i>€ 4,118,400.00</i>	€ 1,200,200.00	€ 88,400.00	€ 1,288,600.00	€ 5,407,000.00
	TE 2019 dont FCI	101.90%	65.10%	82.00%	<i>95.60%</i>	109.00%	51.10%	101.10%	96.80%
2020	BA 2020 dont FCI	€ 2,867,500.00	€ 300,000.00	€ 978,100.00	<i>€ 4,145,600.00</i>	€ 1,300,000.00	€ 374,300.00	€ 1,674,300.00	€ 5,819,900.00
	Dépenses 2020 dont FCI	€ 2,584,738.00	€ 136,982.00	€ 921,400.00	<i>€ 3,643,120.00</i>	€ 1,211,920.00	€ 328,800.00	€ 1,540,720.00	€ 5,183,840.00
	TE 2020 dont FCI	90.10%	45.70%	94.20%	<i>87.90%</i>	93.20%	87.80%	92.00%	89.10%
2021	BA 2021 dont FCI	€ 3,723,700.00	€ 220,000.00	€ 636,900.00	<i>€ 4,580,600.00</i>	€ 1,727,100.00	€ -	€ 1,727,100.00	€ 6,307,700.00
	Dépenses 2021 dont FCI	€ 3,693,145.00	€ 200,655.00	€ 624,600.00	<i>€ 4,518,400.00</i>	€ 1,528,100.00	€ -	€ 1,528,100.00	€ 6,046,500.00
	TE 2021 dont FCI	99.20%	91.20%	98.00%	<i>98.60%</i>	88.50%	0.00%	88.50%	95.80%
2022	BA 2022 dont FCI	€ 4,976,700.00	€ 220,000.00	€ 588,100.00	<i>€ 5,784,800.00</i>	€ 1,906,600.00	€ 135,700.00	€ 2,042,300.00	€ 7,827,100.00
	Dépenses 2022 dont FCI	€ 3,995,747.00	€ 225,694.00	€ 423,254.00	<i>€ 4,664,695.00</i>	€ 1,719,216.00	€ -	€ 1,719,216.00	€ 6,363,910.00
	TE 2022 dont FCI	80.30%	102.60%	72.00%	<i>80.30%</i>	90.20%	0.00%	84.20%	81.30%
2023	BA 2023 dont FCI	€ 4,502,900.00	€ 220,000.00	€ -	<i>€ 4,722,900.00</i>	€ 2,218,000.00	€ -	€ 2,218,000.00	€ 6,940,900.00
	Dépenses 2023 dont FCI	€ 5,009,382.00	€ 150,000.00	€ -	<i>€ 5,159,382.00</i>	€ 1,768,025.00	€ -	€ 1,768,025.00	€ 6,927,407.00
	TE 2023 dont FCI	111.20%	68.20%	0.00%	<i>109.20%</i>	79.70%	0.00%	79.70%	99.80%
2024	BA 2024 dont FCI	€ 4,729,200.00	€ 120,000.00	€ 623,600.00	<i>€ 5,472,800.00</i>	€ 1,568,800.00	€ 570,800.00	€ 2,139,600.00	€ 7,612,400.00
	Dépenses prévues 2024 dont FCI	€ 4,987,200.00	€ 130,000.00	€ 400,000.00	<i>€ 5,517,200.00</i>	€ 1,620,400.00	€ -	€ 1,620,400.00	€ 7,137,600.00
	TE 2024 prévu dont FCI	105.50%	108.30%	64.10%	<i>100.80%</i>	103.30%	0.00%	75.70%	93.80%

BA: Budget approuvé.
TE: Taux d'exécution.
FCI: Fonds en cas d'imprévus.

¹⁷ D'après des informations fournies par la Cour fin septembre 2024.

Annexe IV : Lettre du CBF à la Présidente de l'Assemblée des États Parties sur l'Évaluation du Secrétariat



L'Assemblée des États Parties
The Assembly of States Parties

COMITÉ DU BUDGET ET DES FINANCES

Référence: ASP/2024/CBF/018

Secretariat - Secrétariat

La Haye, 28 août 2024

S.E. l'Ambassadrice Päivi Kaukoranta,
Présidente de l'Assemblée des États Parties
La Haye – Pays-Bas

Chère Madame la Présidente,

En référence à votre lettre du 11 juillet 2024, je vous informe que le Comité du budget et des finances (« Comité/CBF ») a accueilli avec intérêt la décision du Bureau de l'Assemblée des États Parties (« AÉP/Assemblée ») d'évaluer le Secrétariat de l'AÉP (« SAÉP/Secrétariat »). Le Comité que j'ai l'honneur de présider en tant que Président par intérim, a examiné minutieusement le Rapport d'évaluation du MCI (Mécanisme de contrôle indépendant).

Le Rapport d'évaluation a détecté plusieurs carences importantes dans le management du SAÉP et formule des suggestions en vue d'une amélioration. Le Comité soutient les recommandations visant à renforcer le management et la performance du SAÉP sans toutefois soutenir la suppression d'activités performantes tels que les services fournis par le Secrétaire exécutif (SE) et son équipe au CBF et au Comité d'audit (« CA »), qui sont, selon le Rapport d'évaluation « *d'une grande qualité et absolument satisfaisants* » pour assurer la qualité du travail des deux Comités.

D'après son cahier des charges, l'évaluation a été commandée pour être particulièrement utile pour l'AÉP, y compris, entre autres, pour les organes subsidiaires dont le service est assuré par le SAÉP. La pertinence, la cohérence, l'efficacité et l'efficacéité en étant les principes directeurs.

Le Comité étant l'organe subsidiaire de l'AÉP et bénéficiaire immédiat des services du Secrétaire exécutif, il limite ses commentaires à la Recommandation 3 concernant la refonte de la structure organisationnelle qui préoccupe particulièrement le Comité. La Recommandation propose d'absorber l'unité assurant actuellement le service des deux comités dans une unité également responsable de la facilitation et du travail juridique pour l'AÉP au sein de la structure organisationnelle du SAÉP. Elle omet cependant de reconnaître les profondes différences entre les fonctions de service relatives aux facilitations des Groupes de travail de La Haye et de New York ou à l'appui pour la Commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juge d'une part, et les fonctions de service pour le CBF et le Comité d'audit (CA) d'autre part.

Alors que pour la plupart des fonctions du SAÉP comme la gestion des conférences ou la facilitation des services, l'Assemblée ou les représentants de l'Assemblée sont les principaux clients du Secrétariat, pour le Secrétaire exécutif les principaux clients sont les membres experts indépendants élus ayant pour mandat de conseiller l'AÉP sur les questions financières et budgétaires. Pour soutenir le Comité et lui permettre de mener à bien son mandat, il faut accomplir une multitude de tâches d'administration, de gestion et de surveillance et notamment apporter une aide à la rédaction et la vérification des rapports. Le dispositif organisationnel actuel a très bien réussi à aider le CBF à s'acquitter de son mandat et à fournir des avis et des rapports d'un haut niveau

professionnel à l'usage de l'Assemblée et de ses représentants. Cela peut être étayé de manière empirique par des déclarations d'approbation et la reconnaissance du travail du CBF par l'AÉP et le Groupe de travail de La Haye, par les facilitateurs du budget et les représentants des États Parties.

Comme il est aussi judicieusement fait observer dans le rapport, tout changement de la structure organisationnelle ne devrait pas avoir des répercussions sur la prestation de services aux deux organes subsidiaires. Malheureusement, une absorption de l'unité ne ferait que cela et compromettrait les capacités du Comité à poursuivre son travail avec autant d'efficacité et d'efficacités. Les raisons citées dans le Rapport d'évaluation à l'encontre du dispositif actuel ne sont pas étayées de manière convaincante et ne peuvent être partagées. Le manque de clarté invoqué au sujet des rôles, des objectifs et des normes peut s'appliquer au reste du Secrétariat mais n'est point le cas dans le cadre du CBF/CA. L'absence de contrôle dans la définition de sa propre stratégie, de ses priorités, de son ordre du jour et de son plan de travail peut constituer un véritable défi pour le Secrétariat mais est bien défini et assuré pour ce qui est de l'appui aux deux comités. À l'inverse, il s'agit d'une situation dont le reste du Secrétariat peut s'inspirer.

Comme nous l'avons expliqué ci-dessus, il est impératif de disposer d'une structure dédiée pour l'appui du CBF/CA. Cela ne fait pas obstacle à la collaboration avec d'autres parties du Secrétariat et n'accroît pas non plus le risque de redondance au niveau des tâches. Une dernière observation partagée par les membres du Comité est que les juristes très compétents du Secrétariat manquent malheureusement de l'expérience et de l'expertise nécessaires en matière de finances, d'établissement du budget, d'administration et d'audit, qui sont essentielles pour apporter un soutien sur le fond aux deux Comités lors de leurs délibérations dont la complexité et l'impact se sont accrus au fil des ans.

En raison de l'appui très insuffisant que le CBF a reçu du Secrétariat avant 2012 (et certains membres du CBF en ont témoigné), l'AÉP avait créé en 2012, le poste spécial de Secrétaire exécutif, pour assurer le service et faire rapport au CBF (et depuis 2015, au CA après son rétablissement). En 2015, Programme 4500 a été créé à cet effet.

Le Rapport propose, entre autres, un Directeur adjoint, P-5 avec des responsabilités générales. Le Secrétaire exécutif actuel, le seul P-5 du SAÉP, qui au fil des ans a été Responsable en l'absence du Directeur et possède l'expertise globale pour continuer d'assumer ce rôle tout en restant responsable pour assurer l'appui professionnel aux deux Comités, pourrait parfaitement reprendre ces responsabilités sans mettre en danger l'appui des Comités.

Madame la Présidente, j'espère que ces commentaires (plus de détails sont donnés dans l'annexe à la présente lettre) aideront les délibérations afin d'améliorer cette importante institution pour l'Assemblée et ses membres. Le Comité et moi-même sommes à votre disposition au cas où de plus amples informations ou explications seraient nécessaires.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Urmet Lee
Président par intérim
Comité du budget et des finances
Assemblée des États Parties

Cc: Comité d'audit

Annexe 1 : Comité du budget et des finances et Comité d'audit – CBF/CA

Commentaires du Rapport sur l'évaluation du Secrétariat de l'Assemblée des États Parties

Le 4 juillet 2024, le Comité a reçu le Rapport sur l'Évaluation du Secrétariat de l'Assemblée des États Parties (« Rapport de l'évaluation »). Étant principalement concerné par la Recommandation 3 : Refonte de la structure organisationnelle du SAÉP, le Comité limite ses commentaires à la proposition de refonte du SAÉP.

Absorption de l'Unité CBF/CA

Le Rapport d'évaluation recommande l'absorption dans la structure organisationnelle générale du SAÉP, de l'unité actuellement dédiée au service du Comité du budget et des finances et du Comité d'audit.

L'[« équipe juridique et de facilitation »] se chargerait de tout le travail de fond, juridique et de facilitation pour l'Assemblée, tant à La Haye qu'à New York, tout en assurant l'appui des organes subsidiaires dont le service est effectué par le Secrétariat. Cette équipe pourrait par exemple avoir à sa tête un Juriste principal P-4 »¹

« Tout changement à cette structure, à savoir réintégrer ces postes dans le SAÉP ne devrait pas avoir une incidence sur la prestation des services aux deux organes subsidiaires et devrait leur permettre de continuer d'accomplir leur travail de manière aussi efficace et efficiente que possible avec l'appui du SAÉP ».² L'absorption de l'unité est tout à fait susceptible d'avoir une incidence sur la prestation de services aux deux Comités (et à l'AÉP) puisque la clarté des rôles sera brouillée et que la concurrence entre les différents rôles pour les ressources limitées semble inévitable.

« De l'avis de l'équipe d'évaluation du Mécanisme de contrôle indépendant, il est tout à fait possible de fournir un appui de grande qualité de façon similaire au sein d'une structure intégrée du SAÉP dès l'instant qu'il existe des relations de travail collégiales et harmonieuses ».³ Le point de vue du MCI selon lequel la réintégration fonctionnerait « dès l'instant qu'il existe des relations de travail collégiales et harmonieuses » est cependant révélateur. La vocation des structures organisationnelles est, entre autres, d'assurer que les unités d'une organisation remplissent leurs fonctions indépendamment des relations de travail. C'est exactement ce que démontre la structure actuelle de l'unité dédiée CBF/CA au sein du SAÉP.

Par conséquent, les deux Comités sont unanimes pour considérer qu'une unité dédiée pour assurer leur appui devrait être maintenue dans toute réorganisation future du Secrétariat.

Domaines de préoccupation dans le Rapport du MCI

Qualité du service

La qualité du service est à juste titre l'un des thèmes prédominants du Rapport d'évaluation.

Comme cela a été mentionné avec raison dans le Rapport du MCI, les atouts de l'unité actuellement dédiée sont : « priorité, vitesse de réaction, continuité dans la fourniture de l'appui, connaissance de l'objet de la procédure, mémoire institutionnelle et établissement des rapports financiers ». Ce dispositif actuel de l'unité assurant l'appui du CBF et du CA bénéficie, selon le Rapport d'évaluation, « d'un fort sentiment de satisfaction générale ». Cet atout serait perdu si elle venait à être intégrée dans l'équipe juridique et de facilitation du Secrétariat.

Le Comité a traversé deux périodes distinctes en termes de services fournis : avant et après la création d'un poste spécial par l'AÉP (Secrétaire exécutif). En raison de l'appui peu satisfaisant du CBF par le Secrétariat avant 2012, l'AÉP avait créé en 2012 le poste spécial de Secrétaire exécutif pour assurer le service du CBF (et depuis 2015, du CA après son rétablissement). En 2015 le Programme 4500 a été créé à cet effet.

Depuis sa création, les services fournis par le Secrétaire exécutif et son équipe ont été cruciaux et ont marqué un tournant positif dans le travail du Comité. Ce changement a permis au Comité d'offrir à l'Assemblée des avis plus stratégiques et de remplir des fonctions essentielles qui étaient inaccessibles au cours de ses réunions avant 2012. En outre, la communication avec la Cour et les parties prenantes,

¹ Évaluation du Secrétariat de l'Assemblée des États Parties, page 19.

² Idem, page 18.

³ Idem.

notamment l'auditeur externe, a été sensiblement renforcée et améliorée, mettant ainsi en évidence la valeur ajoutée capitale que représente un poste dédié.

Structure hiérarchique

Le Rapport souligne l'importance des lignes hiérarchiques pour l'efficacité du fonctionnement de toute organisation, pour assurer la collaboration, l'adaptabilité, la motivation du personnel et pour empêcher les activités redondantes.

Le Secrétaire exécutif fait rapport aux Comités sur les questions de fond par la voie de leurs présidents, tel qu'approuvé par l'Assemblée. En restant membre à part entière du SAÉP, le Secrétaire exécutif rend compte au Directeur des questions administratives. Comme cela a été remarqué avec justesse dans le Rapport d'évaluation, ce double dispositif de présentation de rapports n'est pas unique au sein de la CPI. Le lien hiérarchique direct actuel pour les questions de fond garantit l'indépendance du travail du Comité et fournit les ressources nécessaires à l'accomplissement de son mandat.

Absence de contrôle dans l'établissement de la stratégie et des priorités

Le Rapport met en avant le fait que « le SAÉP ne maîtrise pas complètement la définition de sa propre stratégie, de ses priorités, de son ordre du jour et de son plan de travail. C'est la raison pour laquelle il est devenu encore plus important de mettre en place un ensemble correct de méthodes de travail : pour la répartition des rôles, des responsabilités et des portefeuilles naturellement entre le personnel permanent du SAÉP et le personnel temporaire, pour rendre compte des processus de travail en place et pour guider de manière anticipée les groupes concernés du SAÉP dans la planification et la réalisation du travail ».⁴

Cette évaluation peut être appropriée pour le reste du Secrétariat mais ne s'applique pas aux deux Comités. C'est avec l'assistance du Secrétaire exécutif que leurs ordres du jour et leurs plans de travail pour l'année à venir sont établis de façon anticipée. Ils communiquent largement et très en avance leurs priorités et leurs exigences en matière de rapports à toutes les parties prenantes concernées au moyen de rapports et de recommandations détaillés. Les méthodes de travail des deux Comités sont clairement définies dans leurs règlements intérieurs et chartes respectives ce qui assure une répartition claire des tâches, une planification minutieuse et une réalisation sous une forme tangible.

Manque de clarté

Le Rapport stipule à juste titre qu'une structure organisationnelle doit être claire quant aux rôles du personnel pour plusieurs bonnes raisons, entre autres, l'attribution claire des tâches et une répartition claire de la responsabilité et de l'obligation de rendre compte. Il s'agit là d'une raison convaincante pour faire valoir que la séparation de l'unité en charge de l'appui aux deux Comités est appropriée et devrait être conservée.

Le Rapport d'évaluation a constaté un manque de clarté des objectifs organisationnels, de clarté des rôles et positions individuels et des critères de performance au Secrétariat mais tout ceci est prévu et défini pour les deux Comités par leurs chartes et leurs mandats.

Coopération et collaboration :

Le rapport prétend que la configuration actuelle empêche la coopération et la collaboration avec le reste du Secrétariat. En fait, la coopération et la collaboration ont toujours existé.

Le Secrétaire exécutif prépare et supervise le budget du GP-IV, certifie les paiements et les dépenses de voyage, apporte son soutien et guide le personnel chargé du traitement des paiements, de la passation des marchés et du recrutement du personnel extérieur, agit en tant que Responsable en l'absence du Directeur.

L'Assistante administrative principale a fourni un appui administratif complet en l'absence de l'Assistant administratif attitré et des deux postes d'assistants administratifs vacants depuis plus de deux ans. Au fil des ans, elle a apporté un appui technique et linguistique, révisé les documents en langue arabe et même traduit en arabe si nécessaire, certains communiqués de presse. Elle a également apporté son assistance à la révision de la mise en forme de certains documents, aidé les délégués avant et pendant certaines réunions,

⁴ Idem, page 9.

aidé à la vérification de l'organisation des déplacements et a pris en charge les services de conférence en l'absence de l'autre Assistant administratif. Elle a également aidé au traitement des factures, à la clôture des dossiers des voyages officiels et à l'établissement des demandes de fonds pour les achats de produits ou services. Ces tâches sont effectuées en plus de ses obligations tout au long de l'année pour les cinq réunions du CBF et du CA.

Pendant les sessions des Comités, les juristes du Secrétariat aident à la prise des procès-verbaux.

Risque de duplication des tâches :

Le Rapport attire l'attention sur le risque de duplication des tâches avec l'existence d'une unité séparée dans le Secrétariat. Le Secrétaire exécutif et son équipe qui sont responsables devant le CBF et le CA, agissent dans le cadre de paramètres préétablis, clairs et bien définis qui visent en particulier à obtenir des résultats spécifiques en adéquation avec les mandats des deux Comités. Il n'y a guère de place pour une duplication des tâches. Au contraire, l'absorption proposée pourrait entraîner une duplication des tâches.

Risque opérationnel et pour la réputation

La nouvelle structure organisationnelle proposée comporte des risques importants tant au niveau opérationnel qu'à celui de la réputation, le plus inquiétant étant la possible incapacité d'accomplir les mandats du CBF et du CA. Ces risques découlent de l'attribution inadéquate des ressources ou de l'affectation inappropriée, aux deux Comités, de personnel en mesure d'apporter leur expertise technique dans des domaines comme les finances, l'établissement du budget, l'administration et l'audit.

Un tel risque suscite des préoccupations quant à la capacité du CBF à maintenir effectivement un contrôle et une surveillance de la procédure budgétaire et de la performance financière de la Cour, et pour le CA, à maintenir un contrôle effectif des fonctions d'audit interne et externe pour en citer quelques-unes.

Afin d'atténuer les risques, l'Assemblée devrait conserver la structure actuelle du personnel consacrée au service des deux Comités. Cependant, si l'Assemblée considère que le maintien de la structure actuelle n'est pas faisable, le CBF recommande à l'Assemblée d'adopter la structure modifiée telle qu'elle a été proposée par le CBF.

Conclusion

Le CBF et le CA sont des comités techniques qui ont besoin de l'appui spécialisé d'un personnel dédié. Le Secrétariat est composé de professionnels du droit hautement qualifiés qui ne possèdent pas cependant l'expertise nécessaire en finances, établissement du budget, audit et gestion des risques – domaines essentiels pour le travail du CBF et du CA.

Le Comité est fermement convaincu que le maintien du service dédié fourni par le Secrétaire exécutif et son équipe est dans l'intérêt supérieur des États Parties et des deux Comités. L'importance de leur soutien a été soulignée à maintes reprises tout au long du Rapport d'évaluation et, dans diverses occasions, a été confirmée par l'Assemblée.

Le Rapport propose un Directeur adjoint P-5 avec des responsabilités générales. Le Secrétaire exécutif actuel, le seul P-5 du SAÉP qui, au fil des ans, a été le Responsable en l'absence du Directeur et possède cette expertise générale, peut continuer de remplir ce rôle tout en restant responsable pour assurer l'appui professionnel aux deux Comités.

Annexe V : Incidences budgétaires des recommandations du Comité (en milliers d'euros)

Programme Budget 2025 (milliers d'euro)	Budget approuvé pour 2024	Changements de Ressources		Budget proposé pour 2025 avant recommandations CBF	Changements recommandés par le CBF	Changements de Ressources		Budget proposé pour 2025 après recommandations CBF
		Montant	%			Montant	%	
Branche judiciaire	15,443.5	1,569.7	10.2	17,013.2	(470.4)	1,099.3	7.1	16,542.8
Bureau du the Procureur	60,593.2	9,306.0	15.4	69,899.2	(3,442.5)	5,863.5	9.7	66,456.7
Greffe	95,271.4	5,659.5	5.9	100,930.9	(2,350.4)	3,309.1	3.5	98,580.5
Secrétariat de l'Assemblée des États Parties	3,277.0	603.2	18.4	3,880.2	(75.6)	527.6	16.1	3,804.6
Locaux	2,599.4	1,442.8	55.5	4,042.2	-	1,442.8	55.5	4,042.2
Secrétariat du Fonds au Profit des Victimes	4,324.0	475.7	11.0	4,799.7	(296.4)	179.3	4.1	4,503.3
Mécanisme de Contrôle indépendant	1,102.2	15.0	1.4	1,117.2	(60.0)	(45.0)	(4.1)	1,057.2
Bureau de l'Audit interne	888.5	41.3	4.6	929.8	-	41.3	4.6	929.8
Total partiel	183,499.2	19,113.2	10.4	202,612.4	(6,695.3)	12,417.9	6.8	195,917.1
Prêt de l'État Hôte	3,585.1	-	-	3,585.1	-	-	-	3,585.1
Total CPI	187,084.3	19,113.2	10.2	206,197.5	(6,695.3)	12,417.9	6.6	199,502.2

CPI	Budget approuvé pour 2024	Changements de Ressources		Budget proposé pour 2025 avant recommandations CBF	Changements recommandés par le CBF	Changements de Ressources		Budget proposé pour 2025 après recommandations CBF
		Montant	%			Montant	%	
<i>Juges</i>	6,134.9	932.8	15.2	7,067.7	-	932.8	15.2	7,067.7
Administrateurs	82,081.6	3,965.8	4.8	86,047.4	(618.6)	3,347.2	4.1	85,428.8
Agents des services généraux	27,817.3	1,265.6	4.5	29,082.9	(41.6)	1,224.0	4.4	29,041.3
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>109,898.9</i>	<i>5,231.4</i>	<i>4.8</i>	<i>115,130.3</i>	<i>(660.2)</i>	<i>4,571.2</i>	<i>4.2</i>	<i>114,470.1</i>
Personnel temporaire	27,428.7	3,894.5	14.2	31,323.2	(3,268.5)	626.0	2.3	28,054.7
Entrepreneurs individuels	1,398.3	114.7	8.2	1,513.0	(102.2)	12.5	0.9	1,410.8
Personnel temporaire pour les réunions	1,140.9	(504.6)	(44.2)	636.3	-	(504.6)	(44.2)	636.3
Heures supplémentaires	663.7	(354.3)	(53.4)	309.4	-	(354.3)	(53.4)	309.4
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>30,631.6</i>	<i>3,150.3</i>	<i>10.3</i>	<i>33,781.9</i>	<i>(3,370.7)</i>	<i>(220.4)</i>	<i>(0.7)</i>	<i>30,411.2</i>
Voyages	4,058.3	1,726.6	42.5	5,784.9	(705.3)	1,021.3	25.2	5,079.6
Représentation	32.0	-	-	32.0	-	-	-	32.0
Services contractuels	4,014.7	1,386.6	34.5	5,401.3	(400.0)	986.6	24.6	5,001.3
Formation	868.3	39.2	4.5	907.5	-	39.2	4.5	907.5
Consultants	906.9	449.4	49.6	1,356.3	(239.7)	209.7	23.1	1,116.6
Conseils pour la Défense	4,849.2	(511.0)	(10.5)	4,338.2	(372.0)	(883.0)	(18.2)	3,966.2
Conseils pour les victimes	1,568.8	271.4	17.3	1,840.2	(45.9)	225.5	14.4	1,794.3
Frais généraux de fonctionnement	18,032.3	3,786.2	21.0	21,818.5	(281.5)	3,504.7	19.4	21,537.0
Fourniture et accessoires	1,252.0	571.8	45.7	1,823.8	(40.0)	531.8	42.5	1,783.8
Matériel, dont mobilier	1,251.3	2,078.5	166.1	3,329.8	(580.0)	1,498.5	119.8	2,749.8
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>36,833.8</i>	<i>9,798.7</i>	<i>26.6</i>	<i>46,632.5</i>	<i>(2,664.4)</i>	<i>7,134.3</i>	<i>19.4</i>	<i>43,968.1</i>
Total	183,499.2	19,113.2	10.4	202,612.4	(6,695.3)	12,417.9	6.8	195,917.1
<i>Prêt de l'État hôte</i>	<i>3,585.1</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>3,585.1</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>3,585.1</i>
Total, prêt de l'État hôte inclus	187,084.3	19,113.2	10.2	206,197.5	(6,695.3)	12,417.9	6.6	199,502.2

Branche judiciaire y	Budget approuvé pour 2024	Changements de Ressources		Budget proposé pour 2025 avant recommandations CBF	Changements recommandés par le CBF	Changements de Ressources		Budget proposé pour 2025 après recommandations CBF
	Montant	Montant	%	Montant		Montant	%	Montant
<i>Juges</i>	6,134.9	932.8	15.2	7,067.7	-	932.8	15.2	7,067.7
Administrateurs	5,783.0	43.1	0.7	5,826.1	-	43.1	0.7	5,826.1
Agents des services généraux	971.0	63.9	6.6	1,034.9	-	63.9	6.6	1,034.9
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>6,754.0</i>	<i>107.0</i>	<i>1.6</i>	<i>6,861.0</i>	<i>-</i>	<i>107.0</i>	<i>1.6</i>	<i>6,861.0</i>
Personnel temporaire	2,398.9	499.3	20.8	2,898.2	(417.9)	81.4	3.4	2,480.3
Entrepreneurs individuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>2,398.9</i>	<i>499.3</i>	<i>20.8</i>	<i>2,898.2</i>	<i>(417.9)</i>	<i>81.4</i>	<i>3.4</i>	<i>2,480.3</i>
Voyages	111.9	30.6	27.3	142.5	(52.5)	(21.9)	(19.6)	90.0
Représentation	11.0	-	-	11.0	-	-	-	11.0
Services contractuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Formation	27.8	-	-	27.8	-	-	-	27.8
Consultants	5.0	-	-	5.0	-	-	-	5.0
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-
Fourniture et accessoires	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériel, dont mobilier	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>155.7</i>	<i>30.6</i>	<i>19.7</i>	<i>186.3</i>	<i>(52.5)</i>	<i>(21.9)</i>	<i>(14.1)</i>	<i>133.8</i>
Total	15,443.5	1,569.7	10.2	17,013.2	(470.4)	1,099.3	7.1	16,542.8

Présidence	Budget approuvé pour 2024	Changements de Ressources		Budget proposé pour 2025 avant recommandations CBF	Changements recommandés par le CBF	Changements de Ressources		Budget proposé pour 2025 après recommandations CBF
	Montant	Montant	%	Montant		Montant	%	Montant
<i>Juges</i>	28.0	-	-	28.0	-	-	-	28.0
Administrateurs	1,090.8	8.2	0.8	1,099.0	-	8.2	0.8	1,099.0
Agents des services généraux	339.0	22.3	6.6	361.3	-	22.3	6.6	361.3
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>1,429.8</i>	<i>30.5</i>	<i>2.1</i>	<i>1,460.3</i>	<i>-</i>	<i>30.5</i>	<i>2.1</i>	<i>1,460.3</i>
Personnel temporaire	-	128.9	-	128.9	(128.9)	-	-	-
Entrepreneurs individuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>-</i>	<i>128.9</i>	<i>-</i>	<i>128.9</i>	<i>(128.9)</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Voyages	111.9	30.6	27.3	142.5	(52.5)	(21.9)	(19.6)	90.0
Représentation	10.0	-	-	10.0	-	-	-	10.0
Services contractuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Formation	7.3	-	-	7.3	-	-	-	7.3
Consultants	5.0	-	-	5.0	-	-	-	5.0
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-
Fourniture et accessoires	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériel, dont mobilier	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>134.2</i>	<i>30.6</i>	<i>22.8</i>	<i>164.8</i>	<i>(52.5)</i>	<i>(21.9)</i>	<i>(16.3)</i>	<i>112.3</i>
Total	1,592.0	190.0	11.9	1,782.0	(181.4)	8.6	0.5	1,600.6

Chambres	Budget approuvé pour 2024	Changements de Ressources		Budget proposé pour 2025 avant recommandations CBF	Changements recommandés par le CBF	Changements de Ressources		Budget proposé pour 2025 après recommandations CBF
	Montant	Montant	%	Montant		Montant	%	Montant
<i>Juges</i>	6,106.9	932.8	15.3	7,039.7	-	932.8	15.3	7,039.7
Administrateurs	4,692.2	34.9	0.7	4,727.1	-	34.9	0.7	4,727.1
Agents des services généraux	632.0	41.6	6.6	673.6	-	41.6	6.6	673.6
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	5,324.2	76.5	1.4	5,400.7	-	76.5	1.4	5,400.7
Personnel temporaire	2,398.9	370.4	15.4	2,769.3	(289.0)	81.4	3.4	2,480.3
Entrepreneurs individuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	2,398.9	370.4	15.4	2,769.3	(289.0)	81.4	3.4	2,480.3
Voyages	-	-	-	-	-	-	-	-
Représentation	1.0	-	-	1.0	-	-	-	1.0
Services contractuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Formation	20.5	-	-	20.5	-	-	-	20.5
Consultants	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-
Fourniture et accessoires	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériel, dont mobilier	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	21.5	-	-	21.5	-	-	-	21.5
Total	13,851.5	1,379.7	10.0	15,231.2	(289.0)	1,090.7	7.9	14,942.2

Bureau du Procureur	Budget approuvé pour 2024	Changements de Ressources		Budget proposé pour 2025 avant recommandations CBF	Changements recommandés par le CBF	Changements de Ressources		Budget proposé pour 2025 après recommandations CBF
	Montant	Montant	%	Montant		Montant	%	Montant
Administrateurs	36,725.4	2,759.2	7.5	39,484.6	(116.0)	2,643.2	7.2	39,368.6
Agents des services généraux	5,954.4	87.1	1.5	6,041.5	-	87.1	1.5	6,041.5
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	42,679.8	2,846.3	6.7	45,526.1	(116.0)	2,730.3	6.4	45,410.1
Personnel temporaire	13,452.8	3,584.5	26.6	17,037.3	(2,381.3)	1,203.2	8.9	14,656.0
Entrepreneurs individuels	618.4	219.7	35.5	838.1	(100.0)	119.7	19.4	738.1
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	14,071.2	3,804.2	27.0	17,875.4	(2,481.3)	1,322.9	9.4	15,394.1
Voyages	1,891.2	1,353.2	71.6	3,244.4	(423.7)	929.5	49.1	2,820.7
Représentation	10.0	-	-	10.0	-	-	-	10.0
Services contractuels	155.0	235.0	151.6	390.0	(200.0)	35.0	22.6	190.0
Formation	195.0	-	-	195.0	-	-	-	195.0
Consultants	100.0	100.0	100.0	200.0	(50.0)	50.0	50.0	150.0
Frais généraux de fonctionnement	1,281.0	407.3	31.8	1,688.3	(131.5)	275.8	21.5	1,556.8
Fourniture et accessoires	140.0	540.0	385.7	680.0	(40.0)	500.0	357.1	640.0
Matériel, dont mobilier	70.0	20.0	28.6	90.0	-	20.0	28.6	90.0
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	3,842.2	2,655.5	69.1	6,497.7	(845.2)	1,810.3	47.1	5,652.5
Total	60,593.2	9,306.0	15.4	69,899.2	(3,442.5)	5,863.5	9.7	66,456.7

	Budget approuvé pour 2024	Changements de Ressources		Budget proposé pour 2025 avant recommandations CBF	Changements recommandés par le CBF	Changements de Ressources		Budget proposé pour 2025 après recommandations CBF
	Montant	Montant	%	Montant		Montant	%	Montant
Programme A – Procureur								
Administrateurs	5,236.9	1,866.9	35.6	7,103.8	(116.0)	1,750.9	33.4	6,987.8
Agents des services généraux	674.1	(172.6)	(25.6)	501.5	-	(172.6)	(25.6)	501.5
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>5,911.0</i>	<i>1,694.3</i>	<i>28.7</i>	<i>7,605.3</i>	<i>(116.0)</i>	<i>1,578.3</i>	<i>26.7</i>	<i>7,489.3</i>
Personnel temporaire	1,436.8	2,602.9	181.2	4,039.7	(1,210.0)	1,392.9	96.9	2,829.7
Entrepreneurs individuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>1,436.8</i>	<i>2,602.9</i>	<i>181.2</i>	<i>4,039.7</i>	<i>(1,210.0)</i>	<i>1,392.9</i>	<i>96.9</i>	<i>2,829.7</i>
Voyages	451.0	442.9	98.2	893.9	(112.7)	330.2	73.2	781.2
Représentation	10.0	-	-	10.0	-	-	-	10.0
Services contractuels	55.0	85.0	154.5	140.0	-	85.0	154.5	140.0
Formation	195.0	(195.0)	(100.0)	-	-	(195.0)	(100.0)	-
Consultants	100.0	100.0	100.0	200.0	(50.0)	50.0	50.0	150.0
Frais généraux de fonctionnement	70.0	130.0	185.7	200.0	-	130.0	185.7	200.0
Fourniture et accessoires	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériel, dont mobilier	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>881.0</i>	<i>562.9</i>	<i>63.9</i>	<i>1,443.9</i>	<i>(162.7)</i>	<i>400.2</i>	<i>45.4</i>	<i>1,281.2</i>
Total	8,228.8	4,860.1	59.1	13,088.9	(1,488.7)	3,371.4	41.0	11,600.2

	Budget approuvé pour 2024	Changements de Ressources		Budget proposé pour 2025 avant recommandations CBF	Changements recommandés par le CBF	Changements de Ressources		Budget proposé pour 2025 après recommandations CBF
	Montant	Montant	%	Montant		Montant	%	Montant
Programme B1 - Procureur Adjoint								
Administrateurs	12,485.8	(3,080.8)	(24.7)	9,405.0	-	(3,080.8)	(24.7)	9,405.0
Agents des services généraux	299.6	42.5	14.2	342.1	-	42.5	14.2	342.1
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>12,785.4</i>	<i>(3,038.3)</i>	<i>(23.8)</i>	<i>9,747.1</i>	<i>-</i>	<i>(3,038.3)</i>	<i>(23.8)</i>	<i>9,747.1</i>
Personnel temporaire	4,212.1	(594.7)	(14.1)	3,617.4	-	(594.7)	(14.1)	3,617.4
Entrepreneurs individuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>4,212.1</i>	<i>(594.7)</i>	<i>(14.1)</i>	<i>3,617.4</i>	<i>-</i>	<i>(594.7)</i>	<i>(14.1)</i>	<i>3,617.4</i>
Voyages	722.4	179.4	24.8	901.8	(124.9)	54.5	7.5	776.9
Représentation	-	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Formation	-	-	-	-	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	70.0	50.0	71.4	120.0	-	50.0	71.4	120.0
Fourniture et accessoires	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériel, dont mobilier	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>792.4</i>	<i>229.4</i>	<i>29.0</i>	<i>1,021.8</i>	<i>(124.9)</i>	<i>104.5</i>	<i>13.2</i>	<i>896.9</i>
Total	17,789.9	(3,403.6)	(19.1)	14,386.3	(124.9)	(3,528.5)	(19.8)	14,261.4

	Budget approuvé pour 2024	Changements de Ressources		Budget proposé pour 2025 avant recommandations CBF	Changements recommandés par le CBF	Changements de Ressources		Budget proposé pour 2025 après recommandations CBF
	Montant	Montant	%	Montant		Montant	%	Montant
Programme B2 - Procureur Adjoint								
Administrateurs	10,318.7	1,495.8	14.5	11,814.5	-	1,495.8	14.5	11,814.5
Agents des services généraux	599.2	(121.0)	(20.2)	478.2	-	(121.0)	(20.2)	478.2
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>10,917.9</i>	<i>1,374.8</i>	<i>12.6</i>	<i>12,292.7</i>	<i>-</i>	<i>1,374.8</i>	<i>12.6</i>	<i>12,292.7</i>
Personnel temporaire	3,223.6	376.7	11.7	3,600.3	(371.8)	4.9	0.2	3,228.5
Entrepreneurs individuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>3,223.6</i>	<i>376.7</i>	<i>11.7</i>	<i>3,600.3</i>	<i>(371.8)</i>	<i>4.9</i>	<i>0.2</i>	<i>3,228.5</i>
Voyages	161.7	399.4	247.0	561.1	(68.6)	330.8	204.6	492.5
Représentation	-	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Formation	-	-	-	-	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	70.0	50.0	71.4	120.0	-	50.0	71.4	120.0
Fourniture et accessoires	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériel, dont mobilier	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>231.7</i>	<i>449.4</i>	<i>194.0</i>	<i>681.1</i>	<i>(68.6)</i>	<i>380.8</i>	<i>164.4</i>	<i>612.5</i>
Total	14,373.2	2,200.9	15.3	16,574.1	(440.4)	1,760.5	12.2	16,133.7

	Budget approuvé pour 2024	Changements de Ressources		Budget proposé pour 2025 avant recommandations CBF	Changements recommandés par le CBF	Changements de Ressources		Budget proposé pour 2025 après recommandations CBF
	Montant	Montant	%	Montant		Montant	%	Montant
Programme C - Services intégrés								
Administrateurs	8,684.0	(1,710.5)	(19.7)	6,973.5	-	(1,710.5)	(19.7)	6,973.5
Agents des services généraux	4,381.5	(1,910.8)	(43.6)	2,470.7	-	(1,910.8)	(43.6)	2,470.7
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>13,065.5</i>	<i>(3,621.3)</i>	<i>(27.7)</i>	<i>9,444.2</i>	<i>-</i>	<i>(3,621.3)</i>	<i>(27.7)</i>	<i>9,444.2</i>
Personnel temporaire	4,580.3	(423.8)	(9.3)	4,156.5	(560.1)	(983.9)	(21.5)	3,596.4
Entrepreneurs individuels	618.4	90.8	14.7	709.2	(100.0)	(9.2)	(1.5)	609.2
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>5,198.7</i>	<i>(333.0)</i>	<i>(6.4)</i>	<i>4,865.7</i>	<i>(660.1)</i>	<i>(993.1)</i>	<i>(19.1)</i>	<i>4,205.6</i>
Voyages	556.1	282.0	50.7	838.1	(111.2)	170.8	30.7	726.9
Représentation	-	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	100.0	-	-	100.0	(50.0)	(50.0)	(50.0)	50.0
Formation	-	-	-	-	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	1,071.0	(798.5)	(74.6)	272.5	(50.0)	(848.5)	(79.2)	222.5
Fourniture et accessoires	140.0	540.0	385.7	680.0	(40.0)	500.0	357.1	640.0
Matériel, dont mobilier	70.0	20.0	28.6	90.0	-	20.0	28.6	90.0
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>1,937.1</i>	<i>43.5</i>	<i>2.2</i>	<i>1,980.6</i>	<i>(251.2)</i>	<i>(207.7)</i>	<i>(10.7)</i>	<i>1,729.4</i>
Total	20,201.3	(3,910.8)	(19.4)	16,290.5	(911.3)	(4,822.1)	(23.9)	15,379.2

Programme D – Division des services administratifs des poursuites	Budget approuvé pour 2024	Changements de Ressources		Budget proposé pour 2025 avant recommandations CBF	Changements recommandés par le CBF	Changements de Ressources		Budget proposé pour 2025 après recommandations CBF
	2024	Montant	%	CBF		Montant	%	CBF
Administrateurs	-	4,187.8	-	4,187.8	-	4,187.8	-	4,187.8
Agents des services généraux	-	2,249.0	-	2,249.0	-	2,249.0	-	2,249.0
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	-	6,436.8	-	6,436.8	-	6,436.8	-	6,436.8
Personnel temporaire	-	1,623.4	-	1,623.4	(239.4)	1,384.0	-	1,384.0
Entrepreneurs individuels	-	128.9	-	128.9	-	128.9	-	128.9
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	-	1,752.3	-	1,752.3	(239.4)	1,512.9	-	1,512.9
Voyages	-	49.5	-	49.5	(6.3)	43.2	-	43.2
Représentation	-	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	-	150.0	-	150.0	(150.0)	-	-	-
Formation	-	195.0	-	195.0	-	195.0	-	195.0
Consultants	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	975.8	-	975.8	(81.5)	894.3	-	894.3
Fourniture et accessoires	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériel, dont mobilier	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	-	1,370.3	-	1,370.3	(237.8)	1,132.5	-	1,132.5
Total	-	9,559.4	-	9,559.4	(477.2)	9,082.2	-	9,082.2

Greffé	Budget approuvé pour 2024	Changements de Ressources		Budget proposé pour 2025 avant recommandations CBF	Changements recommandés par le CBF	Changements de Ressources		Budget proposé pour 2025 après recommandations CBF
	2024	Montant	%	CBF		Montant	%	CBF
Administrateurs	35,559.8	625.4	1.8	36,185.2	(56.4)	569.0	1.6	36,128.8
Agents des services généraux	20,052.5	1,059.8	5.3	21,112.3	(22.7)	1,037.1	5.2	21,089.6
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	55,612.3	1,685.2	3.0	57,297.5	(79.1)	1,606.1	2.9	57,218.4
Personnel temporaire	8,704.4	8.9	0.1	8,713.3	(652.1)	(643.2)	(7.4)	8,061.2
Entrepreneurs individuels	745.2	(107.2)	(14.4)	638.0	-	(107.2)	(14.4)	638.0
Personnel temporaire pour les réunions	1,042.9	(567.4)	(54.4)	475.5	-	(567.4)	(54.4)	475.5
Heures supplémentaires	653.7	(354.3)	(54.2)	299.4	-	(354.3)	(54.2)	299.4
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	11,146.2	(1,020.0)	(9.2)	10,126.2	(652.1)	(1,672.1)	(15.0)	9,474.1
Voyages	1,530.9	217.8	14.2	1,748.7	(156.6)	61.2	4.0	1,592.1
Représentation	4.0	-	-	4.0	-	-	-	4.0
Services contractuels	2,866.6	662.0	23.1	3,528.6	(200.0)	462.0	16.1	3,328.6
Formation	588.3	38.3	6.5	626.6	-	38.3	6.5	626.6
Consultants	681.9	209.4	30.7	891.3	(114.7)	94.7	13.9	776.6
Conseils pour la Défense	4,849.2	(511.0)	(10.5)	4,338.2	(372.0)	(883.0)	(18.2)	3,966.2
Conseils pour les victimes	1,568.8	271.4	17.3	1,840.2	(45.9)	225.5	14.4	1,794.3
Frais généraux de fonctionnement	14,145.9	2,016.1	14.3	16,162.0	(150.0)	1,866.1	13.2	16,012.0
Fourniture et accessoires	1,102.0	31.8	2.9	1,133.8	-	31.8	2.9	1,133.8
Matériel, dont mobilier	1,175.3	2,058.5	175.1	3,233.8	(580.0)	1,478.5	125.8	2,653.8
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	28,512.9	4,994.3	17.5	33,507.2	(1,619.2)	3,375.1	11.8	31,888.0
Total	95,271.4	5,659.5	5.9	100,930.9	(2,350.4)	3,309.1	3.5	98,580.5

	Budget approuvé pour 2024	Changements de Ressources		Budget proposé pour 2025 avant recommandations CBF	Changements recommandés par le CBF	Changements de Ressources		Budget proposé pour 2025 après recommandations CBF
	Montant	Montant	%	Montant		Montant	%	Montant
Bureau du Greffier								
Administrateurs	1,942.1	15.2	0.8	1,957.3	-	15.2	0.8	1,957.3
Agents des services généraux	167.7	11.0	6.6	178.7	-	11.0	6.6	178.7
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>2,109.8</i>	<i>26.2</i>	<i>1.2</i>	<i>2,136.0</i>	<i>-</i>	<i>26.2</i>	<i>1.2</i>	<i>2,136.0</i>
Personnel temporaire	42.7	150.7	352.9	193.4	(64.5)	86.2	201.9	128.9
Entrepreneurs individuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>42.7</i>	<i>150.7</i>	<i>352.9</i>	<i>193.4</i>	<i>(64.5)</i>	<i>86.2</i>	<i>201.9</i>	<i>128.9</i>
Voyages	17.5	23.5	134.3	41.0	(2.2)	21.3	121.7	38.8
Représentation	4.0	-	-	4.0	-	-	-	4.0
Services contractuels	-	3.0	-	3.0	-	3.0	-	3.0
Formation	36.8	(30.0)	(81.5)	6.8	-	(30.0)	(81.5)	6.8
Consultants	154.0	24.5	15.9	178.5	(19.7)	4.8	3.1	158.8
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-
Fourniture et accessoires	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériel, dont mobilier	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>212.3</i>	<i>21.0</i>	<i>9.9</i>	<i>233.3</i>	<i>(21.9)</i>	<i>(0.9)</i>	<i>(0.4)</i>	<i>211.4</i>
Total	2,364.8	197.9	8.4	2,562.7	(86.4)	111.5	4.7	2,476.3

	Budget approuvé pour 2024	Changements de Ressources		Budget proposé pour 2025 avant recommandations CBF	Changements recommandés par le CBF	Changements de Ressources		Budget proposé pour 2025 après recommandations CBF
	Montant	Montant	%	Montant		Montant	%	Montant
Cabinet du Greffier								
Administrateurs	763.6	6.0	0.8	769.6	-	6.0	0.8	769.6
Agents des services généraux	94.5	6.2	6.6	100.7	-	6.2	6.6	100.7
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>858.1</i>	<i>12.2</i>	<i>1.4</i>	<i>870.3</i>	<i>-</i>	<i>12.2</i>	<i>1.4</i>	<i>870.3</i>
Personnel temporaire	42.7	150.7	352.9	193.4	(64.5)	86.2	201.9	128.9
Entrepreneurs individuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>42.7</i>	<i>150.7</i>	<i>352.9</i>	<i>193.4</i>	<i>(64.5)</i>	<i>86.2</i>	<i>201.9</i>	<i>128.9</i>
Voyages	11.4	15.2	133.3	26.6	(0.9)	14.3	125.4	25.7
Représentation	4.0	-	-	4.0	-	-	-	4.0
Services contractuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Formation	-	-	-	-	-	-	-	-
Consultants	144.0	4.5	3.1	148.5	-	4.5	3.1	148.5
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-
Fourniture et accessoires	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériel, dont mobilier	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>159.4</i>	<i>19.7</i>	<i>12.4</i>	<i>179.1</i>	<i>(0.9)</i>	<i>18.8</i>	<i>11.8</i>	<i>178.2</i>
Total	1,060.2	182.6	17.2	1,242.8	(65.4)	117.2	11.1	1,177.4

	Budget	Changements		Budget proposé	Changements	Changements		Budget proposé
	approuvé	de Ressources		pour 2025 avant		recommandés	de Ressources	
Bureau des affaires juridiques	pour	Montant	%	recommandations	par le CBF	Montant	%	recommandations
	2024			CBF				CBF
Administrateurs	1,010.1	7.8	0.8	1,017.9	-	7.8	0.8	1,017.9
Agents des services généraux	73.2	4.8	6.6	78.0	-	4.8	6.6	78.0
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>1,083.3</i>	<i>12.6</i>	<i>1.2</i>	<i>1,095.9</i>	<i>-</i>	<i>12.6</i>	<i>1.2</i>	<i>1,095.9</i>
Personnel temporaire	-	-	-	-	-	-	-	-
Entrepreneurs individuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Voyages	6.1	1.6	26.2	7.7	(0.7)	0.9	14.8	7.0
Représentation	-	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Formation	6.8	-	-	6.8	-	-	-	6.8
Consultants	10.0	-	-	10.0	-	-	-	10.0
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-
Fourniture et accessoires	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériel, dont mobilier	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>22.9</i>	<i>1.6</i>	<i>7.0</i>	<i>24.5</i>	<i>(0.7)</i>	<i>0.9</i>	<i>3.9</i>	<i>23.8</i>
Total	1,106.2	14.2	1.3	1,120.4	(0.7)	13.5	1.2	1,119.7

Bureau du responsable de la coordination pour l'égalité des genres	Budget	Changements de		Budget proposé	Changements	Changements de		Budget proposé
	approuvé	Ressources		pour 2025 avant		recommandés	Ressources	
	pour	Montant	%	recommandations	par le CBF	Montant	%	recommandations
	2024			CBF				CBF
Administrateurs	168.4	1.4	0.8	169.8	-	1.4	0.8	169.8
Agents des services généraux	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>168.4</i>	<i>1.4</i>	<i>0.8</i>	<i>169.8</i>	<i>-</i>	<i>1.4</i>	<i>0.8</i>	<i>169.8</i>
Personnel temporaire	-	-	-	-	-	-	-	-
Entrepreneurs individuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Voyages	-	6.7	-	6.7	(0.6)	6.1	-	6.1
Représentation	-	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	-	3.0	-	3.0	-	3.0	-	3.0
Formation	30.0	(30.0)	(100.0)	-	-	(30.0)	(100.0)	-
Consultants	-	20.0	-	20.0	(19.7)	0.3	-	0.3
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-
Fourniture et accessoires	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériel, dont mobilier	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>30.0</i>	<i>(0.3)</i>	<i>(1.0)</i>	<i>29.7</i>	<i>(20.3)</i>	<i>(20.6)</i>	<i>(68.7)</i>	<i>9.4</i>
Total	198.4	1.1	0.6	199.5	(20.3)	(19.2)	(9.7)	179.2

Direction des services de gestion (DMS)	Budget approuvé pour 2024	Changements de Ressources		Budget proposé pour 2025 avant recommandations CBF	Changements recommandés par le CBF	Changements de Ressources		Budget proposé pour 2025 après recommandations CBF
	Montant	Montant	%	Montant		Montant	%	Montant
Administrateurs	6,326.0	71.9	1.1	6,397.9	-	71.9	1.1	6,397.9
Agents des services généraux	10,364.6	719.4	6.9	11,084.0	-	719.4	6.9	11,084.0
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>16,690.6</i>	<i>791.3</i>	<i>4.7</i>	<i>17,481.9</i>	<i>-</i>	<i>791.3</i>	<i>4.7</i>	<i>17,481.9</i>
Personnel temporaire	1,721.1	537.3	31.2	2,258.4	(216.0)	321.3	18.7	2,042.4
Entrepreneurs individuels	228.9	6.5	2.8	235.4	-	6.5	2.8	235.4
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	633.7	(354.3)	(55.9)	279.4	-	(354.3)	(55.9)	279.4
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>2,583.7</i>	<i>189.5</i>	<i>7.3</i>	<i>2,773.2</i>	<i>(216.0)</i>	<i>(26.5)</i>	<i>(1.0)</i>	<i>2,557.2</i>
Voyages	439.9	150.0	34.1	589.9	(53.3)	96.7	22.0	536.6
Représentation	-	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	460.7	159.8	34.7	620.5	-	159.8	34.7	620.5
Formation	389.1	86.0	22.1	475.1	-	86.0	22.1	475.1
Consultants	40.8	112.0	274.5	152.8	(75.0)	37.0	90.7	77.8
Frais généraux de fonctionnement	3,566.4	896.2	25.1	4,462.6	-	896.2	25.1	4,462.6
Fourniture et accessoires	236.8	4.3	1.8	241.1	-	4.3	1.8	241.1
Matériel, dont mobilier	41.0	179.0	436.6	220.0	-	179.0	436.6	220.0
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>5,174.7</i>	<i>1,587.3</i>	<i>30.7</i>	<i>6,762.0</i>	<i>(128.3)</i>	<i>1,459.0</i>	<i>28.2</i>	<i>6,633.7</i>
Total	24,449.0	2,568.1	10.5	27,017.1	(344.3)	2,223.8	9.1	26,672.8

Bureau du Directeur DMS	Budget approuvé pour 2024	Changements de Ressources		Budget proposé pour 2025 avant recommandations CBF	Changements recommandés par le CBF	Changements de Ressources		Budget proposé pour 2025 après recommandations CBF
	Montant	Montant	%	Montant		Montant	%	Montant
Administrateurs	1,075.3	8.4	0.8	1,083.7	-	8.4	0.8	1,083.7
Agents des services généraux	512.4	33.6	6.6	546.0	-	33.6	6.6	546.0
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>1,587.7</i>	<i>42.0</i>	<i>2.6</i>	<i>1,629.7</i>	<i>-</i>	<i>42.0</i>	<i>2.6</i>	<i>1,629.7</i>
Personnel temporaire	370.1	7.5	2.0	377.6	-	7.5	2.0	377.6
Entrepreneurs individuels	83.2	5.4	6.5	88.6	-	5.4	6.5	88.6
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>453.3</i>	<i>12.9</i>	<i>2.8</i>	<i>466.2</i>	<i>-</i>	<i>12.9</i>	<i>2.8</i>	<i>466.2</i>
Voyages	49.8	39.0	78.3	88.8	(8.0)	31.0	62.2	80.8
Représentation	-	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	78.5	58.0	73.9	136.5	-	58.0	73.9	136.5
Formation	49.0	(8.8)	(18.0)	40.2	-	(8.8)	(18.0)	40.2
Consultants	0.8	-	-	0.8	-	-	-	0.8
Frais généraux de fonctionnement	386.8	(6.3)	(1.6)	380.5	-	(6.3)	(1.6)	380.5
Fourniture et accessoires	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériel, dont mobilier	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>564.9</i>	<i>81.9</i>	<i>14.5</i>	<i>646.8</i>	<i>(8.0)</i>	<i>73.9</i>	<i>13.1</i>	<i>638.8</i>
Total	2,605.9	136.8	5.2	2,742.7	(8.0)	128.8	4.9	2,734.7

Section des ressources humaines	Budget approuvé pour 2024	Changements de Ressources		Budget proposé pour 2025 avant recommandations CBF	Changements recommandés par le CBF	Changements de Ressources		Budget proposé pour 2025 après recommandations CBF
		Montant	%			Montant	%	
Administrateurs	1,625.1	12.8	0.8	1,637.9	-	12.8	0.8	1,637.9
Agents des services généraux	1,192.5	78.2	6.6	1,270.7	-	78.2	6.6	1,270.7
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>2,817.6</i>	<i>91.0</i>	<i>3.2</i>	<i>2,908.6</i>	<i>-</i>	<i>91.0</i>	<i>3.2</i>	<i>2,908.6</i>
Personnel temporaire	-	229.0	-	229.0	(44.3)	184.7	-	184.7
Entrepreneurs individuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>-</i>	<i>229.0</i>	<i>-</i>	<i>229.0</i>	<i>(44.3)</i>	<i>184.7</i>	<i>-</i>	<i>184.7</i>
Voyages	15.3	6.7	43.8	22.0	(1.9)	4.8	31.4	20.1
Représentation	-	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	5.0	-	-	5.0	-	-	-	5.0
Formation	205.0	58.0	28.3	263.0	-	58.0	28.3	263.0
Consultants	30.0	92.0	306.7	122.0	(60.0)	32.0	106.7	62.0
Frais généraux de fonctionnement	155.8	41.9	26.9	197.7	-	41.9	26.9	197.7
Fourniture et accessoires	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériel, dont mobilier	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>411.1</i>	<i>198.6</i>	<i>48.3</i>	<i>609.7</i>	<i>(61.9)</i>	<i>136.7</i>	<i>33.3</i>	<i>547.8</i>
Total	3,228.7	518.6	16.1	3,747.3	(106.2)	412.4	12.8	3,641.1

Section du budget	Budget approuvé pour 2024	Changements de Ressources		Budget proposé pour 2025 avant recommandations CBF	Changements recommandés par le CBF	Changements de Ressources		Budget proposé pour 2025 après recommandations CBF
		Montant	%			Montant	%	
Administrateurs	478.1	3.7	0.8	481.8	-	3.7	0.8	481.8
Agents des services généraux	146.4	9.6	6.6	156.0	-	9.6	6.6	156.0
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>624.5</i>	<i>13.3</i>	<i>2.1</i>	<i>637.8</i>	<i>-</i>	<i>13.3</i>	<i>2.1</i>	<i>637.8</i>
Personnel temporaire	64.0	64.9	101.4	128.9	(64.4)	0.5	0.8	64.5
Entrepreneurs individuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	1.0	-	-	1.0	-	-	-	1.0
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>65.0</i>	<i>64.9</i>	<i>99.8</i>	<i>129.9</i>	<i>(64.4)</i>	<i>0.5</i>	<i>0.8</i>	<i>65.5</i>
Voyages	2.2	0.6	27.3	2.8	(0.3)	0.3	13.6	2.5
Représentation	-	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Formation	1.8	0.7	38.9	2.5	-	0.7	38.9	2.5
Consultants	10.0	-	-	10.0	-	-	-	10.0
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-
Fourniture et accessoires	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériel, dont mobilier	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>14.0</i>	<i>1.3</i>	<i>9.3</i>	<i>15.3</i>	<i>(0.3)</i>	<i>1.0</i>	<i>7.1</i>	<i>15.0</i>
Total	703.5	79.5	11.3	783.0	(64.7)	14.8	2.1	718.3

	Budget	Changements de		Budget proposé	Changements	Changements de		Budget proposé
	approuvé	Ressources		pour 2025 avant		recommandés	Ressources	
	pour	Montant	%	recommandations	par le CBF	Montant	%	recommandations
Section des finances	2024			CBF				CBF
Administrateurs	589.3	4.5	0.8	593.8	-	4.5	0.8	593.8
Agents des services généraux	1,024.8	67.2	6.6	1,092.0	-	67.2	6.6	1,092.0
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>1,614.1</i>	<i>71.7</i>	<i>4.4</i>	<i>1,685.8</i>	<i>-</i>	<i>71.7</i>	<i>4.4</i>	<i>1,685.8</i>
Personnel temporaire	41.6	47.0	113.0	88.6	(44.3)	2.7	6.5	44.3
Entrepreneurs individuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	5.0	-	-	5.0	-	-	-	5.0
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>46.6</i>	<i>47.0</i>	<i>100.9</i>	<i>93.6</i>	<i>(44.3)</i>	<i>2.7</i>	<i>5.8</i>	<i>49.3</i>
Voyages	4.4	2.5	56.8	6.9	(0.7)	1.8	40.9	6.2
Représentation	-	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	45.4	-	-	45.4	-	-	-	45.4
Formation	8.0	-	-	8.0	-	-	-	8.0
Consultants	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	78.0	8.0	10.3	86.0	-	8.0	10.3	86.0
Fourniture et accessoires	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériel, dont mobilier	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>135.8</i>	<i>10.5</i>	<i>7.7</i>	<i>146.3</i>	<i>(0.7)</i>	<i>9.8</i>	<i>7.2</i>	<i>145.6</i>
Total	1,796.5	129.2	7.2	1,925.7	(45.0)	84.2	4.7	1,880.7

	Budget	Changements de		Budget proposé	Changements	Changements de		Budget proposé
	approuvé	Ressources		pour 2025 avant		recommandés	Ressources	
	pour	Montant	%	recommandations	par le CBF	Montant	%	recommandations
Section des services généraux	2024			CBF				CBF
Administrateurs	1,263.9	9.7	0.8	1,273.6	-	9.7	0.8	1,273.6
Agents des services généraux	2,699.1	177.0	6.6	2,876.1	-	177.0	6.6	2,876.1
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>3,963.0</i>	<i>186.7</i>	<i>4.7</i>	<i>4,149.7</i>	<i>-</i>	<i>186.7</i>	<i>4.7</i>	<i>4,149.7</i>
Personnel temporaire	41.6	235.9	567.1	277.5	(63.0)	172.9	415.6	214.5
Entrepreneurs individuels	145.7	1.1	0.8	146.8	-	1.1	0.8	146.8
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	65.5	44.4	67.8	109.9	-	44.4	67.8	109.9
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>252.8</i>	<i>281.4</i>	<i>111.3</i>	<i>534.2</i>	<i>(63.0)</i>	<i>218.4</i>	<i>86.4</i>	<i>471.2</i>
Voyages	20.0	8.8	44.0	28.8	(2.7)	6.1	30.5	26.1
Représentation	-	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	58.4	128.0	219.2	186.4	-	128.0	219.2	186.4
Formation	22.1	5.4	24.4	27.5	-	5.4	24.4	27.5
Consultants	-	20.0	-	20.0	(15.0)	5.0	-	5.0
Frais généraux de fonctionnement	2,748.5	852.5	31.0	3,601.0	-	852.5	31.0	3,601.0
Fourniture et accessoires	172.5	5.0	2.9	177.5	-	5.0	2.9	177.5
Matériel, dont mobilier	40.0	180.0	450.0	220.0	-	180.0	450.0	220.0
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>3,061.5</i>	<i>1,199.7</i>	<i>39.2</i>	<i>4,261.2</i>	<i>(17.7)</i>	<i>1,182.0</i>	<i>38.6</i>	<i>4,243.5</i>
Total	7,277.3	1,667.8	22.9	8,945.1	(80.7)	1,587.1	21.8	8,864.4

Section de la sécurité	Budget approuvé pour 2024	Changements de Ressources		Budget proposé pour 2025 avant recommandations CBF	Changements recommandés par le CBF	Changements de Ressources		Budget proposé pour 2025 après recommandations CBF
	Montant	Montant	%	Montant		Montant	%	Montant
Administrateurs	1,294.3	32.8	2.5	1,327.1	-	32.8	2.5	1,327.1
Agents des services généraux	4,789.4	353.8	7.4	5,143.2	-	353.8	7.4	5,143.2
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>6,083.7</i>	<i>386.6</i>	<i>6.4</i>	<i>6,470.3</i>	-	<i>386.6</i>	<i>6.4</i>	<i>6,470.3</i>
Personnel temporaire	1,203.8	(47.0)	(3.9)	1,156.8	-	(47.0)	(3.9)	1,156.8
Entrepreneurs individuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	562.2	(398.7)	(70.9)	163.5	-	(398.7)	(70.9)	163.5
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>1,766.0</i>	<i>(445.7)</i>	<i>(25.2)</i>	<i>1,320.3</i>	-	<i>(445.7)</i>	<i>(25.2)</i>	<i>1,320.3</i>
Voyages	348.2	92.4	26.5	440.6	(39.7)	52.7	15.1	400.9
Représentation	-	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	273.4	(26.2)	(9.6)	247.2	-	(26.2)	(9.6)	247.2
Formation	103.2	30.7	29.7	133.9	-	30.7	29.7	133.9
Consultants	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	197.3	0.1	0.1	197.4	-	0.1	0.1	197.4
Fourniture et accessoires	64.3	(0.7)	(1.1)	63.6	-	(0.7)	(1.1)	63.6
Matériel, dont mobilier	1.0	(1.0)	(100.0)	-	-	(1.0)	(100.0)	-
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>987.4</i>	<i>95.3</i>	<i>9.7</i>	<i>1,082.7</i>	<i>(39.7)</i>	<i>55.6</i>	<i>5.6</i>	<i>1,043.0</i>
Total	8,837.1	36.2	0.4	8,873.3	(39.7)	(3.5)	(0.0)	8,833.6

Direction des services judiciaires	Budget approuvé pour 2024	Changements de Ressources		Budget proposé pour 2025 avant recommandations CBF	Changements recommandés par le CBF	Changements de Ressources		Budget proposé pour 2025 après recommandations CBF
	Montant	Montant	%	Montant		Montant	%	Montant
Administrateurs	16,370.6	451.3	2.8	16,821.9	(56.4)	394.9	2.4	16,765.5
Agents des services généraux	5,634.8	312.3	5.5	5,947.1	(22.7)	289.6	5.1	5,924.4
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>22,005.4</i>	<i>763.6</i>	<i>3.5</i>	<i>22,769.0</i>	<i>(79.1)</i>	<i>684.5</i>	<i>3.1</i>	<i>22,689.9</i>
Personnel temporaire	4,281.8	(763.4)	(17.8)	3,518.4	(343.6)	(1,107.0)	(25.9)	3,174.8
Entrepreneurs individuels	451.7	(151.0)	(33.4)	300.7	-	(151.0)	(33.4)	300.7
Personnel temporaire pour les réunions	897.7	(488.9)	(54.5)	408.8	-	(488.9)	(54.5)	408.8
Heures supplémentaires	20.0	-	-	20.0	-	-	-	20.0
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>5,651.2</i>	<i>(1,403.3)</i>	<i>(24.8)</i>	<i>4,247.9</i>	<i>(343.6)</i>	<i>(1,746.9)</i>	<i>(30.9)</i>	<i>3,904.3</i>
Voyages	440.0	(44.2)	(10.0)	395.8	(36.0)	(80.2)	(18.2)	359.8
Représentation	-	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	1,097.9	600.0	54.6	1,697.9	(200.0)	400.0	36.4	1,497.9
Formation	94.3	1.2	1.3	95.5	-	1.2	1.3	95.5
Consultants	385.3	12.3	3.2	397.6	-	12.3	3.2	397.6
Conseils pour la Défense	4,849.2	(511.0)	(10.5)	4,338.2	(372.0)	(883.0)	(18.2)	3,966.2
Conseils pour les victimes	1,568.8	271.4	17.3	1,840.2	(45.9)	225.5	14.4	1,794.3
Frais généraux de fonctionnement	7,121.0	1,357.4	19.1	8,478.4	(150.0)	1,207.4	17.0	8,328.4
Fourniture et accessoires	406.2	40.8	10.0	447.0	-	40.8	10.0	447.0
Matériel, dont mobilier	1,114.0	1,864.2	167.3	2,978.2	(580.0)	1,284.2	115.3	2,398.2
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>17,076.7</i>	<i>3,592.1</i>	<i>21.0</i>	<i>20,668.8</i>	<i>(1,383.9)</i>	<i>2,208.2</i>	<i>12.9</i>	<i>19,284.9</i>
Total	44,733.3	2,952.4	6.6	47,685.7	(1,806.6)	1,145.8	2.6	45,879.1

Bureau du Directeur des services judiciaires	<i>Budget approuvé pour 2024</i>	<i>Changements de Ressources</i>		<i>Budget proposé pour 2025 avant recommandations CBF</i>	<i>Changements recommandés par le CBF</i>	<i>Changements de Ressources</i>		<i>Budget proposé pour 2025 après recommandations CBF</i>
		<i>Montant</i>	<i>%</i>			<i>Montant</i>	<i>%</i>	
Administrateurs	625.9	4.8	0.8	630.7	-	4.8	0.8	630.7
Agents des services généraux	73.2	4.8	6.6	78.0	-	4.8	6.6	78.0
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>699.1</i>	<i>9.6</i>	<i>1.4</i>	<i>708.7</i>	<i>-</i>	<i>9.6</i>	<i>1.4</i>	<i>708.7</i>
Personnel temporaire	-	-	-	-	-	-	-	-
Entrepreneurs individuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Voyages	-	-	-	-	-	-	-	-
Représentation	-	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Formation	-	-	-	-	-	-	-	-
Consultants	15.0	-	-	15.0	-	-	-	15.0
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-
Fourniture et accessoires	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériel, dont mobilier	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>15.0</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>15.0</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>15.0</i>
Total	714.1	9.6	1.3	723.7	-	9.6	1.3	723.7

Section de l'administration judiciaire	<i>Budget approuvé pour 2024</i>	<i>Changements de Ressources</i>		<i>Budget proposé pour 2025 avant recommandations CBF</i>	<i>Changements recommandés par le CBF</i>	<i>Changements de Ressources</i>		<i>Budget proposé pour 2025 après recommandations CBF</i>
		<i>Montant</i>	<i>%</i>			<i>Montant</i>	<i>%</i>	
Administrateurs	1,827.9	13.3	0.7	1,841.2	-	13.3	0.7	1,841.2
Agents des services généraux	1,338.9	87.8	6.6	1,426.7	-	87.8	6.6	1,426.7
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>3,166.8</i>	<i>101.1</i>	<i>3.2</i>	<i>3,267.9</i>	<i>-</i>	<i>101.1</i>	<i>3.2</i>	<i>3,267.9</i>
Personnel temporaire	806.4	(331.1)	(41.1)	475.3	(59.1)	(390.2)	(48.4)	416.2
Entrepreneurs individuels	83.2	(83.2)	(100.0)	-	-	(83.2)	(100.0)	-
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>889.6</i>	<i>(414.3)</i>	<i>(46.6)</i>	<i>475.3</i>	<i>(59.1)</i>	<i>(473.4)</i>	<i>(53.2)</i>	<i>416.2</i>
Voyages	33.1	(22.6)	(68.3)	10.5	(1.1)	(23.7)	(71.6)	9.4
Représentation	-	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Formation	9.1	8.3	91.2	17.4	-	8.3	91.2	17.4
Consultants	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	0.7	-	-	0.7	-	-	-	0.7
Fourniture et accessoires	7.2	(0.7)	(9.7)	6.5	-	(0.7)	(9.7)	6.5
Matériel, dont mobilier	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>50.1</i>	<i>(15.0)</i>	<i>(29.9)</i>	<i>35.1</i>	<i>(1.1)</i>	<i>(16.1)</i>	<i>(32.1)</i>	<i>34.0</i>
Total	4,106.5	(328.2)	(8.0)	3,778.3	(60.2)	(388.4)	(9.5)	3,718.1

Section des services de gestion de l'information	Budget approuvé pour 2024	Changements de Ressources		Budget proposé pour 2025 avant recommandations CBF	Changements recommandés par le CBF	Changements de Ressources		Budget proposé pour 2025 après recommandations CBF
	Montant	Montant	%	Montant		Montant	%	Montant
Administrateurs	2,666.1	134.1	5.0	2,800.2	-	134.1	5.0	2,800.2
Agents des services généraux	2,635.2	16.8	0.6	2,652.0	-	16.8	0.6	2,652.0
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>5,301.3</i>	<i>150.9</i>	<i>2.8</i>	<i>5,452.2</i>	<i>-</i>	<i>150.9</i>	<i>2.8</i>	<i>5,452.2</i>
Personnel temporaire	237.7	91.1	38.3	328.8	(26.7)	64.4	27.1	302.1
Entrepreneurs individuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	20.0	-	-	20.0	-	-	-	20.0
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>257.7</i>	<i>91.1</i>	<i>35.4</i>	<i>348.8</i>	<i>(26.7)</i>	<i>64.4</i>	<i>25.0</i>	<i>322.1</i>
Voyages	17.2	4.8	27.9	22.0	(2.1)	2.7	15.7	19.9
Représentation	-	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	831.0	600.0	72.2	1,431.0	(200.0)	400.0	48.1	1,231.0
Formation	57.8	(4.6)	(8.0)	53.2	-	(4.6)	(8.0)	53.2
Consultants	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	4,874.5	1,243.2	25.5	6,117.7	(150.0)	1,093.2	22.4	5,967.7
Fourniture et accessoires	381.5	41.5	10.9	423.0	-	41.5	10.9	423.0
Matériel, dont mobilier	1,114.0	1,864.2	167.3	2,978.2	(580.0)	1,284.2	115.3	2,398.2
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>7,276.0</i>	<i>3,749.1</i>	<i>51.5</i>	<i>11,025.1</i>	<i>(932.1)</i>	<i>2,817.0</i>	<i>38.7</i>	<i>10,093.0</i>
Total	12,835.0	3,991.1	31.1	16,826.1	(958.8)	3,032.3	23.6	15,867.3

Section de la détention	Budget approuvé pour 2024	Changements de Ressources		Budget proposé pour 2025 avant recommandations CBF	Changements recommandés par le CBF	Changements de Ressources		Budget proposé pour 2025 après recommandations CBF
	Montant	Montant	%	Montant		Montant	%	Montant
Administrateurs	393.6	88.2	22.4	481.8	(56.4)	31.8	8.1	425.4
Agents des services généraux	146.4	32.3	22.1	178.7	(22.7)	9.6	6.6	156.0
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>540.0</i>	<i>120.5</i>	<i>22.3</i>	<i>660.5</i>	<i>(79.1)</i>	<i>41.4</i>	<i>7.7</i>	<i>581.4</i>
Personnel temporaire	211.2	46.6	22.1	257.8	(128.8)	(82.2)	(38.9)	129.0
Entrepreneurs individuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>211.2</i>	<i>46.6</i>	<i>22.1</i>	<i>257.8</i>	<i>(128.8)</i>	<i>(82.2)</i>	<i>(38.9)</i>	<i>129.0</i>
Voyages	2.7	0.8	29.6	3.5	(0.3)	0.5	18.5	3.2
Représentation	-	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Formation	16.8	-	-	16.8	-	-	-	16.8
Consultants	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	2,157.8	114.2	5.3	2,272.0	-	114.2	5.3	2,272.0
Fourniture et accessoires	7.5	-	-	7.5	-	-	-	7.5
Matériel, dont mobilier	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>2,184.8</i>	<i>115.0</i>	<i>5.3</i>	<i>2,299.8</i>	<i>(0.3)</i>	<i>114.7</i>	<i>5.2</i>	<i>2,299.5</i>
Total	2,936.0	282.1	9.6	3,218.1	(208.2)	73.9	2.5	3,009.9

	Budget approuvé pour 2024	Changements de Ressources		Budget proposé pour 2025 avant recommandations CBF	Changements recommandés par le CBF	Changements de Ressources		Budget proposé pour 2025 après recommandations CBF
		Montant	%			Montant	%	
Section des services linguistiques								
Administrateurs	5,943.3	47.0	0.8	5,990.3	-	47.0	0.8	5,990.3
Agents des services généraux	606.9	39.8	6.6	646.7	-	39.8	6.6	646.7
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>6,550.2</i>	<i>86.8</i>	<i>1.3</i>	<i>6,637.0</i>	<i>-</i>	<i>86.8</i>	<i>1.3</i>	<i>6,637.0</i>
Personnel temporaire	2,296.6	(660.8)	(28.8)	1,635.8	-	(660.8)	(28.8)	1,635.8
Entrepreneurs individuels	368.5	(67.8)	(18.4)	300.7	-	(67.8)	(18.4)	300.7
Personnel temporaire pour les réunions	897.7	(488.9)	(54.5)	408.8	-	(488.9)	(54.5)	408.8
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>3,562.8</i>	<i>(1,217.5)</i>	<i>(34.2)</i>	<i>2,345.3</i>	<i>-</i>	<i>(1,217.5)</i>	<i>(34.2)</i>	<i>2,345.3</i>
Voyages	160.1	(0.8)	(0.5)	159.3	(14.1)	(14.9)	(9.3)	145.2
Représentation	-	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	198.4	-	-	198.4	-	-	-	198.4
Formation	-	-	-	-	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-
Fourniture et accessoires	8.0	-	-	8.0	-	-	-	8.0
Matériel, dont mobilier	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>366.5</i>	<i>(0.8)</i>	<i>(0.2)</i>	<i>365.7</i>	<i>(14.1)</i>	<i>(14.9)</i>	<i>(4.1)</i>	<i>351.6</i>
Total	10,479.5	(1,131.5)	(10.8)	9,348.0	(14.1)	(1,145.6)	(10.9)	9,333.9

	Budget approuvé pour 2024	Changements de Ressources		Budget proposé pour 2025 avant recommandations CBF	Changements recommandés par le CBF	Changements de Ressources		Budget proposé pour 2025 après recommandations CBF
		Montant	%			Montant	%	
Section de la participation des victimes et des réparations								
Administrateurs	1,823.9	26.9	1.5	1,850.8	-	26.9	1.5	1,850.8
Agents des services généraux	395.0	102.0	25.8	497.0	-	102.0	25.8	497.0
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>2,218.9</i>	<i>128.9</i>	<i>5.8</i>	<i>2,347.8</i>	<i>-</i>	<i>128.9</i>	<i>5.8</i>	<i>2,347.8</i>
Personnel temporaire	522.4	73.7	14.1	596.1	(64.5)	9.2	1.8	531.6
Entrepreneurs individuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>522.4</i>	<i>73.7</i>	<i>14.1</i>	<i>596.1</i>	<i>(64.5)</i>	<i>9.2</i>	<i>1.8</i>	<i>531.6</i>
Voyages	60.8	0.4	0.7	61.2	(5.6)	(5.2)	(8.6)	55.6
Représentation	-	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	18.5	-	-	18.5	-	-	-	18.5
Formation	10.0	(2.5)	(25.0)	7.5	-	(2.5)	(25.0)	7.5
Consultants	5.0	-	-	5.0	-	-	-	5.0
Frais généraux de fonctionnement	77.0	-	-	77.0	-	-	-	77.0
Fourniture et accessoires	2.0	-	-	2.0	-	-	-	2.0
Matériel, dont mobilier	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>173.3</i>	<i>(2.1)</i>	<i>(1.2)</i>	<i>171.2</i>	<i>(5.6)</i>	<i>(7.7)</i>	<i>(4.4)</i>	<i>165.6</i>
Total	2,914.6	200.5	6.9	3,115.1	(70.1)	130.4	4.5	3,045.0

Bureau du conseil public pour la Défense	<i>Budget approuvé pour 2024</i>	<i>Changements de Ressources</i>		<i>Budget proposé pour 2025 avant recommandations CBF</i>	<i>Changements recommandés par le CBF</i>	<i>Changements de Ressources</i>		<i>Budget proposé pour 2025 après recommandations CBF</i>
		<i>Montant</i>	<i>%</i>			<i>Montant</i>	<i>%</i>	
Administrateurs	730.5	5.6	0.8	736.1	-	5.6	0.8	736.1
Agents des services généraux	73.2	4.8	6.6	78.0	-	4.8	6.6	78.0
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>803.7</i>	<i>10.4</i>	<i>1.3</i>	<i>814.1</i>	<i>-</i>	<i>10.4</i>	<i>1.3</i>	<i>814.1</i>
Personnel temporaire	-	64.5	-	64.5	(64.5)	-	-	-
Entrepreneurs individuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>-</i>	<i>64.5</i>	<i>-</i>	<i>64.5</i>	<i>(64.5)</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Voyages	2.7	0.8	29.6	3.5	(0.3)	0.5	18.5	3.2
Représentation	-	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Formation	0.6	-	-	0.6	-	-	-	0.6
Consultants	10.0	-	-	10.0	-	-	-	10.0
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-
Fourniture et accessoires	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériel, dont mobilier	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>13.3</i>	<i>0.8</i>	<i>6.0</i>	<i>14.1</i>	<i>(0.3)</i>	<i>0.5</i>	<i>3.8</i>	<i>13.8</i>
Total	817.0	75.7	9.3	892.7	(64.8)	10.9	1.3	827.9

Bureau du conseil public pour les victimes	<i>Budget approuvé pour 2024</i>	<i>Changements de Ressources</i>		<i>Budget proposé pour 2025 avant recommandations CBF</i>	<i>Changements recommandés par le CBF</i>	<i>Changements de Ressources</i>		<i>Budget proposé pour 2025 après recommandations CBF</i>
		<i>Montant</i>	<i>%</i>			<i>Montant</i>	<i>%</i>	
Administrateurs	1,656.1	126.1	7.6	1,782.2	-	126.1	7.6	1,782.2
Agents des services généraux	73.2	4.8	6.6	78.0	-	4.8	6.6	78.0
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>1,729.3</i>	<i>130.9</i>	<i>7.6</i>	<i>1,860.2</i>	<i>-</i>	<i>130.9</i>	<i>7.6</i>	<i>1,860.2</i>
Personnel temporaire	128.0	(128.0)	(100.0)	-	-	(128.0)	(100.0)	-
Entrepreneurs individuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>128.0</i>	<i>(128.0)</i>	<i>(100.0)</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>(128.0)</i>	<i>(100.0)</i>	<i>-</i>
Voyages	99.9	(12.2)	(12.2)	87.7	(8.3)	(20.5)	(20.5)	79.4
Représentation	-	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	50.0	-	-	50.0	-	-	-	50.0
Formation	-	-	-	-	-	-	-	-
Consultants	355.3	12.3	3.5	367.6	-	12.3	3.5	367.6
Frais généraux de fonctionnement	11.0	-	-	11.0	-	-	-	11.0
Fourniture et accessoires	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériel, dont mobilier	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>516.2</i>	<i>0.1</i>	<i>0.0</i>	<i>516.3</i>	<i>(8.3)</i>	<i>(8.2)</i>	<i>(1.6)</i>	<i>508.0</i>
Total	2,373.5	3.0	0.1	2,376.5	(8.3)	(5.3)	(0.2)	2,368.2

	Budget approuvé pour 2024	Changements de Ressources		Budget proposé pour 2025 avant recommandations CBF	Changements recommandés par le CBF	Changements de Ressources		Budget proposé pour 2025 après recommandations CBF
	Montant	Montant	%	Montant		Montant	%	Montant
Section de l'appui aux conseils								
Administrateurs	703.3	5.3	0.8	708.6	-	5.3	0.8	708.6
Agents des services généraux	292.8	19.2	6.6	312.0	-	19.2	6.6	312.0
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>996.1</i>	<i>24.5</i>	<i>2.5</i>	<i>1,020.6</i>	<i>-</i>	<i>24.5</i>	<i>2.5</i>	<i>1,020.6</i>
Personnel temporaire	79.5	80.6	101.4	160.1	-	80.6	101.4	160.1
Entrepreneurs individuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>79.5</i>	<i>80.6</i>	<i>101.4</i>	<i>160.1</i>	<i>-</i>	<i>80.6</i>	<i>101.4</i>	<i>160.1</i>
Voyages	63.5	(15.4)	(24.3)	48.1	(4.2)	(19.6)	(30.9)	43.9
Représentation	-	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Formation	-	-	-	-	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-	-	-	-	-
Conseils pour la Défense	4,849.2	(511.0)	(10.5)	4,338.2	(372.0)	(883.0)	(18.2)	3,966.2
Conseils pour les victimes	1,568.8	271.4	17.3	1,840.2	(45.9)	225.5	14.4	1,794.3
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-
Fourniture et accessoires	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériel, dont mobilier	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>6,481.5</i>	<i>(255.0)</i>	<i>(3.9)</i>	<i>6,226.5</i>	<i>(422.1)</i>	<i>(677.1)</i>	<i>(10.4)</i>	<i>5,804.4</i>
Total	7,557.1	(149.9)	(2.0)	7,407.2	(422.1)	(572.0)	(7.6)	6,985.1

	Budget approuvé pour 2024	Changements de Ressources		Budget proposé pour 2025 avant recommandations CBF	Changements recommandés par le CBF	Changements de Ressources		Budget proposé pour 2025 après recommandations CBF
	Montant	Montant	%	Montant		Montant	%	Montant
Direction des opérations extérieures								
Administrateurs	10,921.1	87.0	0.8	11,008.1	-	87.0	0.8	11,008.1
Agents des services généraux	3,885.4	17.1	0.4	3,902.5	-	17.1	0.4	3,902.5
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>14,806.5</i>	<i>104.1</i>	<i>0.7</i>	<i>14,910.6</i>	<i>-</i>	<i>104.1</i>	<i>0.7</i>	<i>14,910.6</i>
Personnel temporaire	2,658.8	84.3	3.2	2,743.1	(28.0)	56.3	2.1	2,715.1
Entrepreneurs individuels	64.6	37.3	57.7	101.9	-	37.3	57.7	101.9
Personnel temporaire pour les réunions	145.2	(78.5)	(54.1)	66.7	-	(78.5)	(54.1)	66.7
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>2,868.6</i>	<i>43.1</i>	<i>1.5</i>	<i>2,911.7</i>	<i>(28.0)</i>	<i>15.1</i>	<i>0.5</i>	<i>2,883.7</i>
Voyages	633.5	88.5	14.0	722.0	(65.1)	23.4	3.7	656.9
Représentation	-	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	1,308.0	(100.8)	(7.7)	1,207.2	-	(100.8)	(7.7)	1,207.2
Formation	68.1	(18.9)	(27.8)	49.2	-	(18.9)	(27.8)	49.2
Consultants	101.8	60.6	59.5	162.4	(20.0)	40.6	39.9	142.4
Frais généraux de fonctionnement	3,458.5	(237.5)	(6.9)	3,221.0	-	(237.5)	(6.9)	3,221.0
Fourniture et accessoires	459.0	(13.3)	(2.9)	445.7	-	(13.3)	(2.9)	445.7
Matériel, dont mobilier	20.3	15.3	75.4	35.6	-	15.3	75.4	35.6
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>6,049.2</i>	<i>(206.1)</i>	<i>(3.4)</i>	<i>5,843.1</i>	<i>(85.1)</i>	<i>(291.2)</i>	<i>(4.8)</i>	<i>5,758.0</i>
Total	23,724.3	(58.9)	(0.2)	23,665.4	(113.1)	(172.0)	(0.7)	23,552.3

Bureau du Directeur des opérations extérieures	<i>Budget approuvé pour 2024</i>	<i>Changements de Ressources</i>		<i>Budget proposé pour 2025 avant recommandations CBF</i>	<i>Changements recommandés par le CBF</i>	<i>Changements de Ressources</i>		<i>Budget proposé pour 2025 après recommandations CBF</i>
		<i>Montant</i>	<i>%</i>			<i>Montant</i>	<i>%</i>	
Administrateurs	513.3	4.0	0.8	517.3	-	4.0	0.8	517.3
Agents des services généraux	73.2	4.8	6.6	78.0	-	4.8	6.6	78.0
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>586.5</i>	<i>8.8</i>	<i>1.5</i>	<i>595.3</i>	<i>-</i>	<i>8.8</i>	<i>1.5</i>	<i>595.3</i>
Personnel temporaire	128.0	0.9	0.7	128.9	-	0.9	0.7	128.9
Entrepreneurs individuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>128.0</i>	<i>0.9</i>	<i>0.7</i>	<i>128.9</i>	<i>-</i>	<i>0.9</i>	<i>0.7</i>	<i>128.9</i>
Voyages	31.6	2.2	7.0	33.8	(3.0)	(0.8)	(2.5)	30.8
Représentation	-	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Formation	-	-	-	-	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-
Fourniture et accessoires	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériel, dont mobilier	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>31.6</i>	<i>2.2</i>	<i>7.0</i>	<i>33.8</i>	<i>(3.0)</i>	<i>(0.8)</i>	<i>(2.5)</i>	<i>30.8</i>
Total	746.1	11.9	1.6	758.0	(3.0)	8.9	1.2	755.0

Section des opérations externes et du soutien	<i>Budget approuvé pour 2024</i>	<i>Changements de Ressources</i>		<i>Budget proposé pour 2025 avant recommandations CBF</i>	<i>Changements recommandés par le CBF</i>	<i>Changements de Ressources</i>		<i>Budget proposé pour 2025 après recommandations CBF</i>
		<i>Montant</i>	<i>%</i>			<i>Montant</i>	<i>%</i>	
Administrateurs	1,684.7	13.0	0.8	1,697.7	-	13.0	0.8	1,697.7
Agents des services généraux	439.2	28.8	6.6	468.0	-	28.8	6.6	468.0
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>2,123.9</i>	<i>41.8</i>	<i>2.0</i>	<i>2,165.7</i>	<i>-</i>	<i>41.8</i>	<i>2.0</i>	<i>2,165.7</i>
Personnel temporaire	-	-	-	-	-	-	-	-
Entrepreneurs individuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Voyages	28.5	-	-	28.5	(2.6)	(2.6)	(9.1)	25.9
Représentation	-	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	12.5	(2.5)	(20.0)	10.0	-	(2.5)	(20.0)	10.0
Formation	5.0	-	-	5.0	-	-	-	5.0
Consultants	-	30.0	-	30.0	-	30.0	-	30.0
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-
Fourniture et accessoires	30.0	2.5	8.3	32.5	-	2.5	8.3	32.5
Matériel, dont mobilier	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>76.0</i>	<i>30.0</i>	<i>39.5</i>	<i>106.0</i>	<i>(2.6)</i>	<i>27.4</i>	<i>36.1</i>	<i>103.4</i>
Total	2,199.9	71.8	3.3	2,271.7	(2.6)	69.2	3.1	2,269.1

Section de l'appui à la Coordination judiciaire	Budget approuvé pour 2024	Changements de Ressources		Budget proposé pour 2025 avant recommandations CBF	Changements recommandés par le CBF	Changements de Ressources		Budget proposé pour 2025 après recommandations CBF
	Montant	Montant	%	Montant		Montant	%	Montant
Administrateurs	1,011.5	7.8	0.8	1,019.3	-	7.8	0.8	1,019.3
Agents des services généraux	146.4	9.6	6.6	156.0	-	9.6	6.6	156.0
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>1,157.9</i>	<i>17.4</i>	<i>1.5</i>	<i>1,175.3</i>	-	<i>17.4</i>	<i>1.5</i>	<i>1,175.3</i>
Personnel temporaire	-	-	-	-	-	-	-	-
Entrepreneurs individuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Voyages	11.0	26.3	239.1	37.3	(3.3)	23.0	209.1	34.0
Représentation	-	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	12.5	2.5	20.0	15.0	-	2.5	20.0	15.0
Formation	5.0	-	-	5.0	-	-	-	5.0
Consultants	-	20.0	-	20.0	(20.0)	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-
Fourniture et accessoires	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériel, dont mobilier	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>28.5</i>	<i>48.8</i>	<i>171.2</i>	<i>77.3</i>	<i>(23.3)</i>	<i>25.5</i>	<i>89.5</i>	<i>54.0</i>
Total	1,186.4	66.2	5.6	1,252.6	(23.3)	42.9	3.6	1,229.3

Section de l'aide aux victimes et aux témoins	Budget approuvé pour 2024	Changements de Ressources		Budget proposé pour 2025 avant recommandations CBF	Changements recommandés par le CBF	Changements de Ressources		Budget proposé pour 2025 après recommandations CBF
	Montant	Montant	%	Montant		Montant	%	Montant
Administrateurs	4,378.6	21.8	0.5	4,400.4	-	21.8	0.5	4,400.4
Agents des services généraux	1,548.9	(83.1)	(5.4)	1,465.8	-	(83.1)	(5.4)	1,465.8
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>5,927.5</i>	<i>(61.3)</i>	<i>(1.0)</i>	<i>5,866.2</i>	-	<i>(61.3)</i>	<i>(1.0)</i>	<i>5,866.2</i>
Personnel temporaire	1,442.2	104.0	7.2	1,546.2	-	104.0	7.2	1,546.2
Entrepreneurs individuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Personnel temporaire pour les réunions	145.2	(78.5)	(54.1)	66.7	-	(78.5)	(54.1)	66.7
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>1,587.4</i>	<i>25.5</i>	<i>1.6</i>	<i>1,612.9</i>	-	<i>25.5</i>	<i>1.6</i>	<i>1,612.9</i>
Voyages	392.8	(5.1)	(1.3)	387.7	(35.0)	(40.1)	(10.2)	352.7
Représentation	-	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	10.9	-	-	10.9	-	-	-	10.9
Formation	4.5	(0.1)	(2.2)	4.4	-	(0.1)	(2.2)	4.4
Consultants	60.2	43.2	71.8	103.4	-	43.2	71.8	103.4
Frais généraux de fonctionnement	2,047.7	(209.9)	(10.3)	1,837.8	-	(209.9)	(10.3)	1,837.8
Fourniture et accessoires	30.0	5.0	16.7	35.0	-	5.0	16.7	35.0
Matériel, dont mobilier	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>2,546.1</i>	<i>(166.9)</i>	<i>(6.6)</i>	<i>2,379.2</i>	<i>(35.0)</i>	<i>(201.9)</i>	<i>(7.9)</i>	<i>2,344.2</i>
Total	10,061.0	(202.7)	(2.0)	9,858.3	(35.0)	(237.7)	(2.4)	9,823.3

Section de l'information et de la sensibilisation	Budget approuvé pour 2024	Changements de Ressources		Budget proposé pour 2025 avant recommandations CBF	Changements recommandés par le CBF	Changements de Ressources		Budget proposé pour 2025 après recommandations CBF
	Montant	Montant	%	Montant		Montant	%	Montant
Administrateurs	1,962.7	28.4	1.4	1,991.1	-	28.4	1.4	1,991.1
Agents des services généraux	1,268.8	76.8	6.1	1,345.6	-	76.8	6.1	1,345.6
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>3,231.5</i>	<i>105.2</i>	<i>3.3</i>	<i>3,336.7</i>	<i>-</i>	<i>105.2</i>	<i>3.3</i>	<i>3,336.7</i>
Personnel temporaire	393.0	(56.1)	(14.3)	336.9	(14.8)	(70.9)	(18.0)	322.1
Entrepreneurs individuels	32.9	1.8	5.5	34.7	-	1.8	5.5	34.7
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>425.9</i>	<i>(54.3)</i>	<i>(12.7)</i>	<i>371.6</i>	<i>(14.8)</i>	<i>(69.1)</i>	<i>(16.2)</i>	<i>356.8</i>
Voyages	80.0	7.0	8.8	87.0	(7.8)	(0.8)	(1.0)	79.2
Représentation	-	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	626.8	(7.1)	(1.1)	619.7	-	(7.1)	(1.1)	619.7
Formation	15.0	(1.0)	(6.7)	14.0	-	(1.0)	(6.7)	14.0
Consultants	41.6	(38.6)	(92.8)	3.0	-	(38.6)	(92.8)	3.0
Frais généraux de fonctionnement	34.5	(4.0)	(11.6)	30.5	-	(4.0)	(11.6)	30.5
Fourniture et accessoires	19.0	6.0	31.6	25.0	-	6.0	31.6	25.0
Matériel, dont mobilier	8.0	9.0	112.5	17.0	-	9.0	112.5	17.0
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>824.9</i>	<i>(28.7)</i>	<i>(3.5)</i>	<i>796.2</i>	<i>(7.8)</i>	<i>(36.5)</i>	<i>(4.4)</i>	<i>788.4</i>
Total	4,482.3	22.2	0.5	4,504.5	(22.6)	(0.4)	(0.0)	4,481.9

Bureaux externes de la Cour	Budget approuvé pour 2024	Changements de Ressources		Budget proposé pour 2025 avant recommandations CBF	Changements recommandés par le CBF	Changements de Ressources		Budget proposé pour 2025 après recommandations CBF
	Montant	Montant	%	Montant		Montant	%	Montant
Administrateurs	1,370.3	12.0	0.9	1,382.3	-	12.0	0.9	1,382.3
Agents des services généraux	408.9	(19.8)	(4.8)	389.1	-	(19.8)	(4.8)	389.1
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>1,779.2</i>	<i>(7.8)</i>	<i>(0.4)</i>	<i>1,771.4</i>	<i>-</i>	<i>(7.8)</i>	<i>(0.4)</i>	<i>1,771.4</i>
Personnel temporaire	695.6	35.5	5.1	731.1	(13.2)	22.3	3.2	717.9
Entrepreneurs individuels	31.7	35.5	112.0	67.2	-	35.5	112.0	67.2
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>727.3</i>	<i>71.0</i>	<i>9.8</i>	<i>798.3</i>	<i>(13.2)</i>	<i>57.8</i>	<i>7.9</i>	<i>785.1</i>
Voyages	89.6	58.1	64.8	147.7	(13.4)	44.7	49.9	134.3
Représentation	-	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	645.3	(93.7)	(14.5)	551.6	-	(93.7)	(14.5)	551.6
Formation	38.6	(17.8)	(46.1)	20.8	-	(17.8)	(46.1)	20.8
Consultants	-	6.0	-	6.0	(5.0)	1.0	-	1.0
Frais généraux de fonctionnement	1,376.3	(23.6)	(1.7)	1,352.7	-	(23.6)	(1.7)	1,352.7
Fourniture et accessoires	380.0	(26.8)	(7.1)	353.2	-	(26.8)	(7.1)	353.2
Matériel, dont mobilier	12.3	6.3	51.2	18.6	-	6.3	51.2	18.6
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>2,542.1</i>	<i>(91.5)</i>	<i>(3.6)</i>	<i>2,450.6</i>	<i>(18.4)</i>	<i>(109.9)</i>	<i>(4.3)</i>	<i>2,432.2</i>
Total	5,048.6	(28.3)	(0.6)	5,020.3	(31.6)	(59.9)	(1.2)	4,988.7

	Budget approuvé pour 2024	Changements de Ressources		Budget proposé pour 2025 avant recommandations CBF	Changements recommandés par le CBF	Changements de Ressources		Budget proposé pour 2025 après recommandations CBF
	Montant	Montant	%	Montant		Montant	%	Montant
Bureau de pays - Ouganda								
Administrateurs	287.5	(29.7)	(10.3)	257.8	-	(29.7)	(10.3)	257.8
Agents des services généraux	185.6	8.9	4.8	194.5	-	8.9	4.8	194.5
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>473.1</i>	<i>(20.8)</i>	<i>(4.4)</i>	<i>452.3</i>	<i>-</i>	<i>(20.8)</i>	<i>(4.4)</i>	<i>452.3</i>
Personnel temporaire	242.2	33.8	14.0	276.0	(13.2)	20.6	8.5	262.8
Entrepreneurs individuels	15.2	(0.3)	(2.0)	14.9	-	(0.3)	(2.0)	14.9
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>257.4</i>	<i>33.5</i>	<i>13.0</i>	<i>290.9</i>	<i>(13.2)</i>	<i>20.3</i>	<i>7.9</i>	<i>277.7</i>
Voyages	25.9	24.1	93.1	50.0	(4.7)	19.4	74.9	45.3
Représentation	-	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	193.1	(73.8)	(38.2)	119.3	-	(73.8)	(38.2)	119.3
Formation	10.6	(0.4)	(3.8)	10.2	-	(0.4)	(3.8)	10.2
Consultants	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	194.8	57.6	29.6	252.4	-	57.6	29.6	252.4
Fourniture et accessoires	70.4	(5.5)	(7.8)	64.9	-	(5.5)	(7.8)	64.9
Matériel, dont mobilier	0.6	3.7	616.7	4.3	-	3.7	616.7	4.3
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>495.4</i>	<i>5.7</i>	<i>1.2</i>	<i>501.1</i>	<i>(4.7)</i>	<i>1.0</i>	<i>0.2</i>	<i>496.4</i>
Total	1,225.9	18.4	1.5	1,244.3	(17.9)	0.5	0.0	1,226.4

	Budget approuvé pour 2024	Changements de Ressources		Budget proposé pour 2025 avant recommandations CBF	Changements recommandés par le CBF	Changements de Ressources		Budget proposé pour 2025 après recommandations CBF
	Montant	Montant	%	Montant		Montant	%	Montant
Bureau de pays – République centrafricaine								
Administrateurs	386.5	14.7	3.8	401.2	-	14.7	3.8	401.2
Agents des services généraux	111.8	-	-	111.8	-	-	-	111.8
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>498.3</i>	<i>14.7</i>	<i>3.0</i>	<i>513.0</i>	<i>-</i>	<i>14.7</i>	<i>3.0</i>	<i>513.0</i>
Personnel temporaire	98.2	-	-	98.2	-	-	-	98.2
Entrepreneurs individuels	16.5	(16.5)	(100.0)	-	-	(16.5)	(100.0)	-
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>114.7</i>	<i>(16.5)</i>	<i>(14.4)</i>	<i>98.2</i>	<i>-</i>	<i>(16.5)</i>	<i>(14.4)</i>	<i>98.2</i>
Voyages	25.7	(7.9)	(30.7)	17.8	(1.6)	(9.5)	(37.0)	16.2
Représentation	-	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	145.0	30.2	20.8	175.2	-	30.2	20.8	175.2
Formation	19.1	(8.5)	(44.5)	10.6	-	(8.5)	(44.5)	10.6
Consultants	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	329.4	(0.5)	(0.2)	328.9	-	(0.5)	(0.2)	328.9
Fourniture et accessoires	197.6	(5.8)	(2.9)	191.8	-	(5.8)	(2.9)	191.8
Matériel, dont mobilier	1.2	9.4	783.3	10.6	-	9.4	783.3	10.6
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>718.0</i>	<i>16.9</i>	<i>2.4</i>	<i>734.9</i>	<i>(1.6)</i>	<i>15.3</i>	<i>2.1</i>	<i>733.3</i>
Total	1,331.0	15.1	1.1	1,346.1	(1.6)	13.5	1.0	1,344.5

	Budget approuvé pour 2024	Changements de Ressources		Budget proposé pour 2025 avant recommandations CBF	Changements recommandés par le CBF	Changements de Ressources		Budget proposé pour 2025 après recommandations CBF
	Montant	Montant	%	Montant		Montant	%	Montant
Bureau de pays –Mali								
Administrateurs	300.9	11.7	3.9	312.6	-	11.7	3.9	312.6
Agents des services généraux	29.7	(29.7)	(100.0)	-	-	(29.7)	(100.0)	-
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>330.6</i>	<i>(18.0)</i>	<i>(5.4)</i>	<i>312.6</i>	-	<i>(18.0)</i>	<i>(5.4)</i>	<i>312.6</i>
Personnel temporaire	135.9	(135.9)	(100.0)	-	-	(135.9)	(100.0)	-
Entrepreneurs individuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>135.9</i>	<i>(135.9)</i>	<i>(100.0)</i>	<i>-</i>	-	<i>(135.9)</i>	<i>(100.0)</i>	<i>-</i>
Voyages	7.6	0.5	6.6	8.1	(0.7)	(0.2)	(2.6)	7.4
Représentation	-	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	185.7	(131.8)	(71.0)	53.9	-	(131.8)	(71.0)	53.9
Formation	8.9	(8.9)	(100.0)	-	-	(8.9)	(100.0)	-
Consultants	-	6.0	-	6.0	-	6.0	-	6.0
Frais généraux de fonctionnement	138.6	(57.1)	(41.2)	81.5	-	(57.1)	(41.2)	81.5
Fourniture et accessoires	37.8	(21.0)	(55.6)	16.8	-	(21.0)	(55.6)	16.8
Matériel, dont mobilier	10.5	(6.8)	(64.8)	3.7	-	(6.8)	(64.8)	3.7
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>389.1</i>	<i>(219.1)</i>	<i>(56.3)</i>	<i>170.0</i>	<i>(0.7)</i>	<i>(219.8)</i>	<i>(56.5)</i>	<i>169.3</i>
Total	855.6	(373.0)	(43.6)	482.6	(0.7)	(373.7)	(43.7)	481.9

	Budget approuvé pour 2024	Changements de Ressources		Budget proposé pour 2025 avant recommandations CBF	Changements recommandés par le CBF	Changements de Ressources		Budget proposé pour 2025 après recommandations CBF
	Montant	Montant	%	Montant		Montant	%	Montant
Bureau de liaison de New York								
Administrateurs	227.5	8.6	3.8	236.1	-	8.6	3.8	236.1
Agents des services généraux	81.8	1.0	1.2	82.8	-	1.0	1.2	82.8
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>309.3</i>	<i>9.6</i>	<i>3.1</i>	<i>318.9</i>	-	<i>9.6</i>	<i>3.1</i>	<i>318.9</i>
Personnel temporaire	-	-	-	-	-	-	-	-
Entrepreneurs individuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	-	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Voyages	7.0	0.8	11.4	7.8	(0.7)	0.1	1.4	7.1
Représentation	-	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	5.5	(0.8)	(14.5)	4.7	-	(0.8)	(14.5)	4.7
Formation	-	-	-	-	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	114.9	9.9	8.6	124.8	-	9.9	8.6	124.8
Fourniture et accessoires	4.7	-	-	4.7	-	-	-	4.7
Matériel, dont mobilier	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>132.1</i>	<i>9.9</i>	<i>7.5</i>	<i>142.0</i>	<i>(0.7)</i>	<i>9.2</i>	<i>7.0</i>	<i>141.3</i>
Total	441.4	19.5	4.4	460.9	(0.7)	18.8	4.3	460.2

	Budget approuvé pour 2024	Changements de Ressources		Budget proposé pour 2025 avant recommandations CBF	Changements recommandés par le CBF	Changements de Ressources		Budget proposé pour 2025 après recommandations CBF
		Montant	%			Montant	%	
Bureau de pays - Ukraine								
Administrateurs	167.9	6.7	4.0	174.6	-	6.7	4.0	174.6
Agents des services généraux	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>167.9</i>	<i>6.7</i>	<i>4.0</i>	<i>174.6</i>	<i>-</i>	<i>6.7</i>	<i>4.0</i>	<i>174.6</i>
Personnel temporaire	219.3	137.6	62.7	356.9	-	137.6	62.7	356.9
Entrepreneurs individuels	-	52.3	-	52.3	-	52.3	-	52.3
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>219.3</i>	<i>189.9</i>	<i>86.6</i>	<i>409.2</i>	<i>-</i>	<i>189.9</i>	<i>86.6</i>	<i>409.2</i>
Voyages	23.4	40.6	173.5	64.0	(5.7)	34.9	149.1	58.3
Représentation	-	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	116.0	82.5	71.1	198.5	-	82.5	71.1	198.5
Formation	-	-	-	-	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	598.6	(33.5)	(5.6)	565.1	-	(33.5)	(5.6)	565.1
Fourniture et accessoires	69.5	5.5	7.9	75.0	-	5.5	7.9	75.0
Matériel, dont mobilier	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>807.5</i>	<i>95.1</i>	<i>11.8</i>	<i>902.6</i>	<i>(5.7)</i>	<i>89.4</i>	<i>11.1</i>	<i>896.9</i>
Total	1,194.7	291.7	24.4	1,486.4	(5.7)	286.0	23.9	1,480.7

	Budget approuvé pour 2024	Changements de Ressources		Budget proposé pour 2025 avant recommandations CBF	Changements recommandés par le CBF	Changements de Ressources		Budget proposé pour 2025 après recommandations CBF
		Montant	%			Montant	%	
Secrétariat de l'Assemblée des États parties								
Administrateurs	1,126.8	8.5	0.8	1,135.3	(56.7)	(48.2)	(4.3)	1,078.6
Agents des services généraux	357.0	23.2	6.5	380.2	(18.9)	4.3	1.2	361.3
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>1,483.8</i>	<i>31.7</i>	<i>2.1</i>	<i>1,515.5</i>	<i>(75.6)</i>	<i>(43.9)</i>	<i>(3.0)</i>	<i>1,439.9</i>
Personnel temporaire	616.3	12.3	2.0	628.6	-	12.3	2.0	628.6
Entrepreneurs individuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Personnel temporaire pour les réunions	98.0	62.8	64.1	160.8	-	62.8	64.1	160.8
Heures supplémentaires	10.0	-	-	10.0	-	-	-	10.0
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>724.3</i>	<i>75.1</i>	<i>10.4</i>	<i>799.4</i>	<i>-</i>	<i>75.1</i>	<i>10.4</i>	<i>799.4</i>
Voyages	273.7	50.0	18.3	323.7	-	50.0	18.3	323.7
Représentation	6.0	-	-	6.0	-	-	-	6.0
Services contractuels	766.2	446.4	58.3	1,212.6	-	446.4	58.3	1,212.6
Formation	6.0	-	-	6.0	-	-	-	6.0
Consultants	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	3.5	-	-	3.5	-	-	-	3.5
Fourniture et accessoires	8.5	-	-	8.5	-	-	-	8.5
Matériel, dont mobilier	5.0	-	-	5.0	-	-	-	5.0
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>1,068.9</i>	<i>496.4</i>	<i>46.4</i>	<i>1,565.3</i>	<i>-</i>	<i>496.4</i>	<i>46.4</i>	<i>1,565.3</i>
Total	3,277.0	603.2	18.4	3,880.2	(75.6)	527.6	16.1	3,804.6

Conférence de l'Assemblée des États parties	Budget approuvé pour 2024	Changements de Ressources		Budget proposé pour 2025 avant recommandations CBF	Changements recommandés par le CBF	Changements de Ressources		Budget proposé pour 2025 après recommandations CBF
	Montant	Montant	%	Montant		Montant	%	Montant
Administrateurs	158.9	1.2	0.8	160.1	(8.0)	(6.8)	(4.3)	152.1
Agents des services généraux	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>158.9</i>	<i>1.2</i>	<i>0.8</i>	<i>160.1</i>	<i>(8.0)</i>	<i>(6.8)</i>	<i>(4.3)</i>	<i>152.1</i>
Personnel temporaire	266.4	4.3	1.6	270.7	-	4.3	1.6	270.7
Entrepreneurs individuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Personnel temporaire pour les réunions	78.0	62.8	80.5	140.8	-	62.8	80.5	140.8
Heures supplémentaires	10.0	-	-	10.0	-	-	-	10.0
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>354.4</i>	<i>67.1</i>	<i>18.9</i>	<i>421.5</i>	<i>-</i>	<i>67.1</i>	<i>18.9</i>	<i>421.5</i>
Voyages	-	-	-	-	-	-	-	-
Représentation	-	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	614.9	446.4	72.6	1,061.3	-	446.4	72.6	1,061.3
Formation	-	-	-	-	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-
Fourniture et accessoires	5.0	-	-	5.0	-	-	-	5.0
Matériel, dont mobilier	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>619.9</i>	<i>446.4</i>	<i>72.0</i>	<i>1,066.3</i>	<i>-</i>	<i>446.4</i>	<i>72.0</i>	<i>1,066.3</i>
Total	1,133.2	514.7	45.4	1,647.9	(8.0)	506.7	44.7	1,639.9

Secrétariat de l'Assemblée des États parties	Budget approuvé pour 2024	Changements de Ressources		Budget proposé pour 2025 avant recommandations CBF	Changements recommandés par le CBF	Changements de Ressources		Budget proposé pour 2025 après recommandations CBF
	Montant	Montant	%	Montant		Montant	%	Montant
Administrateurs	743.9	5.6	0.8	749.5	(37.4)	(31.8)	(4.3)	712.1
Agents des services généraux	249.6	16.2	6.5	265.8	(13.2)	3.0	1.2	252.6
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>993.5</i>	<i>21.8</i>	<i>2.2</i>	<i>1,015.3</i>	<i>(50.6)</i>	<i>(28.8)</i>	<i>(2.9)</i>	<i>964.7</i>
Personnel temporaire	-	-	-	-	-	-	-	-
Entrepreneurs individuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Voyages	9.4	(0.8)	(8.5)	8.6	-	(0.8)	(8.5)	8.6
Représentation	1.0	(1.0)	(100.0)	-	-	(1.0)	(100.0)	-
Services contractuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Formation	3.3	0.2	6.1	3.5	-	0.2	6.1	3.5
Consultants	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-
Fourniture et accessoires	3.5	-	-	3.5	-	-	-	3.5
Matériel, dont mobilier	5.0	-	-	5.0	-	-	-	5.0
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>22.2</i>	<i>(1.6)</i>	<i>(7.2)</i>	<i>20.6</i>	<i>-</i>	<i>(1.6)</i>	<i>(7.2)</i>	<i>20.6</i>
Total	1,015.7	20.2	2.0	1,035.9	(50.6)	(30.4)	(3.0)	985.3

Bureau du Président de l'Assemblée des États parties	<i>Budget approuvé pour 2024</i>	<i>Changements de Ressources</i>		<i>Budget proposé pour 2025 avant recommandations CBF</i>	<i>Changements recommandés par le CBF</i>	<i>Changements de Ressources</i>		<i>Budget proposé pour 2025 après recommandations CBF</i>
		<i>Montant</i>	<i>%</i>			<i>Montant</i>	<i>%</i>	
Administrateurs	-	-	-	-	-	-	-	-
Agents des services généraux	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
Personnel temporaire	177.8	6.7	3.8	184.5	-	6.7	3.8	184.5
Entrepreneurs individuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>177.8</i>	<i>6.7</i>	<i>3.8</i>	<i>184.5</i>	-	<i>6.7</i>	<i>3.8</i>	<i>184.5</i>
Voyages	123.3	13.8	11.2	137.1	-	13.8	11.2	137.1
Représentation	-	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	6.0	-	-	6.0	-	-	-	6.0
Formation	-	-	-	-	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-
Fourniture et accessoires	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériel, dont mobilier	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>129.3</i>	<i>13.8</i>	<i>10.7</i>	<i>143.1</i>	-	<i>13.8</i>	<i>10.7</i>	<i>143.1</i>
Total	307.1	20.5	6.7	327.6	-	20.5	6.7	327.6

Comité du budget et des finances	<i>Budget approuvé pour 2024</i>	<i>Changements de Ressources</i>		<i>Budget proposé pour 2025 avant recommandations CBF</i>	<i>Changements recommandés par le CBF</i>	<i>Changements de Ressources</i>		<i>Budget proposé pour 2025 après recommandations CBF</i>
		<i>Montant</i>	<i>%</i>			<i>Montant</i>	<i>%</i>	
Administrateurs	224.0	1.7	0.8	225.7	(11.3)	(9.6)	(4.3)	214.4
Agents des services généraux	107.4	7.0	6.5	114.4	(5.7)	1.3	1.2	108.7
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>331.4</i>	<i>8.7</i>	<i>2.6</i>	<i>340.1</i>	<i>(17.0)</i>	<i>(8.3)</i>	<i>(2.5)</i>	<i>323.1</i>
Personnel temporaire	172.1	1.3	0.8	173.4	-	1.3	0.8	173.4
Entrepreneurs individuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Personnel temporaire pour les réunions	20.0	-	-	20.0	-	-	-	20.0
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>192.1</i>	<i>1.3</i>	<i>0.7</i>	<i>193.4</i>	-	<i>1.3</i>	<i>0.7</i>	<i>193.4</i>
Voyages	141.0	37.0	26.2	178.0	-	37.0	26.2	178.0
Représentation	5.0	1.0	20.0	6.0	-	1.0	20.0	6.0
Services contractuels	145.3	-	-	145.3	-	-	-	145.3
Formation	2.7	(0.2)	(7.4)	2.5	-	(0.2)	(7.4)	2.5
Consultants	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	3.5	-	-	3.5	-	-	-	3.5
Fourniture et accessoires	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériel, dont mobilier	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>297.5</i>	<i>37.8</i>	<i>12.7</i>	<i>335.3</i>	-	<i>37.8</i>	<i>12.7</i>	<i>335.3</i>
Total	821.0	47.8	5.8	868.8	(17.0)	30.8	3.8	851.8

Locaux	Budget approuvé pour 2024	Changements de Ressources		Budget proposé pour 2025 avant recommandations CBF	Changements recommandés par le CBF	Changements de Ressources		Budget proposé pour 2025 après recommandations CBF
	Montant	Montant	%	Montant		Montant	%	Montant
Administrateurs	-	-	-	-	-	-	-	-
Agents des services généraux	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
Personnel temporaire	-	-	-	-	-	-	-	-
Entrepreneurs individuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
Voyages	-	-	-	-	-	-	-	-
Représentation	-	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Formation	-	-	-	-	-	-	-	-
Consultants	-	80.0	-	80.0	-	80.0	-	80.0
Frais généraux de fonctionnement	2,599.4	1,362.8	52.4	3,962.2	-	1,362.8	52.4	3,962.2
Fourniture et accessoires	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériel, dont mobilier	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	2,599.4	1,442.8	55.5	4,042.2	-	1,442.8	55.5	4,042.2
Total	2,599.4	1,442.8	55.5	4,042.2	-	1,442.8	55.5	4,042.2

Secrétariat du Fonds au profit des victimes	Budget approuvé pour 2024	Changements de Ressources		Budget proposé pour 2025 avant recommandations CBF	Changements recommandés par le CBF	Changements de Ressources		Budget proposé pour 2025 après recommandations CBF
	Montant	Montant	%	Montant		Montant	%	Montant
Administrateurs	1,535.9	359.2	23.4	1,895.1	(389.5)	(30.3)	(2.0)	1,505.6
Agents des services généraux	316.0	20.8	6.6	336.8	-	20.8	6.6	336.8
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	1,851.9	380.0	20.5	2,231.9	(389.5)	(9.5)	(0.5)	1,842.4
Personnel temporaire	1,938.5	(52.8)	(2.7)	1,885.7	182.8	130.0	6.7	2,068.5
Entrepreneurs individuels	34.7	2.2	6.3	36.9	(2.2)	-	-	34.7
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	1,973.2	(50.6)	(2.6)	1,922.6	180.6	130.0	6.6	2,103.2
Voyages	218.9	72.5	33.1	291.4	(72.5)	-	-	218.9
Représentation	1.0	-	-	1.0	-	-	-	1.0
Services contractuels	223.9	43.2	19.3	267.1	-	43.2	19.3	267.1
Formation	21.1	0.6	2.8	21.7	-	0.6	2.8	21.7
Consultants	30.0	30.0	100.0	60.0	(15.0)	15.0	50.0	45.0
Frais généraux de fonctionnement	2.5	-	-	2.5	-	-	-	2.5
Fourniture et accessoires	1.5	-	-	1.5	-	-	-	1.5
Matériel, dont mobilier	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	498.9	146.3	29.3	645.2	(87.5)	58.8	11.8	557.7
Total	4,324.0	475.7	11.0	4,799.7	(296.4)	179.3	4.1	4,503.3

	Budget approuvé pour 2024	Changements de Ressources		Budget proposé pour 2025 avant recommandations CBF	Changements recommandés par le CBF	Changements de Ressources		Budget proposé pour 2025 après recommandations CBF
	Montant	Montant	%	Montant		Montant	%	Montant
Mécanisme de contrôle indépendant								
Administrateurs	734.8	5.6	0.8	740.4	-	5.6	0.8	740.4
Agents des services généraux	83.2	5.4	6.5	88.6	-	5.4	6.5	88.6
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>818.0</i>	<i>11.0</i>	<i>1.3</i>	<i>829.0</i>	-	<i>11.0</i>	<i>1.3</i>	<i>829.0</i>
Personnel temporaire	158.9	1.2	0.8	160.1	-	1.2	0.8	160.1
Entrepreneurs individuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>158.9</i>	<i>1.2</i>	<i>0.8</i>	<i>160.1</i>	-	<i>1.2</i>	<i>0.8</i>	<i>160.1</i>
Voyages	21.3	2.6	12.2	23.9	-	2.6	12.2	23.9
Représentation	-	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	3.0	-	-	3.0	-	-	-	3.0
Formation	10.0	0.2	2.0	10.2	-	0.2	2.0	10.2
Consultants	90.0	-	-	90.0	(60.0)	(60.0)	(66.7)	30.0
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-
Fourniture et accessoires	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériel, dont mobilier	1.0	-	-	1.0	-	-	-	1.0
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>125.3</i>	<i>2.8</i>	<i>2.2</i>	<i>128.1</i>	<i>(60.0)</i>	<i>(57.2)</i>	<i>(45.7)</i>	<i>68.1</i>
Total	1,102.2	15.0	1.4	1,117.2	(60.0)	(45.0)	(4.1)	1,057.2

	Budget approuvé pour 2024	Changements de Ressources		Budget proposé pour 2025 avant recommandations CBF	Changements recommandés par le CBF	Changements de Ressources		Budget proposé pour 2025 après recommandations CBF
	Montant	Montant	%	Montant		Montant	%	Montant
Bureau de l'audit interne								
Administrateurs	615.9	164.8	26.8	780.7	-	164.8	26.8	780.7
Agents des services généraux	83.2	5.4	6.5	88.6	-	5.4	6.5	88.6
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>699.1</i>	<i>170.2</i>	<i>24.3</i>	<i>869.3</i>	-	<i>170.2</i>	<i>24.3</i>	<i>869.3</i>
Personnel temporaire	158.9	(158.9)	(100.0)	-	-	(158.9)	(100.0)	-
Entrepreneurs individuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>158.9</i>	<i>(158.9)</i>	<i>(100.0)</i>	<i>-</i>	-	<i>(158.9)</i>	<i>(100.0)</i>	<i>-</i>
Voyages	10.4	(0.1)	(1.0)	10.3	-	(0.1)	(1.0)	10.3
Représentation	-	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Formation	20.1	0.1	0.5	20.2	-	0.1	0.5	20.2
Consultants	-	30.0	-	30.0	-	30.0	-	30.0
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-
Fourniture et accessoires	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériel, dont mobilier	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>30.5</i>	<i>30.0</i>	<i>98.4</i>	<i>60.5</i>	-	<i>30.0</i>	<i>98.4</i>	<i>60.5</i>
Total	888.5	41.3	4.6	929.8	-	41.3	4.6	929.8

Annexe VI : Liste de documents

Titre

Ordre du jour provisoire

Projet de budget-programme de la Cour pénale internationale pour 2025

Paramètres budgétaires généraux des représentations régionales telles que proposées dans le Rapport sur l'opportunité et la faisabilité d'établir des représentations régionales destinées à promouvoir le dialogue, la coopération, la complémentarité, l'universalité et la promotion du Statut de Rome, 27 juin 2024

Rapport de la Cour sur les modifications proposées au Statut et au Règlement du personnel concernant le congé parental et au Règlement du personnel concernant le congé spécial sans traitement et les envois non-accompagnés

Rapport de la Cour sur le Plan de sécurité et la Stratégie relative aux technologies et à la gestion de l'information pour 2023-2025

Rapport sur les incidences budgétaires de la mise en œuvre des priorités de la Section d'appui à la coopération judiciaire

Rapport sur la mise en œuvre des postes cantonnés dans le budget pour les augmentations salariales inconnues

Rapport de la Cour sur la possibilité d'accorder l'accès à la cafétéria du personnel aux délégués des États Parties

Rapport sur les pratiques d'autres organisations internationales relatives aux fonds en cas d'imprévu et à leur reconstitution

Proposed amendments to Staff Regulations and Rules on Parental leave (ENG)

Rapport sur la Section des sciences criminalistiques du Bureau du Procureur

Rapport sur l'exécution du budget de la Cour pénale internationale au 30 juin 2024

États financiers de la Cour pénale internationale pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

États financiers du Fonds au profit des victimes pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport à l'Assemblée des États Parties sur les projets et les activités du Conseil de direction du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes du Fonds pour la période allant du 1 juillet 2023 au 30 juin 2024
